

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	11
LISTE DES CARTES	12
LISTE DES PHOTOGRAPHIES	13
0.1. Contexte et justification de l'étude	14
0.2. Objectifs de l'étude	14
0.3. Méthodologie	15
0.3.1. La phase préparatoire	15
0.3.2. La phase de collecte de données	16
CHAPITRE 1. PRESENTATION DE LA COMMUNE	19
1.1. La situation géographique	19
1.2. L'organisation et évolution administrative.	19
1.2.1. L'évolution administrative	19
1.2.2. Evolution administrative	20
CHAPITRE 2 : LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES	21
2.1. Le relief	21
2.2. Les sols	23
2.3. Le climat	25
2.4. L'hydrographie	26
2.5. La flore et la faune	29
CHAPITRE 3 : LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	32
3.1. Historique du peuplement	32
3.2. Dynamique démographique de la ville de fada	32

3.2.1. Structure par sexe et par âge.....	32
3.2.2. Facteurs d'évolution de la population	32
3.3. Répartition spatiale de la population	33
2.4. Groupes ethniques, langues parlées et religions	33
CHAPITRE 1 : CARCTIRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES	36
1.1. Introduction : présentation et justification du périmètre du SDAU	36
2.1. Evolution de la population	43
2.2. Structure par sexe et par âge de la population	44
2.3. Groupes ethniques, langues parlées et religions	44
2.4. Répartition spatiale de la population	45
2.5. Facteurs d'évolution de la population.....	48
2.5.1. La natalité	48
2.5.2. La mortalité.....	49
2.5.3. Les mouvements migratoires.....	49
CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN	50
3.1. L'évolution du tissu urbain	50
3.2. La typologie du tissu urbain.	52
3.2.1. Le noyau ancien.....	52
3.2.2. Le tissu formé par les nouveaux lotissements.....	52
3.2.3. L'habitat spontané et l'habitat rural.....	53
3.3. La typologie de l'habitat	53
3.3.1. Habitat traditionnel	56
3.3.2. Habitat moderne	56
3.3.3. Habitat mixte	57
CHAPITRE 4 : LA PROBLEMATIQUE FONCIERE	59
4.1. Le cadre juridique et réglementaire	59
4.2. Le mode de gestion foncière	59
4.2.1. Système de gestion traditionnel.....	60
4.2.2. Système de gestion moderne	60
4.3. Mode d'acquisition de la terre	61
4.4. Les acteurs du foncier	61

4.4.1. Les acteurs publics	62
4.4.2. Les acteurs privés	63
4.5. Les problèmes liés au foncier dans la ville de Fada N’Gourma	65
4.6. La problématique de l’habitat spontané	65
CHAPITRE 5. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	67
5.1. Le secteur primaire	67
5.1.1. L’agriculture.....	67
5.1.2. Elevage	71
5.3. Le secteur secondaire.....	73
5.3.1. Industrie et unités de transformation	73
5.3.2. L’artisanat.....	73
5.4.1. Le commerce.....	75
5.4.2. Le transport	76
5.4.3. Tourisme et hôtellerie	77
5.4.4. Les institutions financières.....	78
5.4.5. L’administration.....	78
CHAPITRE 6 : LES EQUIPEMENTS	79
6.1. Les infrastructures	79
6.1.1. La voirie, réseau divers et mobilité urbaine.....	79
CARTE N°12 : VOIRIE URBAINE	81
6.1.3. L’adduction en eau potable	85
6.1.4. Alimentation en électricité.....	90
6.1.4. Télécommunications	91
6.1.5. Assainissement.....	93
6.1.6. Espaces verts et cimetières.....	95
6.2. La superstructure	95
6.2.1. Les équipements administratifs.....	95
6.2.2. Les équipements scolaires	105
6.2.3. Les équipements de santé	110
6.2.4. Les équipements de tourisme, sport et de loisirs.	114
6.2. 5. Les équipements marchands.....	116
CHAPITRE 7 : LA GOUVERNANCE URBAINE ET FINANCES LOCALES.	122
7.1. La gouvernance urbaine	122
7.1.1. La déconcentration	122

7.1.2. La décentralisation.....	123
7.2. Les finances locales	125
7.2.1. Analyse de la structure budgétaire	125
7.2.2. Evolution du budget.....	125
CHAPITRE 8 : BILAN DIAGNOSTIC.....	134
8.1. Les caractéristiques naturelles	134
8.2. Les caractéristiques démographiques	135
8.3. Le tissu urbain	135
8.4. La problématique foncière	135
8.5. Les activités économiques	135
8.6. Les forces et faiblesses des équipements.....	137
8.7. Les ressources financières	139
8.8. Synthèse du bilan diagnostic	140
8.9. Les fonctions urbaines	140
CONCLUSION PARTIELLE.....	140
CHAPITRE 1. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.....	143
1.1. Les perspectives du milieu naturel	143
1.2. Perspectives démographiques.....	143
1.3. Perspectives de développement spatial.....	145
1.3.1. Perspectives sur le tissu urbain	145
1.3.2. Perspectives des opérations d'aménagement	146
1.3. Perspectives économiques	147
1.3.1. Le secteur primaire : agriculture et élevage.....	147
1.3.2. Le secteur secondaire.....	148
1.3.3. Le secteur tertiaire	148
1.4. Perspectives dans le domaine de la gouvernance locale	149
1.5. Perspectives d'évolution des équipements.....	150
1.5.1. Perspectives d'évolution des équipements de superstructure.....	150
1.5.2. Perspectives d'évolution des équipements d'infrastructure	151
CHAPITRE 2 : DEFIS ET ORIENTATIONS DU SDAU	155

2.1. Les défis	155
2.1.1. La maîtrise de la croissance spatiale de la ville.....	155
2.1.2. Le renforcement de la fonction commerciale.....	155
2.3. Les orientations du SDAU	155
CHAPITRE 1 : PARTIE D'AMENAGEMENT	157
1.1. Programmation des équipements	157
1.1.1. Programmation des superstructures.....	157
1.1.2. Programmation des infrastructures.....	161
1.2. Principes d'aménagement	165
1.3. La structure générale	165
1.4. Le schéma de structure	165
1.5. Schéma d'aménagement	169
1.5.1. Le zoning.....	169
1.6. Planification des actions du SDAU	172
1.6.1. Programmation sur le court terme (2013-2015).....	172
1.7. Mise en œuvre du SDAU	185
1.7.1. Le cadre juridique et institutionnel.....	185
1.7.2. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des orientations.....	187
CINQUIEME PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE	190
CHAPITRE 1 : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE	191
Introduction	191
1.1. Méthodologie	191
1.2. Problématique et enjeux	191
1.3. Les enjeux et orientations	194
1.4. Les atouts	194
1.5. Les contraintes face aux enjeux	195
1.6. Axes stratégiques	195
1.6.1. Axe stratégique 1 : La réalisation d'un système d'assainissement pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines	196
1.6.2. Axe stratégique 2 : L'approvisionnement en eau potable à toute la population dans le but d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les maladies hydriques.....	207

1.6.3. Axe stratégique 3 : Une gestion des ressources forestières et fauniques assurant leur durabilité et la lutte contre les changements climatiques.....	207
1.7. La programmation spatiale des équipements projetés à l’horizon du SDAU.....	209
CONCLUSION GENERALE.....	212
BIBLIOGRAPHIE	212

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPA :	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
ASECNA :	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique
BACB :	Banque Agricole et Commerciale du Burkina
BADCOM	Bureau d'Assistance au Développement des Communes
CONSULT:	
BCB :	Banque Commerciale du Burkina
BCG :	Bacille Calmett et Guérin
BEPC :	Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIB :	Banque Internationale du Burkina
CAU-HK:	Cabinet d'Architecture et d'Urbanisme Haoua KOUYATE
CEG :	Collège d'Enseignement Général
CEP :	Certificat d'Etudes Primaires
CHR :	Centre Hospitalier Régional
CMA :	Centre Médical avec Antenne Chirurgicale
CPAF :	Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnelle
CR :	Conseil Régional
CRA :	Chambre Régionale d'Agriculture
CSPS :	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DGUTF :	Direction Générale de l'Urbanisme et des Travaux Fonciers
DPAHRH :	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et
DPEBA :	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DPEDD :	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DPERA :	Direction Provinciale de l'Elevage et des Ressources Animales
DPI :	Direction Provinciale des Impôts
DR LONAB :	Direction Régionale de la Loterie Nationale Burkinabé
DRAHRH :	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRCNSS :	Direction Régionale de la Caisse Nationale de Sécurité
DRD :	Direction Régionale des Douanes
DREBA :	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de L'Alphabétisation
DREDD :	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DREJFP :	Direction Régionale de l'Emploi, de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle
DREP :	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
DRESS :	Direction Régionale des Enseignements Secondaire et Supérieur
DRI :	Direction Régionale des Impôts

DRID :	Direction Régionale des Infrastructures et du Désenclavement
DRS :	Direction Régionale de la Santé
DRS/CES :	Défense et Restauration des Sols/Conservation des Eaux et Sols
DRTCP :	Direction Régionale du Trésor et de la Comptabilité
DRTSS :	Direction Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
DS :	District Sanitaire
ENSP :	Ecole Nationale de Santé Publique
FAARF :	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrice des Femmes
FAIJ :	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE :	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI :	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine
HC :	Haut-Commissariat
IGF :	Inspection Générale des Finances
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IST :	Infection Sexuellement Transmissible
JNV :	Journée Nationale de Vaccination
MEG :	Médicaments Essentiels Génériques
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONEA :	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADS	Programme d'Appui au Développement Sanitaire
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCD	Plan Communal de Développement
PNDS :	Programme National de Développement Sanitaire
PTF :	Partenaire Technique et Financier
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RN :	Route Nationale
SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement
SDAU :	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SONABEL :	Société Nationale Burkinabé d'Electricité
SONAR :	Société Nationale d'Assurance et de Réassurance
SPAT:	Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire
STMB:	Société de Transport Mixte Bangrin
TCV:	Transport Confort Voyageurs
TSR:	Transport SANA Rasmané et Frères
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZOVIC :	Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Evolution de la pluviométrie et de la durée des précipitations au cours des 10 dernières années

Tableau n°2 : Evolution de la population entre 1985 et 2011

Tableau n°3: Historique des lotissements à Fada N’Gourma

Tableau n°4: Répartition des ménages selon le type de matériaux de leur habitat

Tableau n°5: Répartition des ménages selon le type de toiture de l’habitat

Tableau n°6: Evolution des cultures céréalières (2007-2011)

Tableau n°7: Evolution des cultures de rente

Tableau n°8 : Evolution d’autres cultures vivrières

Tableau n°9 : Effectif du cheptel de la ville de Fada N’Gourma de 2003 à 2011

Tableau n° 10 : Effectifs et pourcentages du cheptel de la ville par rapport à la commune et à la province

Tableau n°11: Abattages contrôlés par espèce animale dans la commune de Fada N’Gourma en 2007 et 2009

Tableau n° 12: Infrastructures de la ville de Fada N’Gourma réalisées par la Coopération suisse à travers l’EPCD

Tableau n° 13: Flux des véhicules sur les axes autour de Fada N’Gourma dans le mois d’avril 2012.

Tableau 14 : Statistiques des accidents de la circulation sur les principales voies de Fada N’Gourma en 2011 et 2012.

Tableau n°15 : Répartition des ménages selon la principale source d’approvisionnement en eau

Tableau n°16 : Répartition des ménages selon la raison de manque d’eau courante

Tableau n°17 : Situation des points d’eau dans la ville de Fada N’Gourma

Tableau n°18 : Répartition des ménages selon le mode d’éclairage principal

Tableau n°19 : Répartition des ménages selon le mode d’éclairage principal et le coût

Tableau n° 20: Répartition des ménages selon le mode d’évacuation des ordures ménagers

Tableau n°21: Répartition des ménages de Fada N’Gourma selon le type d’ouvrage d’évacuation des excréta

Tableau n°22: Localisation et état de quelques équipements administratifs et autres de la commune

Tableau n°23: Centres d’éveil et d’éducation préscolaire

Tableau n°24 : Infrastructures de la circonscription de Fada 1

Tableau n°25 : Situation des équipements essentiels CEB Fada 1

Tableau n°26 : Etablissements secondaires d'enseignement de la ville

Tableau n°27: Officines pharmaceutiques de la ville de Fada

Tableau n°28: Formations sanitaires publiques et privées de la ville

Tableau n°29: Infrastructures hôtelières dans la ville de Fada N'Gourma

Tableau n°30: Les plus importants sites touristiques à Fada N'Gourma

Tableau n°31: Equipements essentiels du marché central de Fada N'Gourma

Tableau n°32 : Equipements essentiels du marché à bétail

Tableau n°33 : Récapitulatif des infrastructures réalisées à la gare routière

Tableau n°34 : Evolution du budget communal des cinq dernières années

Tableau n°35 : Recouvrement des recettes en fonction des chapitres des cinq dernières années

Tableau n°36: Exécution des dépenses en fonction des chapitres des cinq dernières années

Tableau n°37 : Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Fada N'Gourma de 2007 à 2010

Tableau n°38: Forces et Faiblesses liés aux aspects physiques

Tableau n°39: Forces, faiblesses de la démographie

Tableau n°40: Forces et faiblesses du tissu urbain

Tableau n°41: Forces, faiblesses de la problématique foncière

Tableau n° 42 : Forces et faiblesses des activités économiques

Tableau n°43 : Forces et faiblesses d'infrastructures

Tableau n°44 : Forces et faiblesses des équipements de superstructure

Tableau n°45: Forces et faiblesses de la gouvernance et des finances locales

Tableau n°46 : Récapitulatif des forces et faiblesses

Tableau n°47 : Projection de la population selon les hypothèses de croissance.

Tableau n°48: Estimation des besoins en parcelles et en espace urbanisable à l'horizon du SDAU

Tableau N°49 : Estimation des besoins en salles de classe pour le préscolaire

Tableau N°50 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement primaire

Tableau n°51 estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire

Tableau 52 : Besoins en équipements de santé

Tableau n°53: Programmation des équipements de structure

Tableau n°54 : Programmation du réseau de voirie

Tableau n°55 : Planification du réseau électrique

Tableau n° 56: Programmation du SDAU sur le long terme (2021-2025)

Tableau n°57 : Programmation du SDAU sur le long terme (2026-2030)

Tableau n°58: Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sols

Tableau n°59 : Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité de l'air

Tableau n°60 : Synthèse des actions stratégiques pour lutter contre les nuisances sonores

Tableau n°61 : Synthèse des actions stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable

Tableau n°62 Actions stratégiques pour la réduction de la pression sur les ressources forestières, fauniques et la lutte contre les changements climatiques

Tableau n°63 : Equipement projetés pour la ville et leurs impacts attendus sur l'environnement

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE n° 1: Evolution de la pluviométrie au cours des 10 dernières années

Graphique n° 2 : Evolution de la population urbaine entre 1985 et 2006 **Erreur !
Signet non défini.**

Graphique n°3 : Répartition de la population par tranche d'âge

Graphique n°4 : Population par secteur dans la ville

Graphique n°5: Evolution des recettes communales de 2007 à 2011

Graphique n°6 : Evolution des dépenses communales de 2007 à 2010

Graphique n°7 : Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Fada N'Gourma

Graphique n°8 : Evolution des revenus mensuels des ménages en FCFA

Graphique n°9 : Evolution des dépenses mensuelles des ménages en FCFA

Graphique n°10 : Evolution des effectifs scolaires entre 2006 et 2011

Graphique n°11 : Structure des flux moyens journaliers selon le moyen de transport sur la RN 4 du 22 au 28 avril 2012.

LISTE DES CARTES

Carte n°1 : Situation géographique de la Province du Gourma

Carte n°3 : Situation géographique de la Commune de Fada N'Gourma 2.

Carte n°4 : Situation géographique de la ville de Fada N'Gourma

Carte n°5 : Modelé numérique du terrain de la Commune de Fada N'Gourma

Carte n°6 : Typologie du réseau hydrographique de la Commune de Fada N'Gourma

Carte n°8 Géologie de la Commune de Fada N'Gourma

Carte n°10: Evolution des lotissements

Carte n°11 : Mise en valeur des parcelles

Carte n°12 : Densités de population par secteur.

Carte n°13 : Voirie urbaine

Carte n°14 : Réseau d'alimentation en eau 1

Carte n°15 : Réseau d'alimentation en eau 2

Carte n°16 : Réseau d'alimentation en électricité 1

Carte n° 17: Equipements socio-collectifs

Carte n°18: Equipements administratifs

Carte n°19: Equipements scolaires

Carte n°20: Equipements Sanitaires

Carte n° 21: Equipements Marchands

Carte n°22: Accueil et tourisme, culte, sports et loisirs

Carte n°23: Schéma de structure existant

Carte n°24: Schéma de structure projeté

Carte n° 25: Schéma sommaire de drainage

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Planche photographique n°1 : Habitat de type traditionnel à Fada N’Gourma ;

Planche photographique 2 : Vue sur les habitations de type au lieu l’expérience fabuleuse.

Planche photographique 3 : Vue sur de l’habitat mixte existante.

PRESENTATION DE LA MISSION

0.1. Contexte et justification de l'étude

Dans un contexte marqué par la communalisation intégrale du pays, le Burkina Faso connaît un taux d'urbanisation de plus en plus important. De 6,4% en 1975, ce taux est passé à 12,7 % en 1985, puis à 15,5% en 1996 pour atteindre 22,7 % de la population totale vivant en zone urbaine en 2006. A l'horizon 2026, ce taux est estimé à 35% selon les données du RGPH 2006. Taux d'urbanisation, faible à l'absolu, se révèle rapide si l'on tient compte de la dynamique locale.

Cette croissance urbaine s'opère jusque là en l'absence d'un référentiel en matière de planification urbaine engendrant ainsi des travers sociaux préjudiciables au développement harmonieux de l'ensemble du pays (les problèmes fonciers à travers des lotissements délictueux, l'extension incontrôlée de l'espace urbain, l'improvisation dans l'implantation des grands équipements, etc.).

En vue de mieux orienter chaque localité dans son processus de développement, l'Etat a adopté la loi n° 017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui institue le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) comme le principal outil de planification des zones urbaines.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme détermine la destination générale des sols dans le périmètre urbain donné et localise les zones à urbaniser, les zones non urbanisables ou à protéger en raison de leur spécificité et enfin, les grands équipements d'infrastructure. Il intègre et coordonne les objectifs de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics ou privés en matière de développement urbain durable au niveau communal.

Aussi, le plan d'action pour l'habitat et le développement urbain du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, particulièrement en son axe 2, planifier et maîtriser la croissance des villes, prévoit-il l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour toutes les villes du Burkina Faso.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme avec le concours financier de la Banque Mondiale à travers le Programme « Pôles Régionaux de Développement » a entrepris de doter douze capitales régionales du Burkina Faso de cet outil de planification.

L'élaboration du SDAU de Fada N'Gourma, capitale de la région de l'Est, entre dans ce cadre.

0.2. Objectifs de l'étude

L'étude vise à :

- définir les périmètres (limites) d'étude du SDAU ;
 - déterminer les priorités de la ville sur la base de ses besoins et surtout en fonction de ses capacités réelles (atouts naturels du site, atouts économiques, ...) ;
 - proposer une programmation du processus d'équipement de l'agglomération urbaine sur la base d'une démarche conséquente ;
 - élaborer des plans sectoriels d'aménagement qui orientent l'organisation et la planification du développement des différents secteurs tels que les infrastructures, les logements, les activités commerciales, industrielles, agricoles, artisanales... ;
 - identifier les projets et programmes prioritaires et avec une estimation des coûts et des échéances de réalisation;
 - élaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières locales;
 - élaborer une stratégie de mise en œuvre du SDAU.
 - Elaborer une NIE
- Le SDAU doit assurer la cohérence de l'ensemble de ces plans sectoriels.

0.3. Méthodologie

La démarche a consisté en un processus participatif qui s'est appuyé sur une implication des acteurs locaux notamment dans la phase préparatoire et de collecte des données. La méthodologie mise en œuvre repose sur une communication et une sensibilisation de tous les acteurs impliqués dans l'élaboration du présent SDAU. Elle se décline selon les trois phases suivantes :

- La phase préparatoire ;
- La phase de collecte de données ;
- La phase de rédaction et de validation du rapport.

Le démarrage du processus d'élaboration a été marqué par un atelier national de lancement organisé par la DGUTF les 11 et 12 novembre 2011 à Bobo-Dioulasso afin de susciter la mobilisation et la participation de tous les acteurs. Cet atelier a donné lieu au cadrage général des études.

0.3.1. La phase préparatoire

Elle a consisté à :

- La prise de contact avec le maître d'ouvrage (DGUTF) et cadrage spécifique de l'étude : elle a permis l'harmonisation de points de vue sur les TDR et la présentation du dispositif mis en place pour le suivi des études (le Comité d'animation et de Suivi Technique) d'élaboration des SDAU des douze (12) capitales régionales (CAST/SDAU-12) et de procéder à la revue des experts exigés dans le cadre de la conduite de L'étude SDAU de Fada.

- La prise de contact avec les acteurs locaux : elle a impliqué l'ensemble des consultants et a consisté à l'information/sensibilisation des différents acteurs locaux de la Commune.

Ces rencontres ont permis de :

- montrer la nécessité d'élaborer le SDAU en tant qu'outil de planification spatiale dans les courts, moyens et longs termes ;
- informer les participants (élus locaux, partenaires de mise en œuvre, services techniques, acteurs locaux) sur «le processus d'élaboration du SDAU ;
- Echanger sur la délimitation du périmètre du SDAU.

0.3.2. La phase de collecte de données

0.3.2.1. *La recherche documentaire*

Elle a consisté recueillir la documentation disponible sur la région, la province, la commune et la ville de Fada N'Gourma auprès des structures publiques et privées aussi bien à Ouagadougou qu'au niveau local. Ces documents sont composés de monographies, l'ancien SDAU de Fada (non validé), le PCD, le schéma provincial d'aménagement du territoire, les documents cartographiques sur la ville, etc.

Des bases de données ont également été exploitées dans le SIG sur ArcView.

0.3.2.2. *Les enquêtes terrain*

Dans le cadre des enquêtes terrains deux outils de collecte de données quantitatives et qualitatives ont été conçus. Il s'agit :

- d'un questionnaire adressé aux ménages;
- de guides d'entretien pour la collecte des données auprès des services techniques déconcentrés et décentralisés présents au niveau local.

Pour la collecte des données de l'enquête-ménages, huit (08) enquêteurs et un superviseur ont été recrutés et pour mener les enquêtes dans les ménages de la ville.

Pour l'enquête-ménage, l'unité considérée a été le ménage. Le nombre total de ménages de la ville de Fada N'Gourma a été estimé à 10 391 en 2011 sur la base du taux d'augmentation annuelle moyenne de 3,6% entre 1996 et 2006.

Nous avons opté d'enquêter un échantillon de 527 ménages, soit 5% des ménages de la ville. L'identification des ménages à enquêter s'est faite selon une méthode aléatoire qui a permis d'enquêter plusieurs ménages et un quota des ménages dans chaque secteur. Cela signifie que les ménages enquêtés n'étaient pas par avance connus par les enquêteurs.

Par ailleurs, la méthode d'identification des concessions s'est faite sur la base d'un pas de deux concessions avec pour consigne l'administration du questionnaire dans deux ou trois ménages au maximum de la concession.

Des entretiens ont essentiellement eu lieu avec les services techniques en complément de l'enquête ménage. Ils avaient pour but de collecter des informations sur les projets et politiques sectoriels au niveau de la ville.

Pour l'actualisation de la situation des équipements et la matérialisation des zones d'activité, des levés GPS ont été effectués.

0.3.3. La phase de rédaction et de validation des rapports

Cette phase a concerné la production des rapports intermédiaires, provisoires et définitifs (écrits et graphiques). Les différents rapports ont l'objet d'examen et de validation par les instances ci-après :

- le Comité d'Animation et de Suivi Technique (CAST/SDAU-12) pour le rapport intermédiaire ;
- la Commission Technique de Suivi et de Contrôle (COTESCO) pour le rapport provisoire 1 ;
- la Commission Communale de l'Urbanisme et de la Construction (CCUC) et la Commission Régionale de l'Urbanisme et de la Construction (CRUC) pour le rapport provisoire 2 ;

Le présent rapport est le projet de rapport définitif.

0.3.4. Contraintes et limites de l'étude.

L'image satellitaire de la ville de Fada N'Gourma ne couvrait pas la limite du périmètre du SDAU. Il a donc été question d'extraire les images couvrant les parties manquantes dans Google Earth¹, de géo référencer ces images avant de procéder à leur traitement. Il convient cependant de souligner que ceci comporte des insuffisances en ce sens que les images ainsi obtenues à partir de Google Earth n'avaient pas exactement les mêmes résolutions que celles de base offertes par la DGUTF. Cette situation devrait être considérée au cours de la visualisation des cartes d'occupation des sols de la ville.

¹ Google Earth est une mappemonde virtuelle qui vous permet de visualiser les images, enregistrées par satellite, de la plupart des endroits de la Planète en 2D ou en 3D.

PREMIERE PARTIE : LA COMMUNE DE FADA N'GOURMA

CHAPITRE 1. PRESENTATION DE LA COMMUNE

1.1. La situation géographique

La Commune de Fada N'Gourma dans laquelle est située la ville, objet du SDAU est située dans la région administrative de l'Est et plus précisément dans la province du Gourma. Elle est à la fois le chef-lieu de ces deux circonscriptions administratives, la région et la province, ce qui traduit son importance au niveau national.

Géographiquement, elle est située à 220 km de Ouagadougou, capitale du Burkina Faso dont elle est reliée par la route nationale n° 4, ou encore axe Ouagadougou-Niamey/Niger.

La commune est limitée :

- au Nord par la commune rurale de Yamba,
- au Sud par la commune urbaine de Pama et la (non ; forcément une commune de cette province),
- à l'Est par la commune rurale de Matiakoali,
- et à l'Ouest par les communes rurales de Diapangou et Diabo.

1.2. L'organisation et évolution administrative.

1.2.1. L'évolution administrative

Le territoire de la commune de Fada N'Gourma a connu plusieurs évolutions sur le plan administratif. Dans les années 1900 de la période coloniale, le chef de Fada a fait allégeance avec l'administration coloniale qui l'avait soutenu dans la pacification de la zone. La commune de Fada a d'abord été érigée en chef lieu de subdivision centrale, puis chef-lieu de cercle².

Après l'indépendance, la localité a été érigée en sous-préfecture et préfecture de tout l'Est du Burkina, selon le recueil de données urbaines à la DRED/Est, et ce jusqu'à la révolution d'août 1983.

En janvier 1970, le centre urbain de Fada N'Gourma a été érigé en commune de plein exercice s'étendant sur une superficie estimée à 36 km². La commune était limitée :

- A l'Ouest par le PK4 route nationale 4 de Ouagadougou ;
- A l'Est par le PK6 route nationale 4 de Niamey ;
- Au Sud par le PK8 route nationale N° 18 de Pama ;
- Au Nord par le PK7 route départementale N° 10 de Bogandé ;
- Au Sud- Ouest par le PK8 route régionale N° 6 de Comin-yanga.

² A l'époque, Zorgho dépendait hiérarchiquement de Fada N'Gourma

En 1984, le découpage du territoire national en 30 provinces³ a vu la création de la province du Gourma avec Fada N’Gourma comme chef-lieu. Dans le même cadre, le département de Fada a été créé.

En 1995, Fada fut érigé en commune urbaine avec la mise en œuvre de la décentralisation.

Au terme de la loi N°055-2004/AN du 21 décembre 2004, portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, les limites de la commune correspondent désormais à celles du département. La commune compte dans ce contexte, trente quatre (34) villages administratifs et onze secteurs urbains. Elle couvre une superficie d’environ 3 400,2 km².

1.2.2. Evolution administrative

L’espace de la commune de Fada comprend une agglomération urbaine et un espace rural constitué par les villages rattachés.

1.2.2.1. L’agglomération urbaine

L’agglomération urbaine correspond en grande partie à la zone aménagée de la commune et comprend les onze (11) secteurs de la ville. Elle abrite une population de 41 785 habitants selon le RGPH 2006.

1.2.2.2. Les villages rattachés

Ces villages au nombre de trente quatre (34) se rattachent à l’agglomération urbaine pour constituer la commune de Fada. Il s’agit de : Bédsaga, Binadeni, Boudangou, Bougui ; Boumkpa, Bounkou, Kantambari, Kikidéni, Koaré ; Kodjonti, Komadougou, Komango, Kpentchangou, Madéni, Mangoudéni, Moardéni, Momba, Naboudi, Nagaré, Namounou, Natiaboani, Niamanga, Nouarangou, Pandridéni, Payégou, Pentouangou, Pokiamanga, Sanipenga, Sétougou, Tagou, Tanwalbougou, Tiandiaga.

Ces villages comptent un effectif de 81 809 habitants (RGPH, 2006).

³ Ordonnance N° 84-003/CNR/PRES

CHAPITRE 2 : LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

2.1. Le relief

Le relief de la commune de Fada est dans l'ensemble relativement plat. Il s'agit d'une vaste plaine avec une altitude moyenne de 200 m. Elle est constituée de roches éruptives et de méta sédiments. Cette unité topographique est dominée dans sa partie ouest par des buttes et collines rocheuses. On note la présence de quelques collines notamment aux alentours de Nalambou et dans la zone de Namoungou.

Carte n°1 : Modelé numérique du terrain de la Commune de Fada N’Gourma

2.2. Les sols.

La ville est située dans une zone où l'on rencontre surtout des sols sur matériau argileux issus de granite de migmatite ou de roches basiques variées, des sols sur matériau sablo-argileux issus de granite et des sols sur roches diverses. Ces deux derniers types sont les plus dominants. Ils occupent près de la moitié de l'espace départemental, s'étendant du centre à l'Ouest. Cependant, ces sols sont soumis à la dégradation continue du fait du phénomène de l'érosion.

Carte n°2 : Typologie des sols de la ville de Fada N'Gourma

2.3. Le climat

Excepté l'extrême Sud, c'est-à-dire la zone de Pama, toute la région de l'Est est située dans un climat de type soudanien, y compris la ville de Fada N'Gourma.

Selon la disposition des isohyètes, sur la période 1971-2004, dans ce type de climat, les moyennes des hauteurs pluviométriques sont situées entre 600 mm et 900 mm.⁴

Deux saisons alternent au cours de l'année: l'une pluvieuse, et assez courte, c'est l'hivernage ; l'autre, fraîche et sèche, dure plus longtemps, c'est la saison sèche. Chacune des saisons est dominée par un type de vent. Une pseudo-mousson humide, en provenance de la côte atlantique, souffle pendant l'hivernage sur le continent, du Sud-ouest vers le Nord-est. Pendant la saison sèche, l'harmattan, en provenance des hautes pressions subtropicales, souffle du Nord-est vers le Sud-ouest. Les effets desséchants de ce vent et la poussière qui l'accompagne sont souvent sources de certaines maladies.

Tableau n°1: Evolution de la pluviométrie et de la durée des précipitations au cours des 10 dernières années

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pluviométrie (mm)	698,8	1072	924,5	835,1	817	671,3	1078	912,4	1370,1	754
Nombre de jours de pluie	59	71	66	73	68	60	68	64	123	63

Source : DRAHRH de l'Est, janvier 2012.

Au cours des dix dernières années (2002 à 2011) la plus faible hauteur de précipitation a été enregistrée en 2007 avec une valeur de 671,3 mm de pluie répartie sur 60 jours ; la plus haute valeur qui est 1370,1 mm a été enregistrée en 2010. Elle s'est étalée sur une période nettement plus longue de 123 jours. La moyenne des précipitations au cours de cette dernière décennie est de 913,32 mm. Sur cette période, la pluviométrie a été dans l'ensemble fluctuante. Cependant, on peut remarquer deux périodes distinctes au cours de la décennie.

De 2003 à 2007, soit sur une période de cinq ans, la baisse de la pluviométrie a été régulière, d'une année à une autre. Depuis 2007, la pluviométrie s'est améliorée sensiblement, tout en évoluant en dents de scie. Cependant, on peut dire qu'en moyenne, la tendance globale a été légèrement à la hausse sur toute la décennie (cf. Graphique 1).

Les pluies sont inégalement réparties dans le temps et dans l'espace. La saison des pluies s'étend sur une période relativement courte et inversement, la saison sèche s'étale sur une période assez longue, soit près de huit mois.

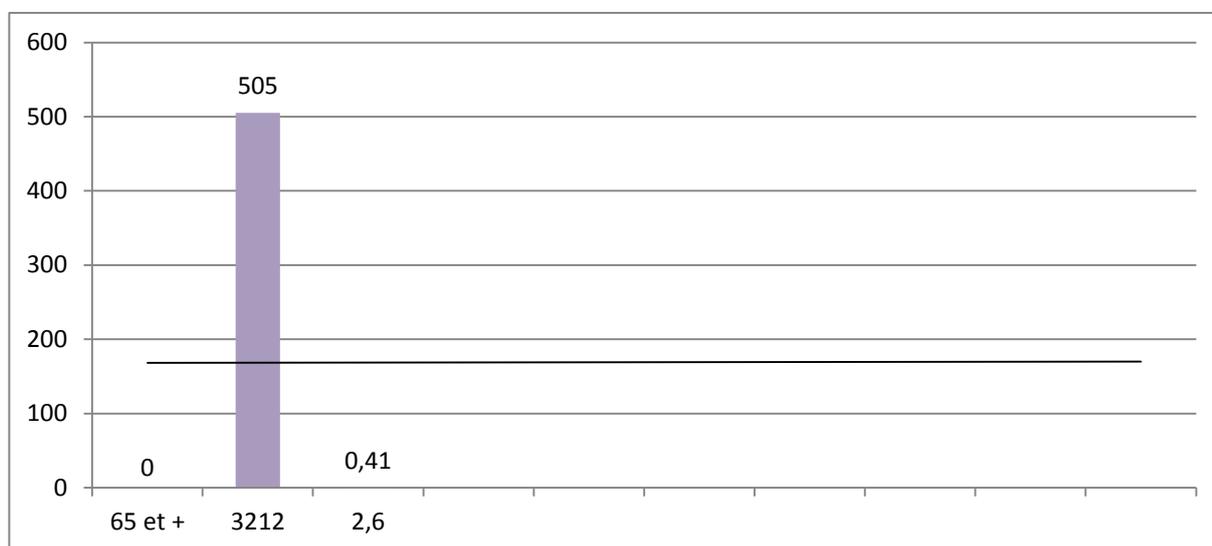
⁴ Atlas Burkina, Isohyètes 1974-2004, p. 67.

En ce qui concerne les températures, les relevés de la station de Fada N’Gourma entre 1971 à 1998 indiquent des minima variant de 17°C entre décembre et janvier à 25°C entre avril et mai tandis que les maxima vont de 34°C entre décembre et janvier) à 39°C entre avril et mai.

Les traits physiques caractérisant le climat de la commune de Fada N’Gourma tels que les longues durées d’ensoleillement, les températures assez élevées, les vents secs et les longues sécheresses, contribuent à intensifier l’évapotranspiration et l’assèchement rapide des eaux de surface. Ces facteurs ont un effet sur les activités humaines dans la ville.

Au niveau des établissements humains, les effets climatiques influent entre autres, sur les pénuries d’eau, le niveau des activités et la santé des habitants.

Graphique n° 1: Evolution de la pluviométrie au cours des 10 dernières années



Source : DRAHRH de l’Est, 2012.

2.4. L’hydrographie

Le territoire de la ville de Fada N’Gourma fait partie du bassin versant du Niger au Nord et de celui de l’Oti au Sud. Les principaux cours d’eau qui traversent la province du Gourma sont le Bonsoaga et le Baopendi. On rencontre principalement cinq cours d’eau dans la commune. Ce sont : le Tamwarbougou, le Natiaboani, le Natiari, l’Oupen et le Chyambangou.

Des zones inondables sont contingentes par endroits à ces principaux cours d’eau . Le principal cours d’eau divise la commune en deux. Les barrages n°s 1 et 2 ont été aménagés sur son cours.

Carte n°2 : Typologie du réseau hydrographique de la Commune de Fada N'Gourma

Carte n°3 : Géologie de la Commune de Fada N’Gourma

2.5. La flore et la faune

La commune de Fada N’Gourma, à l’image de l’ensemble de la Région de l’Est, regorge d’une importante flore assez diversifiée et étroitement liée aux conditions pédoclimatiques des écosystèmes. On y rencontre plusieurs types de formations végétales telles que les savanes arbustives, les savanes arborées et les savanes boisées.

Les espèces ligneuses les plus fréquemment rencontrées sont : *Combretum gazalense*, *Combretum glutinosum*, *Combretum micranthum*, *Combretum nigricans*, *Acacia laeta*, *Acacia macrostachya*, *Acacia nilotica*, *Acacia senegal*, *Commiphora africana*, *Bauhinia refescens*, *Pterocarpus lucens* et *Capparis tomentosa*.

Les herbacées sont constituées entre autres de *Loudetia togoensis*, *schoenefeldia gracilis*, *Eragrostis tremula*, *Pennisetum pedicellatum*, *Microchloa indica*, *Cassia obtusifolia*, *Dactyloctenium aegyptium*, *Zornia glochidiata*, *Alysicarpus ovalifolius*, *Wissadula amplissima*, *Andropogon gayanus*, *Andropogon pseudapricus*, *Leptadenia hastata*.

Les graminées sont le plus souvent annuelles (*Loudetia togoensis*) avec cependant quelques-unes qui sont pérennes dans les dépressions alimentées en eau : *Andropogon gayanus*.

D’une manière générale, le couvert végétal subit les effets anthropiques dus à l’avancée du front agricole et ceux des péjorations climatiques cycliques.

En effet, cette biodiversité est mise à rude épreuve par un certain nombre de contraintes liées à la démographie galopante (arrivée de migrants agricoles), à la transhumance, aux mauvaises pratiques agricoles (défrichements anarchiques et culture itinérante), à la production anarchique du bois et du charbon de bois et à l’exploitation des berges. Toutes ces actions de l’homme entraînent la dégradation et le comblement du couvert végétal. Ainsi, on note une diminution de la diversité floristique.

C’est ainsi qu’il a été noté qu’un certain nombre d’espèces sont menacées de disparition eu égard à leur abondance de par le passé et leur rareté de nos jours : *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *Khaya senegalensis*, *Adansonia digitata*, *Acacia senegal*, *Detarium microcarpum*, *Gardenia erubescens*, *Pterocarpus erinaceus*, *Ficus sp*, *Acacia albida*.

Quant à la faune, elle se concentre surtout dans les réserves et les parcs situés dans les villages périphériques de la ville de Fada N’Gourma. On y rencontre les petits et gros gibiers qui constituent une filière porteuse importante pour la Région en général et la ville de Fada N’Gourma en particulier. Parmi les gros gibiers on rencontre principalement les cobes, les buffles et les lions. Le petit gibier, il est représenté par les lièvres, les singes et les biches. Il faut noter que la filière chasse est assez porteuse aussi bien pour la population de Fada N’Gourma que pour les autres acteurs que sont les concessionnaires de chasse.

Carte n° 4 : Typologie des formations végétales de la Commune de Fada N'Gourma

Carte n°5 : Situation géographique de la Commune de Fada N’Gourma

CHAPITRE 3 : LES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

3.1. Historique du peuplement

L'histoire du peuplement de Fada N'gourma est étroitement liée à celle de la conquête du Gulmu par les Gourmantché⁵ qui seraient venus du Niger. Selon la source orale, c'est Tanciali, 13^{ème} successeur de Diaba Lompo qui serait à l'origine de la découverte de « *Gbandjabougou* », site actuel de Fada. Puis le village se peupla et connut un véritable essor sous le règne de Yendabri ou Yendabili (1709-1736), 14^{ème} successeur de Diaba Lompo. Plusieurs peuples tels que les Djerma, les Peulh, les Yorouba et les Mossi s'installèrent dans la ville pour les besoins de commerce surtout

Fada signifierait en langue Haoussa "le hangar ou la cour du roi " et Fada N'Gourma "la cour du roi Nanoumba". Selon certaines sources également, Fada signifierait en Fulfuldé « village ».

Autrefois appelé Nanoumba, le peuple Gourmanché aurait dominé politiquement, dès son arrivée, les peuples autochtones auxquels il s'est fusionné.

Par ailleurs, le Gulmu sera placé sous protectorat français le 20 janvier 1895 après le passage du commandant DECOEUR. Le 1^{er} octobre 1897, il est successivement rattaché au territoire du Bénin puis au Haut Sénégal- Niger.

3.2. Dynamique démographique de la ville de fada

3.2.1. Structure par sexe et par âge

La commune de Fada composée des secteurs urbains et 34 villages qui y sont rattachés comptait une population 123 594 habitants. Les femmes représentent la proportion la plus importante à l'instar de l'ensemble du pays avec un taux de 50,04% contre 49,06% pour les hommes.

Quant à la structure par âge de la population, elle est caractérisée par une prédominance de la population jeune. En effet, la proportion des moins de vingt ans constitue la majorité écrasante avec 59,26% de la population total contre une population supérieure à 20 ans représentant 40,75%. L'on peut noter que la population à charge de la commune est importante (47,51%). Cette situation exige la mobilisation de ressources énormes dans les domaines sociaux comme la santé, l'éducation, etc.

3.2.2. Facteurs d'évolution de la population

3.2.2.1. La natalité, fécondité et mortalité.

Les mouvements naturels de la population régionale sont caractérisés par de forts taux de natalité et de fécondité. En effet, le taux de natalité la région était le plus élevé en 2006 avec

⁵ Originaire du Tchad selon la tradition orale, ce peuple conquérant aurait transité par le fleuve Niger. Gourmantché signifierait en sonrai " les habitants de la rive droite du fleuve".

54,7‰ contre un taux national qui est de 45,8‰. Au niveau provincial il reste toujours supérieur à la moyenne nationale avec un taux de 51,7‰. En l'absence de données spécifiques à la commune ce taux peut s'appliquer à la commune de Fada. Ce fort taux est la résultante d'une fécondité élevée traduit par un taux général de fécondité de 226,7‰. En effet, l'indice synthétique de fécondité figure parmi les plus élevés du pays soit 7,2.

Le taux de mortalité de la région de l'Est (11,8‰) reste encore élevé comme dans l'ensemble du pays. Le taux de la mortalité infantovenile de la région est de 142,6‰. Ces taux élevés traduisent les efforts à consentir dans l'amélioration de la santé des populations de la région et particulièrement de la commune.

3.2.2.2. Les mouvements migratoires.

La province du Gourma et plus particulièrement la commune de Fada N'Gourma est une zone d'attraction et d'accueil des migrants. En effet, l'analyse intra régionale fait ressortir que 35,52% des immigrés de la région de l'Est partent dans la province du Gourma. Cet attrait de la commune traduit la présence de potentialités naturelles exploitables pour les activités agropastorales et du développement des activités économiques (commerces, industries de transformation, etc) et de services administratifs au niveau de la commune.

L'émigration, reste faible et concerne les jeunes qui partent en direction des pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Niger et des villes du Burkina à la recherche d'un mieux être.

3.3. Répartition spatiale de la population

Les limites de la commune ont connu une extension par le rattachement de 34 villages à la ville de Fada N'Gourma. Ainsi, la commune couvre une superficie de 3 400,2 km². La densité moyenne de la population communale était de 36 habitants/km² en 2006. Quant à la densité de la population urbaine, elle était estimée à 349 habitants/km². En 2011, la densité moyenne de la population urbaine est estimée à 417 habitants/km². Cette densité urbaine s'accroît au détriment de la partie rural du fait de l'exode rural qui draine les populations jeunes vers la ville de Fada à la recherche du travail.

2.4. Groupes ethniques, langues parlées et religions

La commune de Fada abrite une population de divers ethnies qui vivent en parfaite harmonie. L'ethnie autochtone constituée des Gourmantché demeure majoritaire. Elle cohabite en bonne intelligence avec les autres ethnies comme les Zaoussé, les Yaana, les Mossi, les Peulh, les Bissa, les Dioulas, les Yorouba, les Haoussa, etc.

Les langues parlées dans la commune sont principalement le Goulmacema, le Mooré et le Fulfuldé.

Les principales religions sont l'islam, le christianisme (catholicisme, protestantisme) et l'animisme. La dernière est la plus pratiquée par les autochtones sous forme de géomancie (divination).

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DIAGNOSTIQUE DU PERIMETRE DU SDAU DE FADA
N'GOURMA

CHAPITRE 1 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES

1.1. Introduction : présentation et justification du périmètre du SDAU

Avec la communalisation intégrale du territoire national, les limites des communes sont désormais confondues à celles des départements. L'agglomération urbaine correspondait aux limites de la ville. De ce fait, le territoire communal inclut à la fois un espace urbain faisant partie intégrante d'un espace communal généralement plus vaste.

Aux termes de la loi N°017-2006/AN portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso, le SDAU institué comme premier outil de planification urbaine, s'applique à l'agglomération urbaine de la commune. Ce qui implique, en termes d'approche, la nécessité d'une délimitation d'un périmètre d'étude du SDAU.

Le périmètre du SDAU est l'espace sur la base duquel s'inscrivent les différentes analyses de l'étude SDAU. Ces limites peuvent évoluer, in fine, selon les projections retenues. Toutes les terres contenues dans ce périmètre seront soumises prioritairement à la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme et accessoirement à celle en vigueur en matière de foncier rural.

C'est pourquoi, il est important de préciser les éléments justificatifs du choix du périmètre d'étude.

1.1.1. La présentation du périmètre du SDAU

Le périmètre du SDAU délimite la ville de la commune dans sa structure globale telle que définie par la loi de 2004 portant code général des collectivités locales. A Fada N'Gourma, la limite a été définie de façon consensuelle avec les autorités communales qui ont associé l'agent domanial à l'opération de démarcation physique. L'opération de délimitation de l'espace urbain a associé deux approches distinctes qui ont cependant des liens : la première, celle des *unités urbaines*, se réfère à la continuité du bâti ; la seconde, celle des *aires urbaines*, vise à prendre en compte des territoires reliés à la ville, non par la continuité du bâti, mais par une pratique résidentielle des habitants travaillant dans la ville.

A Fada N'Gourma, le périmètre du SDAU prend en compte les limites des anciens secteurs lotis avec les trois (03) villages limitrophes (Nalembou, Pondyomoagou, Ountadéni) du fait de certains facteurs comme la continuité du bâti, l'ancrage à la ville du fait des activités, du lieu d'habitation des populations, de l'existence d'une liaison routière, etc...

Telle que définie par le présent SDAU, la ville de Fada N'Gourma a une superficie de 119,73 km² (soit 11 973 ha). Elle est située entre les parallèles 0°18'30" et 0°26'30" Est, et les méridiens 12°00'30" et 12°08'30" Nord.

Carte n°6 : Situation géographique de la ville de Fada N'Gourma

1.1.2. Justification du choix des limites du périmètre

Le choix des limites du SDAU de Fada N’Gourma s’appuie sur plusieurs facteurs :

- une continuité naturelle des anciennes limites communales : Avant la loi portant communalisation intégrale au Burkina Faso et la coexistence du département et de la commune dans le même ressort territorial, la Commune de Fada N’Gourma comptait onze secteurs. Ces anciennes limites ont été prises en compte par l’étude.
- une continuité du bâti et des activités socio économiques :
 - Entre ces anciens secteurs et certains villages limitrophes, il existe une certaine continuité du bâti et les activités socio économiques de la ville débordent dans ces villages du fait de l’implantation de certaines infrastructures qui créent ainsi des amorces d’urbanisation.
 - les lieux d’habitation de plusieurs citoyens qui font des mouvements pendulaires de travail : Une grande partie des citoyens vivent ou ont des activités dans ces deux villages très voisins et réciproquement.
- les zones d’implantation des grands équipements (CHR, université, etc...) :
- les choix de l’autorité politique et administrative;
- Les orientations issues des ateliers des commissions régionales et communales de l’urbanisme et de la construction.

1.2. Le relief

La province du Gourma est située dans une zone où l’altitude varie en 300 et 400 m (Atlas Burkina, p. 61). Le relief de la ville de Fada N’Gourma est dans l’ensemble relativement plat. L’altitude varie légèrement autour de 300 mètres. On rencontre cependant quelques collines principalement aux alentours de Nalambou au Nord.

La ville de Fada N’Gourma est quasiment coupée en deux par une zone légèrement plus basse orientée dans la direction Est-Ouest qui est le lieu de rétention des eaux de pluie.

Il n’y a pas de contraintes majeures dans l’aménagement et l’extension de la ville au regard de la platitude du relief, exceptées les zones non -aedificandi dans les parties les plus basses occupées par des cours d’eau.

1.3. Les sols

Les sols de la commune sont dans l’ensemble fertiles, propices à l’activité agricole et se répartissent en trois types : les sols ferrugineux tropicaux lessivés indurés, les sols hydromorphes à pseudo-gley et les sols peu évolués d’apport alluvial à pseudo-gley. Les sols ferrugineux sont propices aux aménagements en l’occurrence la construction de bâtiments. A l’opposé, les sols hydromorphes très peu constructibles voire même inconstructibles restent les sites privilégiés de développement de l’agriculture urbaine (maraîchage, horticulture, etc.).

1.4. L'hydrographie

Le territoire de la ville de Fada N'Gourma fait partie du bassin versant du Niger au Nord et de celui de l'Oti au Sud. On rencontre essentiellement un cours d'eau principal et ses affluents qui traverse la ville et un autre qui la parcourt dans la partie Est.. Ce sont : le Tamwarbougou, le Natiaboani, le Natiari, l'Oupen et le Chyambangou.

La ville est divisée en deux par un cours d'eau qui s'écoule d'Ouest en Est. Sur son cours, ont été construits les barrages n°1 et n°2. Ce cours d'eau constitue le lieu de rétention des eaux de pluie et demeure un atout majeur pour le drainage des eaux de la ville d'une part, et d'autre part pour l'aménagement touristiques et de loisirs.

Des zones inondables sont contingentes par endroits à ces principaux cours d'eau. Les abords de l'ensemble de ces cours d'eau sont favorables aux activités agro forestières (maraîchage, horticulture, etc.).

Carte n°7 : Réseau hydrographique de la ville de Fada

1.5. La végétation

Le couvert végétal de la ville de Fada est relativement abondant et est surtout constitué d'espèces protégées telles que *Butyrospermum parkii* (karité), *Parkia biglobosa* (nééré), *Lannea microcarpa* (raisinier), *Tamarindus indica* (tamarinier) et d'espèces allochtones telles que *kaya senegalensis* (le cailcedrat), *Azadirachta indica* (neem), eucalyptus, fromagers, manguiers, goyaviers, papayers, etc. La végétation de la ville présente l'allure d'une savane arborée à arbustive par endroit surtout vers le Sud et l'Est dont certains arbres peuvent atteindre 15 m de hauteur.

Carte n°8: Végétation de la ville de Fada N’Gourma

CHAPITRE 2 : LES CARACTERISTQUES DEMOGRAPHIQUES

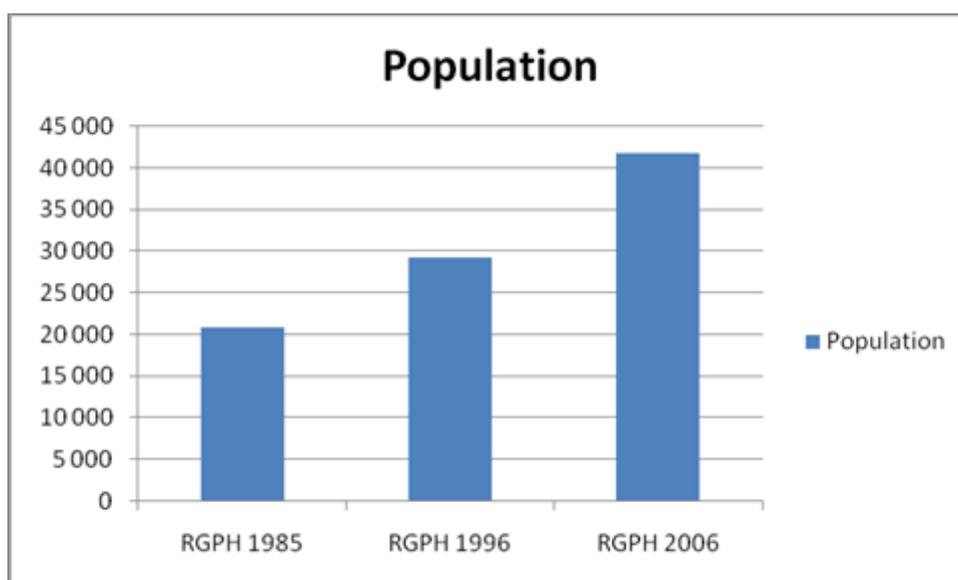
2.1. Evolution de la population

En 2006, la population de la région était de 1 212 284 habitants dont 617 416 femmes et 594 868 hommes (RGPH 2006) répartie dans cinq (5) provinces.

La population de la ville de Fada N’Gourma a connu une évolution assez rapide au cours des dernières années. En effet, avec un taux de croissance moyen annuel de 3,1%, cette population est passée de 20 857 habitants en 1985 à 29 254 habitants en 1996. Le RGPH 2006 estime la population à 41 785 habitants.

Le taux de croissance moyen annuel de la population est estimé à 3,6% entre 1996 et 2006. L’analyse des différents taux de croissance indique que ce taux a connu une progression de 0,5% entre 1985 et 2006. Il est nettement supérieur au taux national estimé à 3,1%. La population de Fada était de **53 329** habitants en 2011 selon l’hypothèse moyenne de croissance de 5% l’an. Cette situation est aussi révélatrice d’une croissance assez rapide de la population urbaine liée à la croissance naturelle et au phénomène migratoire.

Graphique n° 2 : Evolution de la population urbaine entre 1985 et 2006



Source : INSD, 2006.

Tableau n°2 : Evolution de la population entre 1985 et 2011

Année	1985	1996	2006	2011
Population	20 857	29 254	41 785	53 329

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH 2006.

2.2. Structure par sexe et par âge de la population

La ville de Fada N’Gourma est divisée en 11 (onze) secteurs géographiques et compte 41 785 habitants répartis dans 8 440 ménages en 2006. L’analyse de la structure par sexe de cette population révèle une prédominance des hommes par rapport aux femmes : 50,78% d’hommes contre 49,22% de femmes contrairement à la situation nationale qui est de 48,30% d’hommes contre 52,70% de femmes.

Par ailleurs, cette population est caractérisée par sa jeunesse avec une proportion d’individus de 0 à 14 ans (37,48%). La Graphique ci-dessous indique que 37,48% de cette population avait moins de 15 ans en 2006, ce qui constitue une bonne réserve de main d’œuvre pour les activités économiques, tandis que la tranche d’âge de 15-64 ans représente 59,24% de la population. La tranche d’âge de 65 ans et plus, à savoir les personnes âgées en marge du processus de production était estimée à 2,78%.

L’on peut noter la forte proportion de la population de la population à charge (37,48%) augmente considérablement les efforts d’investissement dans les domaines de l’éducation, la santé, etc.

2.3. Groupes ethniques, langues parlées et religions

La ville de Fada connaît un brassage ethnique et socio culturel qui s’explique par la présence de nombreux groupes ethniques qui vivent en parfaite harmonie. Les Gourmantché constituent l’ethnie autochtone de la ville. Ils cohabitent avec d’autres populations telles que les Zaoussé, les Yaana, les Mossi et les Peulh. A ces ethnies s’ajoutent les Bissa, les Dioulas, les Yorouba, les Haoussa, etc.

L’enquête-ménages révèle que les Gourmantché (45%) représentent la majorité de la population. Ils sont suivis respectivement par les Mossi (33,8%), les Peulh (8,2%), les Bissa (3,1%), les Lobi (1,3%) et les Dagara (1,3%) et les autres ethnies (7,3%). Cette diversité ethnique s’explique par le fait que Fada N’Gourma est une ville carrefour et constitue une richesse par les apports d’idées novatrices.

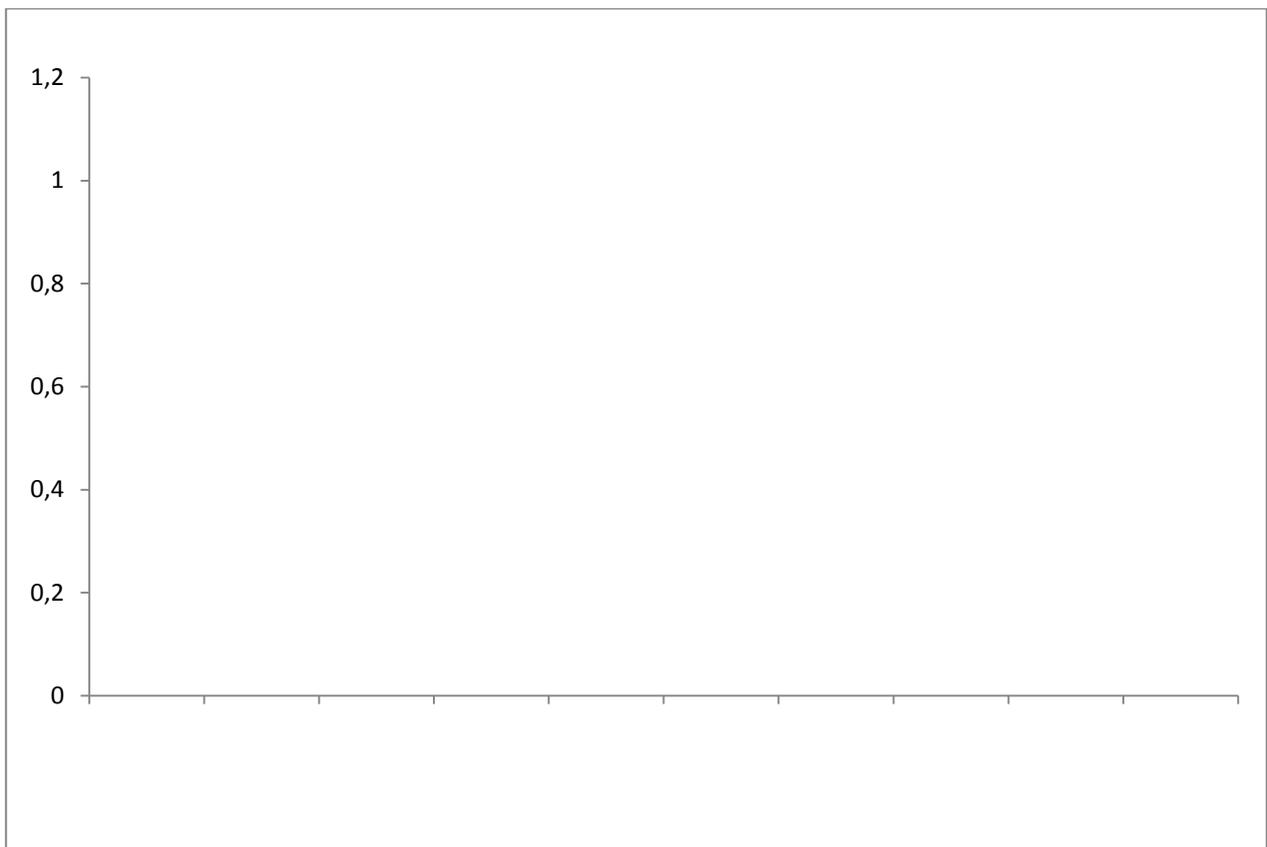
Aussi, les besoins en terre et les techniques d’occupation de l’espace sont souvent fonction de la culture et de l’antériorité de l’installation des groupes ethniques en présence.

Le Goulmacema, le Mooré et le Fulfuldé sont les principales langues de communication.

Les principales religions sont l'islam, le christianisme (catholicisme, protestantisme) et l'animisme. L'enquête-ménages effectuée dans la ville confirme cette réalité et indique que 48,9% des enquêtés pratiquent l'islam, 29,4% le catholicisme, 10,7% l'animisme et 10,5% le protestantisme.

Les autochtones restent attachés à l'animisme qui a pour pratique dominante la géomancie (divination). On assiste à une coexistence pacifique entre les différentes confessions religieuses.

Graphique n°3: Répartition des enquêtés selon l'ethnie



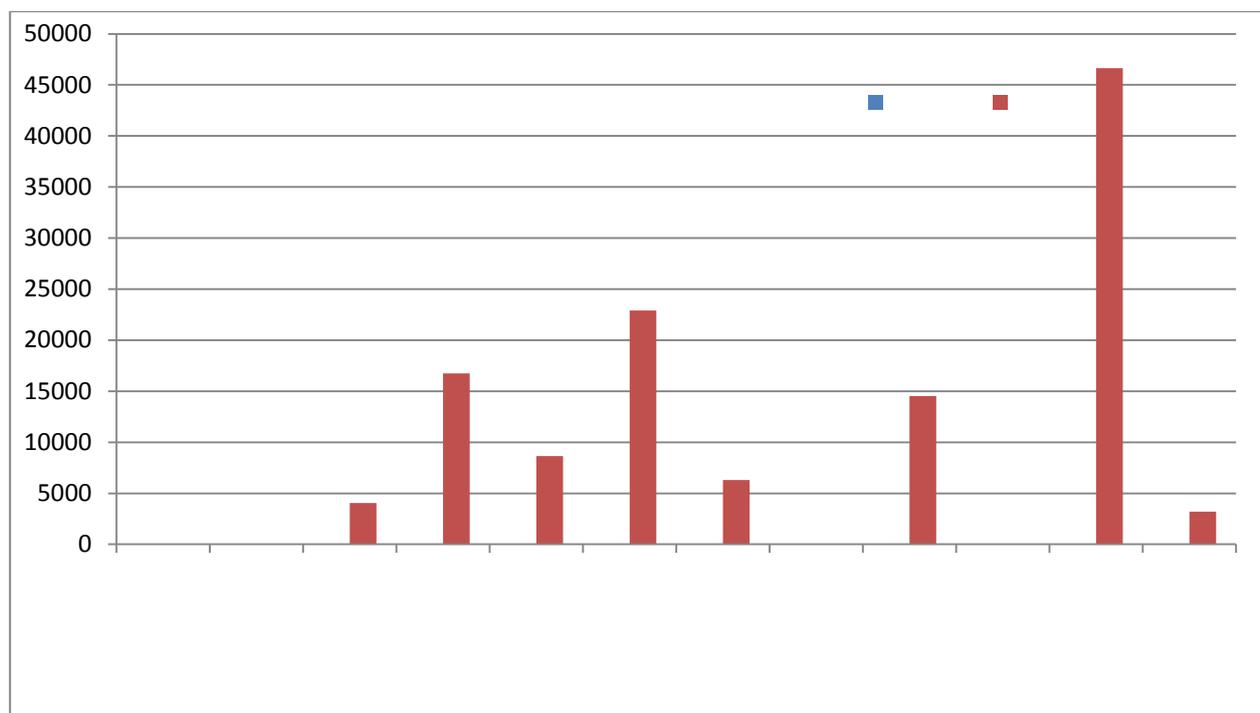
Source : BADCOM, Enquête- ménage SDAU, janvier 2012

2.4. Répartition spatiale de la population

La densité moyenne de la population communale était de 36 habitants/km² (0,36 habitants/Ha) en 2006. Quant à la densité de la population urbaine (périmètre du SDAU), elle était estimée à 3,49 habitants/km² soit 3,49 habitants/Ha. En 2011, la densité moyenne de la population urbaine est estimée à 417 habitants/km² (4,17 habitants/Ha). Cette densité varie énormément d'un secteur à l'autre et du centre vers la périphérie.

Carte n°9 : Densités de population par secteur.

Graphique n°4 : Population par secteur dans la ville



Source : INSD, RGPH 2006.

Le graphique ci-dessus sur la répartition spatiale de la population indique que certains secteurs ont un poids démographique plus important dans la ville. Il s'agit des secteurs n°1, n°3, n°7 et n°11 qui représentent respectivement 15,32%, 12,85%, 10,74% et 10,35% de l'ensemble de la population urbaine. La ville de Fada N'Gourma a su conserver son poids démographique sur les autres localités environnantes grâce à sa position de chef-lieu de région et de province.

La ville assure également une couverture en termes de services sociaux de base (santé et éducation) et économiques à cause de la concentration des équipements socio-économiques d'où l'attraction qu'elle exerce sur son hinterland. Pour les populations des villages et des villes environnantes, la ville constitue un débouché et un marché d'approvisionnement en produits.

2.5. Facteurs d'évolution de la population

2.5.1. La natalité

Selon le RGPH 2006, le taux de natalité de la province du Gourma était de 54,4‰. La connaissance des indicateurs sur la natalité et la fécondité est importante pour la planification des actions de développement. La fécondité reste la composante principale de la croissance démographique et elle génère des besoins sociaux et économiques dans le court, moyen et long terme. Certains facteurs comme la mortalité maternelle, la mortalité

infantile, l'âge au mariage, la prévalence contraceptive et la baisse de l'infécondité exercent une influence sur la fécondité.

2.5.2. La mortalité

La mortalité reste influencée par les facteurs sanitaires, socio économiques et environnementaux. On observe une baisse du taux de mortalité au plan national. Entre 1960, 1991 et 1996 le Taux Brut de mortalité (*TBM*) au Burkina est passé respectivement de 32‰ à 16,4‰ puis à 14,8‰. Ce taux était estimé à 11,8‰ en 2006. Dans la province du Gourma, ce taux était également estimé à 11,8 ‰ au cours de la même année.

Selon les résultats de l'EDSIII (2003-2004), les quotients de mortalité (post-natale, infantile, juvénile et infanto-juvénile) ont connu une baisse significative. Néanmoins, le taux de mortalité au niveau régional demeure toujours élevé (14,7‰).

2.5.3. Les mouvements migratoires

La région de l'Est est touchée par l'immigration du fait de sa situation de pôle d'attraction agricole. En effet, entre 1999 et 2006⁶, on estime que les migrations ont touché près de 10% de l'ensemble de la population de la région. Mais ce phénomène varie d'une province et d'une ville à une autre.

La ville de Fada constitue une zone d'immigration par excellence des populations en provenance des villages et des communes limitrophes à la recherche de travail et du mieux-être.

Cette attraction s'explique par le fait que Fada, en tant que chef-lieu de province et de région, est un carrefour routier, un centre administratif et commercial. La ville concentre les principaux équipements socio-collectifs et économiques (marché de gros, CHR, usine d'égrenage de coton, laiteries, etc.).

Par ailleurs, on assiste à une faible émigration de longue durée des jeunes et adultes vers les villes (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, etc.) et les pays limitrophes (Niger, Bénin, Togo et Côte d'Ivoire. L'enquête⁷ indique que les ménages enquêtés ont enregistré en 2011, des départs qui concernent 16,26% d'adolescents, 23,41% de jeunes et 58,73% d'adultes. Les principales destinations sont Ouagadougou (36,4%), Bobo-Dioulasso (5,4%), autres villes du Burkina (21,7%), la Côte d'Ivoire (9,3%) et les pays d'Afrique (8,5%). Les raisons des départs sont exclusivement pour des motifs d'études (44,4%), d'emploi (37,1%), de mariage (8,1%), de divorce (8%) et de déménagement (7,3%).

⁶ Plan Régional de Développement de l'Est (2009-2013), juin 2009.

⁷ BADCOM, enquête-ménages, SDAU, janvier 2012.

CHAPITRE 3 : LE TISSU URBAIN

3.1. L'évolution du tissu urbain

L'aménagement de la ville de Fada N'Gourma s'est fait selon plusieurs étapes dont les plus importantes sont :

- jusqu'en 1960 avec l'administration coloniale, 147 Ha correspondant à l'ancien noyau ;
- 1960 à 1999 quelques aménagements de faible envergure sur 585 ha.
- 1999 à 2005 : Période des aménagements les plus significatifs avec l'arrivée des Maires élus. Plus de 12 000 parcelles ont été dégagées sur 1 685 ha, notamment dans les secteurs suivants:
 - secteur 1: 4 595 parcelles;
 - secteur 2: 4 800 parcelles;
 - secteurs 8 et 9 : 3 067 parcelles ;
 - secteur 6 : 3 904 parcelles.

La mise en valeur de ces parcelles et les aménagements ont quelque peu amélioré le cadre de vie public et privé. Toutefois, des efforts énormes restent à consentir pour la mise en valeur effective des parcelles et la viabilisation des grandes superficies aménagées.

Tableau n°3: Historique des lotissements à Fada N'Gourma

Année	Superficie (en ha)
1959	147
1975	062
1980	054
1997	260
1998	082
1999	127
2002	519
2003	632
2004	534
Total	2 417

Source: BADCOM CONSULT/CAUH/K 2012

Carte n°10: Evolution des lotissements

3.2. La typologie du tissu urbain.

A l'échelle de la ville de Fada N'Gourma, les terres sont occupées essentiellement par un tissu urbain discontinu entrecoupé par le plan d'eau constitué par les barrages 1 et 2, Dans le périmètre urbain de Fada N'Gourma, on distingue plusieurs types de tissus.

3.2.1. Le noyau ancien

Le noyau ancien est une zone relativement dense correspondant aux tous premiers lotissements réalisés en 1959 à 1980. Il est caractérisé par une forme d'occupation régulière et densément bâti avec un réseau de voirie constitué de voies d'emprise 20 à 30 m. La structure est réalisée suivant des trames régulières avec des parcelles à usage d'habitation de forme rectangulaire et de grande taille. Les îlots sont de forme variable, rectangulaires, triangulaires et trapézoïdale. L'espace urbanisé comporte un espace d'habitat qui peut être estimé à 1,14 km². Cette zone concentre les commerces, les services administratifs et les activités du secteur tertiaire:

- la zone commerciale : elle se concentre autour du marché central et se diffuse sur la route du Niger ;
- une zone résidentielle et administrative dense située principalement dans les secteurs n° 2, 4 et 10 et qui concentre les sièges des différentes administrations et les plus importants équipements socio-économiques ;
- les plans d'eau : ils sont assez rares et pas étendus.

La place occupée par le réseau de voirie est quasiment insignifiante vu son caractère linéaire est sa faible densité. Seulement deux routes nationales, formant un nœud dans la ville de Fada N'Gourma traversent la ville.

- des espaces verts dégagés lors des différents lotissements et répartis sur l'espace urbain sont appelés à jouer un rôle écologique et ornemental. Ils sont au nombre de trente neuf (39).

3.2.2. Le tissu formé par les nouveaux lotissements

Le tissu urbain de la périphérie correspond aux lotissements successifs effectués de 1960 à nos jours et qui ont permis de dégager, au total 12 462 parcelles. Il est caractérisé par un habitat pavillonnaire de faible densité. Au fur et mesure que l'on s'éloigne du centre, l'habitat devient de plus en plus clairsemé avec un très faible niveau d'équipements en services urbains de base et surtout en voirie. Cette zone présente un meilleur cadre bâti avec des bâtiments de type modernes en parpaing et les toits en dalles ou en tôles sur des îlots de forme rectangulaire pour la plupart. Il y subsiste quelques bâtiments en banco avec des toits en paille. Le système d'assainissement y est très précaire particulièrement dans les derniers lotissements. Ce tissu regroupe les cités du 11 décembre 2008.

3.2.3. L'habitat spontané et l'habitat rural

Localisé en grande partie dans les secteurs 2, 3, 6 et 9 au Nord, Nord-Ouest, et au Sud de la zone aménagée, l'habitat spontané est principalement concentré à la limite des zones loties. Il est caractérisé essentiellement constituée de bâtiments de taille plus réduite sur des espaces variant entre 100 et 150 m². Les bâtiments sont de type rectangulaire construits en banco avec des toits en tôles pour la plupart avec une prédominance des types F1. La voirie se résume à de pistes qui serpentent les concessions rarement empruntables par des véhicules surtout de secours. Les services sociaux de base et en particulier l'assainissement sont quasi inexistant hormis les quelques points d'eau. Il n'existe ni réseau d'adduction d'eau potable, ni réseau d'électricité et de téléphone. Ce type de tissu apparait comme un état transitoire de la ruralité vers l'urbain ou le moderne et constitue une zone tampon entre le tissu aménagé et le tissu rural.

L'habitat rural correspond à l'habitat villageois de modèle traditionnel. Les constructions sont pour la plupart en banco avec une toiture en tôles ou en terre (dalle) pour les maisons rectangulaires et en pailles pour les cases rondes. Les constructions sont organisées autour de concessions circulaires. Certaines constructions sous forme de huttes subsistent encore et sont entièrement réalisées en pailles, des « seccos ». Il occupe l'espace des villages rattachés à la ville. L'organisation spatiale de l'habitat se caractérise par un habitat dispersé accordant une place importante pour les champs de case et l'élevage autour des concessions. Elle respecte la vocation essentiellement agricole de ses occupants. Ce milieu est dépourvu de voirie et réseau divers.

3.3. La typologie de l'habitat

Dans la ville de Fada N'Gourma, on distingue, comme dans la majorité des villes du Burkina Faso, trois principaux types d'habitat, à savoir l'habitat traditionnel, l'habitat moderne et l'habitat de type mixte qui se situe entre les deux et qui allie modernité et tradition. Cette classification se fera sur la base des matériaux de construction, des technologies et des techniques de construction et du mode d'occupation de l'espace.

Les tableaux suivants font l'économie des différents matériaux de construction utilisés à Fada N'Gourma

Tableau n°4: Répartition des ménages selon le type de matériaux de leur habitat

Type de matériaux	Effectif	%
Banco	307	58,6
Parpaings de ciment	204	38,9
Terre stabilisée	13	2,5
Total	524	100

Source : Enquête SDAU, janvier 2012.

Tableau n°5: Répartition des ménages selon le type de toiture de l'habitat

Type de toiture	Effectif	%
Dalle	12	2,3
Tôle	474	90,5
Terrasse banco	6	1,1
Paille	32	6,1
Total	524	100

Source : Enquête SDAU janvier, 2012.

L'enquête-ménages réalisée auprès de la population cible donne une situation d'ensemble de ce cadre bâti à travers les tableaux n°9 et n°10. Près de 58,20 % des enquêtés, soit la majorité de la population vivent dans des logements en banco et 38,9% dans des logements en parpaing. La tôle est le type de couverture répandu, et représente près de 87,8 % des logements dans les ménages. La terre stabilisée est faiblement utilisée (2,5%) et la toiture en tuile est quasiment inexistante. La proportion de ces équipements détermine les types d'habitat.

Carte n°11 : Mise en valeur des parcelles

3.3.1. Habitat traditionnel

Ce type d'habitat se rencontre essentiellement dans les villages inclus dans le périmètre urbain, l'habitat est dispersé et de type traditionnel. Les constructions sont des cases rondes organisées autour de concessions circulaires. Ici, toutes les concessions et les équipements sont construits avec des matériaux et une technologie traditionnels. Trois types de logements sont à distinguer dans cette catégorie. Il s'agit des bâtiments en banco avec toiture terrasse en banco, des bâtiments en banco couverts de paille et des huttes en seccos. Ce type d'habitat n'est en général pas équipé de latrines, ni de douches.

Planche photographique n° 1 : Vue de l'habitat de type traditionnel dans la ville de Fada N'Gourma



Source : BACDOM CONSULT/CAUH/K 2012

3.3.2. Habitat moderne

L'habitat de type moderne dans la ville de Fada N'Gourma est constitué de maisons rectangulaires ou autres et comportent plusieurs pièces. Ce type de logement comprend une maison principale en parpaing munie de toilettes intérieures avec ou sans dépendances extérieures. On les rencontre dans les zones aménagées de la ville. La configuration de l'habitat obéit au plan de lotissement et permet l'accès facile aux services sociaux de base. Les murs sont en parpaing (ciment) avec un enduit ciment et la toiture en tôle. Une très faible proportion de l'habitat moderne en parpaing a une toiture en dalle (2,3%).

Planche photographique n° 2 : Vue de l'habitat de type moderne



Source : BADCOM CONSULT/CAUH/K 2012

La tendance actuelle des constructions est de plus en plus orientée vers l'utilisation de matériaux définitifs avec une technologie moderne. L'enquête dénombre 42,9% de villas comprenant 3 chambres et le même pourcentage de villas comptant 4 chambres. Ces bâtiments sont, soit construits en parpaing, en blocs de terre comprimés, en blocs de latérite taillée, soit d'autres matériaux similaires et recouverts de tôle ou d'une dalle. Pour ce faire, leur édification nécessite toujours l'intervention d'un tâcheron ou d'un maçon, voire d'un prestataire de services en Bâtiment-travaux-publics (BTP).

Dans la ville, un des constats qui est fait est que le secteur de la construction est soutenu de plus en plus par des promoteurs privés qui construisent des bâtiments en matériaux définitifs. Parmi ces nouvelles constructions, se développent des bâtiments constitués d'une série de logements de type F2 (une chambre et un salon) communément appelés « célibatérium » qui s'adresse à une population souvent jeune, monogame, et économiquement de classe moyenne. L'enquête en dénombre près de 53,9%.

Depuis quelques années, on note une volonté des autorités d'accompagner le secteur du logement. Ainsi, à Fada N'Gourma, des logements modernes ont été construits à l'occasion de la célébration de la fête nationale. Compte tenu des coûts prohibitifs de location pratiqués par les promoteurs, ces maisons notamment celles de la CNSS se retrouvent aujourd'hui à l'abandon et à la désuétude.

3.3.3. Habitat mixte

L'habitat mixte est à cheval entre le type moderne et le type traditionnel. Il est rencontré dans tous les secteurs de la ville notamment dans ceux périphériques. Ce type d'habitat se caractérise par un ou plusieurs bâtiments en matériaux définitifs ou en banco amélioré en enduit au mortier ciment avec des toitures tôle. Les bâtiments présentent des formes rondes ou rectangulaires. Les cours comprennent également des cuisines extérieures, des sanitaires (douche et WC parfois). L'habitat semi moderne est parfois équipé d'eau courante, d'électricité et même de téléphone.

La plupart des logements sont construits avec l'appui de tâcherons (66,6% des chefs de ménages). Les mutations techniques intervenues dans le domaine de l'habitat tendent désormais à le moderniser de plus en plus.

Planche photographique n° 3 : Vue de l'habitat de type mixte



Source: BACDOM CONSULT/CAUH/K 2012

CHAPITRE 4 : LA PROBLEMATIQUE FONCIERE

4.1. Le cadre juridique et réglementaire

La politique foncière au Burkina Faso s'est progressivement construite sur un dispositif législatif et réglementaire diversifié. Ce dispositif, quelques fois volontariste, traduit le choix de l'Etat Burkinabé de faire du foncier un levier de développement.

Le foncier au Burkina Faso est régit par :

- la loi n°034 – 2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso fruit des relectures en 1991 et en 1996 de la première mouture adoptée en août 1984 ;

Au niveau sectoriel, le foncier est régit par :

- la loi N 005/97/ADP du 30 janvier 1997, portant Code de l'Environnement au Burkina ;
- la loi N 006/97/ADP du 31 janvier 1997, portant Code Forestier au Burkina ;
- la loi N°002-2001/AN du 8 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- la loi N°034-2002/AN du 14 novembre 2002 portant loi d'orientation relative au pastoralisme ;
- la loi N°023/AN du 8 mai 2003 portant Code Minier du Burkina ;
- la loi N° 0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso ;
- la loi N°0034-2009/AN du 16 juin 2009 portant Régime Foncier Rural au Burkina.

Au niveau institutionnel, en 2006 a été créé un ministère plein chargé du secteur de l'habitat et de l'urbanisme. Pour régir ce secteur, les textes suivants ont été adoptés :

- la loi N°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso a été adoptée ;
- la loi 057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant Promotion Immobilière au Burkina Faso ;
- la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU).

4.2. Le mode de gestion foncière

L'accès à la terre à Fada N' Gourma se fait soit selon les règles coutumières soit selon les règles du droit moderne.

4.2.1. Système de gestion traditionnel

Il s'agit de la gestion de l'accès aux terres des zones non aménagées du périmètre urbain qui sont toujours gérées par les détenteurs de droits fonciers coutumiers encore appelés « propriétaires terriens ». A l'opposé du pays mossi où il existe des chefs de terre, à Fada, il n'en existe pas. La terre appartient à des lignages en général les premiers à s'y installer. Ce lignage peut prêter la terre à toute personne qui en a besoin à des fins agricoles ou d'habitation.

4.2.2. Système de gestion moderne

Le système moderne de gestion des terres urbaines de Fada s'effectue dans le cadre du DFN. En effet, depuis l'érection de Fada en commune, elle a la compétence de la gestion des terres de son ressort conformément à la loi n°0055-2004 /AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso. Cette loi dispose en son article 80 que : « les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'Etat ».

Le fonctionnement du système moderne de gestion des terres repose sur des structures et des titres :

- **les structures de gestion des terres du DFN :**
 - **la commission communale d'attribution des terres :** chargée de l'attribution des terres urbaines réservées par le plan d'aménagement à l'habitation conformément à l'art.127 du décret 97-054/PRES/PM/MEF, aux demandeurs (*personnes physiques ou morales*) ;
 - **la commission communale d'évaluation et de constat de mise en valeur des terres :** elle est chargée de vérifier que la mise en valeur des terres du DFN a été réalisée dans les délais et que les investissements sont conformes à la destination des terres. Cette commission peut aussi procéder à l'évaluation des biens immeubles objet de transaction ;
 - **la commission de retrait :** chargée de statuer sur les dossiers des attributions de terrains considérés comme non mis en valeur. A ce titre, elle peut prononcer le retrait ou accorder un délai supplémentaire de mise en valeur.
- **les titres :** ce sont des instruments de gestion des terres du DFN. Certains ont un caractère temporaire et d'autres un caractère permanent. Il existe six (06) titres de jouissance et un titre de propriété qui peuvent être délivrés sur les terres du DFN :
 - **les titres de jouissance à caractère temporaire :**
 - **le permis d'occuper :** c'est un titre de jouissance précaire et révocable délivré aux personnes physiques et morales désirant installer une activité lucrative sur une terre du DFN qui en raison de sa nature ou des circonstances ne peut être attribuée pour une longue durée ;

- **le bail** : c'est un contrat de courte ou de longue durée par lequel un droit de jouissance sur une terre du DFN est conféré à une personne physique ou morale publique ou privée. Il précise la durée et les conditions d'occupation et de jouissance.
- **les titres de jouissance à caractère permanent** :
 - **l'arrêté d'affectation** : il est permanent et délivré aux services publics pour l'occupation des terres du DFN en vue de l'accomplissement de leurs missions ;
 - **l'arrêté de mise à disposition** : il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres du DFN aux fins d'y exercer des activités non lucratives ;
 - **le PUH** : il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales pour l'occupation des terres urbaines réservées à l'habitation. Il confère à son titulaire un droit de superficie ;
 - **le permis d'exploiter** : Il est permanent et délivré aux personnes physiques ou morales à des fins d'exploitation lucrative. Il confère un droit de superficie qui doit être publié au Bureau de la Publicité Foncière.
- **le titre de propriété** : Ce titre assure à son titulaire une garantie sans égard c'est-à-dire un droit absolu sur la terre. Il confère les droits les plus complets sur la terre.

4.3. Mode d'acquisition de la terre

Au plan traditionnel, une personne désireuse d'acquérir un lopin de terre à des fins agricoles ou d'habitation s'adresse directement ou par l'intermédiaire d'une tierce personne au chef de lignage qui, après concertation avec les autres membres de la famille et l'avis du chef du village, du chef de terre, l'attribue sur les terres non exploitées au demandeur. La terre était cédée gratuitement. Le bénéficiaire n'acquiert qu'un titre de jouissance. En cas de violation grave des coutumes, le terrain peut lui être retiré.

De nos jours ce mode d'acquisition gratuite est en train de faire place au mode d'achat des terrains avec les propriétaires terriens à la faveur du développement de la spéculation foncière.

Suivant ce mode d'acquisition, l'acquéreur peut établir une attestation de possession foncière conformément aux nouvelles dispositions de la RAF.

4.4. Les acteurs du foncier

Deux grandes catégories d'acteurs peuvent être distinguées. Il s'agit des acteurs publics et des acteurs privés.

4.4.1. Les acteurs publics

Ils sont constitués essentiellement par l'Etat et les collectivités territoriales.

4.4.1.1. L'Etat et ses services déconcentrés

Le ministère de l'économie et des finances (MEF) est le premier responsable de la gestion des terres du domaine foncier de l'Etat situées dans le ressort territorial de la commune. De lui dépendent les services chargés des domaines et de la publicité foncière chargés de la gestion des mutations foncières dans la commune. Ses compétences de gestion sont déléguées au maire mais les aliénations à titre de propriété notamment restent de son ressort.

Les autres ministères intervenant dans l'aménagement et la gestion foncière de la commune :

- Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme qui délivre l'autorisation de lotir, de restructurer, etc. et valide les plans de lotissement;
- le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité;
- le ministère de l'aménagement du territoire et de la Décentralisation qui sont chargés de la délivrance des autorisations de lotir, de restructurer, etc.

Ces quatre ministères sont représentés au niveau communal respectivement par :

- La Direction Régionale des Impôts de l'Est ;
- La Direction Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme de l'Est ;
- Le Haut-commissariat.
- La direction régionale de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Ce sont ces services déconcentrés qui appuient au quotidien les services communaux dans l'aménagement et la gestion foncière.

4.4.1.2. La Commune

La commune a donc pour vocation d'intervenir dans la gestion des terres relevant de son ressort territorial. Elle dispose d'importants pouvoirs en matière foncière. Ces pouvoirs sont consacrés pour l'essentiel par les textes portant réorganisation agraire et foncière, la loi n° 2004-055/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales et la loi n°034-2012/AN du 2 juillet 2012 portant régime foncier rural.

- S'agissant des pouvoirs de gestion, la commune intervient dans plusieurs niveaux dont l'établissement et l'exécution des plans de lotissements ;
- l'attribution des parcelles et délivrance des titres d'occupation se rapportant à son domaine foncier propre ou aux parties du domaine foncier de l'Etat ayant fait l'objet de transfert de gestion à son profit ;
- la participation à la gestion des terres du domaine foncier de l'Etat situées dans son ressort territorial ;

- la délivrance des autorisations d'occupation du domaine public.

Chargée de gérer les terres de leur ressort territorial, les services techniques de la commune manquent de compétences et d'outils adéquats de gestion.

4.4.2. Les acteurs privés

A côté des acteurs publics ci-dessus cités, interviennent de nombreux acteurs privés qui jouent un rôle important dans l'aménagement et la gestion foncière. On peut citer parmi ces acteurs, notamment les promoteurs fonciers et immobiliers, les bureaux d'études, les agents immobiliers et les populations.

4.4.2.1. Les promoteurs fonciers et immobiliers

A la faveur de l'adoption de la loi n°057-2008/AN du 20 novembre 2008 portant promotion immobilière, de nombreuses autres sociétés de promotion foncière et immobilière ont vu le jour aux côtés de la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Burkina (SOCOGIB), la Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains (SONATUR) et de la Société immobilière AZIMMO SA

Aux termes de l'article 5 de cette loi, la promotion immobilière consiste à réaliser ou à faire réaliser notamment « les opérations d'urbanisme et d'aménagement définies par le code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso.. » Il s'agit en l'occurrence des opérations de lotissement, de restructuration, etc. La même disposition précise que les produits fonciers et immobiliers issus de ces opérations sont destinés à la vente.

Pour permettre l'exercice de cette activité soumise à agrément, la loi prévoit que ces promoteurs peuvent accéder aux terres du domaine foncier national par acquisition en pleine propriété ; ce qui implique que ces terres leur seront cédées sans mise en valeur préalable. Le terrain ainsi acquis fera donc l'objet d'un titre foncier au profit du promoteur et ce titre foncier original sera par la suite morcelé au profit des acquéreurs.

L'intervention de ces promoteurs privés contribue à une meilleure organisation du marché foncier et à une sécurisation des transactions. Elle pourrait surtout permettre d'accroître l'offre de terrains viabilisés dans la commune.

4.4.2.2. Les bureaux d'études

Il existe de nombreux bureaux d'études privés qui interviennent dans l'aménagement foncier aux côtés des acteurs publics et privés. Ce sont surtout des cabinets d'urbanistes et de géomètres experts-agrées qui sont de plus en plus sollicités par les communes, les sociétés de promotion immobilière,... pour la conception et la réalisation des plans d'aménagement. Ces professionnels de l'aménagement dont l'activité est réglementée sont constitués en association et en ordre professionnel. Leur intervention permet de palier

l'insuffisance de capacités humaines des communes et le non respect des normes en matière d'aménagement.

4.4.2.3. Les agents immobiliers

Les agents immobiliers sont des personnes physiques ou morales qui se livrent ou prêtent leur concours aux opérations portant sur les biens d'autrui et relatives aux transactions et à la gestion foncières et immobilières. Il s'agit d'intermédiaires dans les transactions foncières entre particuliers et sont rémunérés pour les services qu'ils rendent. Ces agents immobiliers qui dominent le marché foncier agissent surtout dans l'informel.

Cette absence de réglementation a favorisé l'apparition de nombreux acteurs informels appelés « démarcheurs » qui interviennent dans les transactions foncières aussi bien en zone aménagée qu'en zone non aménagée.

Dans les zones non loties, ce sont surtout ces démarcheurs qui mettent en contact les demandeurs de lopin de terre avec les propriétaires fonciers coutumiers et qui contribuent ainsi dans une certaine mesure au développement du marché foncier informel dans ces zones.

4.4.2.4. Les populations

Les populations restent des acteurs incontournables de la gestion foncière surtout dans les zones non aménagées. En effet du fait de la faiblesse de leurs revenus et de l'insuffisance de l'offre publique de terrains aménagés, des populations se sont installées à la périphérie des zones loties et y ont érigé des habitats spontanés.

Ces installations sont favorisées par les détenteurs de droits fonciers coutumiers qui restent encore les principaux acteurs de la gestion foncière dans ces zones. Ces populations anticipent souvent les opérations de lotissement en morcelant au maximum les terrains de manière à faire recenser les occupants comme « propriétaires » et donc comme candidats légitimes à l'attribution de parcelles loties. Ces stratégies d'occupation des terres s'imposent à l'administration qui est obligée d'en tenir compte lors des opérations de restructuration.

Comme on peut le constater, de nombreux acteurs sont impliqués dans la gestion foncière au niveau de la commune. Il est donc nécessaire de créer un cadre de concertation entre ces différents acteurs afin de mieux définir leurs attributions et coordonner les interventions pour plus d'efficacité. Il faut surtout associer fortement les populations, notamment les propriétaires coutumiers à la définition des prévisions d'aménagement pour permettre de rationaliser l'occupation de l'espace.

4.5. Les problèmes liés au foncier dans la ville de Fada N’Gourma.

- Le foncier urbain à Fada N’gourma souffre de plusieurs difficultés d’ordre institutionnel, administratif et technique qui sont : Manque de limites fiables entre les communes ;
- Difficultés causées par les modalités et conditions d’attribution des terres qui privilégient l’habitat spontané.
- Ineffectivité d’application des textes fonciers
- Nombre trop élevé des membres de la commission d’attribution
- La méconnaissance des textes fonciers par les acteurs.
- Conflit de compétence entre les acteurs de la chaîne foncière
- Changement intempestif de destination de réserves foncières.
- Occupation des terres par l’administration sans concertation préalable avec les propriétaires coutumiers
- Exclusion de femmes de l’héritage des terres de leur mari
- Résistance ou refus de cession des terres à l’administration au fin d’aménagement par les propriétaires coutumiers au profit de transactions informelles avec des spéculateurs fonciers.
- Modalités et conditions d’attribution des parcelles ne favorisant pas les résidents.
- Aménagement de zones non constructibles
- Aménagements non viabilisés, ce qui occasionne les catastrophes naturelles
- Persistance des attributions de terres par les propriétaires coutumiers dans les zones suburbaines, les réserves foncières, les réserves administratives, les espaces verts et les zones non constructibles contrairement aux dispositions des textes en vigueur.
- Mauvaise organisation des opérations de lotissement par les communes (problèmes de souscription et d’établissement de dossiers de demande de parcelles) ;
- Attribution illégale de parcelles ;
- Identification incomplète des attributaires et de parcelles.
- Occupations anarchiques des dépendances du domaine public.

4.6. La problématique de l’habitat spontané

L’habitat spontané reste un problème à résoudre au niveau de la commune. Il se développe à la périphérie de la zone lotie. Ce développement de l’habitat spontané surtout lié aux facteurs suivant :

- l’action des propriétaires terriens qui, au motif qu’ils sont lésés par la limitation du nombre de parcelles qui leur reviennent en cas de lotissement, ont décidé de parceller leurs terres et de les vendre avant l’implantation du lotissement.
- l’action des nombreux spéculateurs qui jouent sur la pénurie de terrains en négociant de nombreux lopins de terres dans la zone en vue d’obtenir plusieurs parcelles lors de l’opération de restructuration et les revendre à prix fort.

- par la politique de restructuration appliquée jusque là qui a consisté à recenser les occupants des zones à restructurer et les maintenir sur le site en régularisant leur situation foncière par la délivrance de titre d'occupation.

Le développement de l'habitat spontané, outre sa dimension spéculative, constitue un handicap sérieux pour les aménagements en particulier les lotissements dans la commune dans la mesure où celle-ci intervient désormais sur des espaces déjà densément occupés par endroit sans prise en compte de la voirie et des équipements. Ces occupations s'effectuent sur des surfaces généralement inférieures à 200 m² pour des parcelles attendues d'au moins 300 m². Par ailleurs les contributions demandées dans le cadre des opérations de restructuration ne permettent pas toujours un minimum de viabilisation.

Il ressort de ce qui précède que la gestion foncière au niveau de la commune se caractérise par de nombreuses difficultés auxquelles il faudra trouver des solutions pour une meilleure gestion des terres dans le cadre de la mise en œuvre du SDAU :

Ces problèmes sont liés notamment :

- A la faiblesse des capacités humaines et matérielles des services fonciers communaux et étatiques;
- Au manque d'information et de sensibilisation des acteurs sur la réglementation foncière en vigueur;
- A l'absence de cadre de concertation entre les acteurs fonciers et de structure de contrôle des opérations foncières et domaniales ;

CHAPITRE 5. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Dans la ville de Fada, les activités économiques s'organisent autour du secteur primaire, secondaire et tertiaire.

5.1. Le secteur primaire

5.1.1. L'agriculture

L'agriculture constitue la principale activité des populations de la commune de Fada. Cette activité se pratique dans la ville notamment dans les bas fonds, les zones inondables le long des cours d'eau et des deux barrages. Elle se limite essentiellement aux cultures maraichères (oignon, laitues, tomates, aubergines, etc), fruitières et contribue à combler les besoins alimentaires des populations urbaines tout en apportant des revenus substantiels aux producteurs. L'intérêt que revêtent les activités de maraîchage a conduit la commune à aménager un périmètre production maraîchère au secteur 8 de la ville.

L'agriculture est également pratiquée dans les zones non aménagées de la ville. Elle occupe 23,5% des ménages urbains selon l'enquête ménages.

Tableau n°6: Evolution des cultures céréalières (2007-2011)

Spéculation		Mil			Sorgho			Maïs			Riz			Total	
		ANNEE	Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)
2007	P	17560	613	10764	11235	730	8201,6	11580	755	8742,9	1400	1964	2749,6	41775	30458
	R	13170	550	7244	8426	530	4465,78	9000	500	4500	1050	1000	1050	31646	13240
2008	P	17560	613	10764	11235	730	8201,6	11580	755	8742,9	1400	1964	2749,6	41775	30458
	R	8870	743	6590,41	4220	650	2743	3425	2100	7192,5	304,79	3500	1066,77	16820	17592,7
2009	P	9048	700	6333,6	4303	1100	4733,3	3551	1350	4793,85	123	2500	307,5	17025	16168,3
	R	8870	743	6590,41	4220	650	2743	3425	2100	7192,5	304,79	3500	307,5	17025	16168,3
2011	P	14500	0,7	10150	14000	0,9	12600	10838	3	32514	607	4	2428	39945	57692
	R	14000	0,4	5600	12000	0,5	6000	10900	0,5	5450	600	1,5	900	37500	17950

Source : Direction provinciale de l'agriculture de Fada N'Gourma. p= prévision ; R= Rendement

Tableau n°7: Evolution des cultures de rente

Spéculation		Coton			Arachide			Soja			Sésame			Total	
ZAT		Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Ption (t)
2007	P	1990	589	1172,1	1990	379	754,21	660	381	251,4 6	918	391	174,0	2966	2107,8
	R	1492	400	596,8	1492	300	448	495	200	99	688	200	120	2390	1190
2008	P	4260	850	3621	732	600	439,2	110	700	77	30	600	18,0	5132	4155,2
	R	3390	800	2712	700	600	420	90	700	63	450	600	270,0	4630	3465
2009	P	4260	850	3621	732	600	439,2	110	700	77	30	600	18,0	5132	4155,2
	R	3390	800	2712	700	600	420	90	700	63	450	600	270,0	4630	3465
2011	P	1451	1,5	2176,5	1937	0,6	1162,2	220	0,7	154	5086	0,6	3051,6	8694	4367,8
	R	1400	0,7	980	2000	0,3	600	300	0,4	120	4600	0,4	1840	8300	2560

Source : Direction provinciale de l'agriculture de Fada N'gourma

Tableau n°8 : Evolution d'autres cultures vivrières

spéculation		Niébé			Woandzou			Patate			manioc			Total	
ZAT		Sup (ha)	Rdt (Kg/ha)	Ption (t)	Sup (ha)	Ption (t)									
2007	P	1035	451	466,79	441	438	193,2	475	2160	1026	330	6813	2940	2100	3946
	R	776	400	310,4	441	400	176	356	2000	712	247	6000	2250	1750	2930
2008	P	2054	1200	2464,8	14	800	11,2	7	15000	105	120	10000	1200	2195	3781
	R	1925	1000	1925	14	800	11,2	7	1400	9,8	97	10000	970	2043	2916
2009	P	2054	1200	2464,8	14	800	11,2	7	15000	105	120	10000	1200	2195	3781
	R	1925	1000	1925	14	800	11,2	7	1400	9,8	97	10000	970	2043	2916
2011	P	831	0,8	664,8	125	0,7	110	15	1650	80	14	1120	318	1140	840
	R	900	0,4	360	130	0,3	80	5	400	75	6	450	225	855	9803

Source : Direction provinciale de l'agriculture de Fada N'Gourma

Cependant, des efforts restent encore à faire afin d'atteindre une sécurité alimentaire acceptable (voir différents tableaux en annexe).

Les contraintes que rencontre l'agriculture dans la Commune sont :

- le faible niveau d'équipement des producteurs ;
- les conflits éleveurs agriculteurs ;
- la baisse progressive de la fertilité des sols ;
- l'insécurité foncière.

5.1.2. Elevage

L'élevage est la seconde activité des populations après l'agriculture. Le cheptel est varié et comprend : les bovins, les ovins, les caprins ; les porcins ; les asins et la volaille. Afin de bien percevoir l'importance de l'élevage dans la commune, notre analyse partira de la province à la commune, et s'intéressera spécifiquement à la ville.

Tableau n°9 : Effectif du cheptel de la ville de Fada N'Gourma de 2003 à 2011

Année	Bovin	Ovin	Caprin	Porcin	Asin	Equin	Volaille	Total effectif du cheptel
2003	13102	11949	15626	3111	1865	36	45747	91436
2004	13364	12307	16095	3173	1902	36	47119	93996
2005	13631	12677	16578	3237	1940	37	48533	96633
2006	13904	13057	17075	3301	1979	37	49989	99342
2007	14182	13449	17587	3367	2019	38	51489	102131
2008	14466	13852	18115	3435	2059	38	53033	104998
2009	14755	14268	18658	3504	2100	39	54624	107948
2010	15050	14696	19218	3574	2142	39	56263	110982
2011	15351	15137	19795	3645	2185	40	57951	114104

Source : DPRA/Gourma/adapté (projections des données de 2003 avec les taux de croit)

Taux de croit :

Bovins=2% ; ovins et caprins=3% ; porcins et asins=2% ; équin=1% ; volaille=3%

Tableau n° 10 : Effectifs et pourcentages du cheptel de la ville par rapport à la commune et à la province

Année	Effectif total du cheptel de la ville	Effectif total du cheptel de la commune	Effectif total du cheptel de la province	% du cheptel de la ville par rapport à la commune	% du cheptel de la ville par rapport à la province	% du cheptel de la commune par rapport à la province
2005	96633	280069	716731	34,503%	13,481%	39,076%
2006	99342	287933	736808	34,501%	13,482%	39,078%
2007	102131	296026	757457	34,500%	13,483%	39,082%
2008	104998	304350	778698	34,499%	13,484%	39,085%
2009	107948	312912	800547	34,498%	13,484%	39,087%
2010	110982	321720	823026	34,496%	13,485%	39,089%
2011	114104	330780	846150	34,495%	13,486%	39,092%

Source : calculs faits à partir des données de la DPRA/Gourma

L'analyse des données du tableau ci-dessus nous donne un pourcentage moyen annuel de 34,50% occupé par le cheptel de la ville dans la commune et 13,48% dans la province. Tandis que le cheptel de la commune de Fada a un poids moyen annuel de 39% dans la province du Gourma. En conclusion, l'élevage dans la commune de Fada occupe une place importante dans la province, voire dans la région de l'Est. Pour ce faire, la réalisation des infrastructures additionnelles (pistes à bétail, parcs à vaccination, points d'eau, etc.) viendra augmenter la production animale.

- **Les techniques de production animale**

L'élevage dans l'ensemble de la commune de Fada N'Gourma est de type traditionnel. Une grande partie des bovins élevés dans les grands troupeaux se déplace en saison sèche vers d'autres zones (Togo, Bénin, Nigéria, etc.) à la recherche du pâturage.

Quant à l'élevage en ville, le système intensif et semi- intensif sont pratiqués par les éleveurs dans la partie non aménagée. .

Il existe une unité de production d'œufs de volaille au secteur n°1.

- **Les abattages**

- **Les abattages contrôlés**

La ville de Fada dispose d'un abattoir frigorifique moderne. Ceci justifie l'importance de l'élevage dans la commune, voire dans la province et l'implication des responsables de l'élevage dans la consommation de la viande saine. Le tableau ci-dessous indique quelques chiffres de l'abattage contrôlé dans la commune.

Tableau n°11: Abattages contrôlés par espèce animale dans la commune de Fada N’Gourma en 2007 et 2009

Année	Bovin	Ovin	Caprin	Porcin	Asin
2007	4317	4800	28166	3268	422
2009	5510	4215	27895	3600	506

Source : Annuaire statistiques 2008 et 2009 de la Région de l’Est.

○ **Les abattages clandestins**

Il faut noter que la pratique des abattages clandestins persiste dans la commune. Elle a pour conséquence la perte de ressources financières pour la commune (non paiement des taxes) et des risques sanitaires majeurs pour les populations.

Le secteur de l’élevage est confronté à un certains nombre de Les différents dont :

- les maladies des animaux ;
- les faibles revenus des éleveurs ;
- l’insuffisance de pistes à bétail et de zones de pâture ;
- l’insuffisance de l’eau d’abreuvement ;
- l’insuffisance des aliments de bétail ;
- les conflits éleveurs/agriculteurs ;
- les vols de bétail ;
- les coûts élevés des produits vétérinaires.

5.3. Le secteur secondaire

5.3.1. Industrie et unités de transformation

L’industrie dans la ville de Fada N’gourma est à un stade embryonnaire. Cependant, on note l’existence de la SOCOMA (Société Cottonnière du Gourma) pour la transformation et le conditionnement du coton ; la SOCAG (Société Coopérative des Apiculteurs du Gulmu); ce centre transforme en moyenne 30 tonnes de miel brut par an. Les produits finis sont le miel pur et les produits cosmétiques tels que le savon et la pommade.

Il y a aussi l’existence d’une laiterie ayant une capacité de production de 3 000 litres/jour. Les produits dérivés issus de cette transformation sont le lait pasteurisé, le yaourt et le beurre. Depuis sa création, plusieurs femmes y gagnent leurs revenus. Cette laiterie est la plus grande de notre pays.

On note également l’existence d’une boulangerie (boulangerie Nungu) dans la ville.

A l’ensemble de ces unités s’ajoutent les différentes unités de production d’énergie électrique et d’eau de la SONABEL et de l’ONEA.

5.3.2. L’artisanat

Il existe deux (02) types d’artisanat dans la commune de Fada N’Gourma à savoir :

- l'artisanat de production (soudure, forge, maçonnerie, etc.) ;
- l'artisanat de services et réparation (mécanique, couture, électronique, etc.).

Ces deux types d'artisanat sont répartis en six (06) grands groupes selon leurs domaines d'activités à savoir :

- textiles (couture, teinture, tissage, etc.) ;
- services et réparation (mécanique à deux et quatre roues, électricité, etc.) ;
- forge et assimilés (forge, soudure, fonte, etc.) ;
- bâtiment et terre cuite (maçonnerie, poterie, etc.) ;
- bois et pailles (menuiserie, etc.) ;
- alimentaire (dolo, restauration, etc.).

L'artisanat est surtout une activité individuelle ou familiale, s'exerçant de façon informelle et généralement à temps partiel. C'est une activité qui regroupe beaucoup de personnes utilisant des moyens de production traditionnelle, nécessitant un faible capital investi et utilisant un temps de travail très flexible. Toutefois, il se développe un artisanat de type moderne, structuré et utilisant des moyens de production importants dans le domaine de la menuiserie bois et métallique, la soudure, la maçonnerie et la mécanique. Les femmes sont beaucoup présentes dans l'artisanat, notamment dans le domaine de la restauration, le tissage, la teinture et la poterie.

Les produits de l'artisanat sont adressés selon le type aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Avec l'importance du tourisme dans la région, les produits de l'artisanat sont appréciés par les touristes nationaux et internationaux. Il faut noter qu'une bonne partie des produits artisanaux est destinée à l'autoconsommation. L'impact socio-économique du secteur artisanal est très important dans la commune en termes de création d'emploi, de valorisation des ressources naturelles et de création de revenus. Toutefois, cet impact reste difficile à estimer.

Pour mieux exercer leurs activités et défendre leurs intérêts, les artisans du Goulmou se sont regroupés dans une association dénommée (l'association des artisans du Gourma), créée en 1998, en collaboration avec l'antenne du PAB (Promotion des Artisans du Burkina). Elle s'investit également dans le secteur à travers l'organisation des acteurs du secteur et leur soutien à la participation de manifestations nationales de l'artisanat comme le salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO).

Les contraintes de l'artisanat sont :

- la faiblesse des moyens matériels et financiers ;
- la faible utilisation des opportunités de promotion de l'artisanat ;
- l'insuffisance d'encadrement ;
- la faiblesse de la qualité des produits et services offerts ;
- le difficile accès au crédit ;
- des produits non concurrentiels.

5.4. Le secteur tertiaire

5.4.1. Le commerce

Fada N’Gourma, ville carrefour entre trois pays (Burkina, Niger et Togo) est la plaque tournante des transactions commerciales de la région de l’Est.

L’activité commerciale s’est renforcée dans la Région de l’Est ces dernières années du fait de la réalisation d’importantes infrastructures marchandes, en l’occurrence le marché à bétail de Fada (construit par la Coopération Suisse) situé au secteur 11. Il a une envergure sous-régionale.

Le commerce est surtout pratiqué comme activité secondaire dans la région. Il est beaucoup plus dynamique en période morte. Le commerce de bétail occupe une place importante dans l’activité commerciale de la ville, voire de la région. Les marchés de Fada (marché central au secteur 10 et marché à bétail), ont un rayonnement régional et international, en particulier le marché à bétail de Fada qui se tient tous les dimanches. Selon une étude réalisée par l’EPCD (Etablissement Public Communal de Développement), la masse monétaire échangée sur ce marché chaque semaine s’élève à plus de 300 millions de FCFA.

L’activité commerciale est structurée autour des principales branches suivantes :

- le commerce général (produits manufacturés) ;
- le commerce de céréales ;
- le commerce des produits de l’artisanat ;
- le commerce des produits de l’élevage ;
- la restauration.

Dans le domaine commercial, la coopération suisse est l’un des plus grands partenaires financiers de la commune. Le tableau ci-dessous indique certaines réalisations de la coopération suisse à travers l’EPCD dans la commune.

Tableau n° 12: Infrastructures de la ville de Fada N’Gourma réalisées par la Coopération suisse à travers l’EPCD

Réalisation	Coût (x1000) FCFA	Année de réalisation
Marché central de Fada	650.000.000 FCFA	1998
Marché à bétail de Fada	800.000.000 FCFA	2005
Gare routière	450.000.000 FCFA	2010
Aires de stationnement	43.000.000 FCFA	2010

Source : EPCD de Fada N’Gourma.

Malgré ces réalisations, le secteur commercial rencontre quelques difficultés telles que :

- l'insuffisance de boutiques et hangars dans le marché ;
- la faiblesse des ressources financières des agents économiques ;
- le faible niveau d'organisation des acteurs ;
- la persistance de l'insécurité ;
- les difficultés d'accès aux crédits ;
- les pesanteurs socioculturelles ;

5.4.2. Le transport

Le transport est une activité importante dans la ville de Fada. Il concerne aussi bien le transport des personnes que celui des marchandises. Il facilite les échanges au niveau régional, national et international.

Le transport à Fada est assuré par plusieurs compagnies à savoir :

- La compagnie Transport Sana Rasmané et Frères (TSR), dont la gare se trouve au secteur 2 ;
- la Compagnie RAKIETA ;
- la Société de Transport Aoréma et Frères (STAF), dont la gare se trouve au secteur 10 ;
- la Société de transport LANGANDE dont la gare est située au secteur 01.

Hormis ces compagnies qui disposent de leurs gares en ville, certaines compagnies en provenance de Niamey transitent par la ville pour Ouagadougou. Il s'agit de :

- RIMBO transport ;
- SONEF ;
- GARBA messenger ;
- EXPRES continental.

Le transport inter urbain est assuré par les cars et les taxis moto. On dénombre à nos jours 189 taxis moto et 15 tricycles dans la ville de Fada. Ils facilitent ainsi le transport des passagers à l'intérieur de la ville.

La ville de Fada N'Gourma dispose d'une gare routière moderne. La gare routière de Fada N'Gourma vise à offrir aux acteurs du transport passagers, une infrastructure moderne, sécurisée et répondant aux normes à même de soutenir le développement du transport, d'améliorer l'organisation du tissu urbain et de contribuer à la consolidation de l'économie locale. Cette gare occupe un site d'une superficie de 3,7 hectares ; elle est située en bordure de la Route nationale n°4 en direction du Niger.

La ville possède aussi un aéroport qui est peu actif situé au secteur 2. Il est pourvu d'instruments d'aide à la navigation et abrite un centre météorologique placé sous le contrôle de l'ASECNA.

Le flux de transport par axe est très inégal. Le tableau ci-dessous donne le nombre de véhicules sur les différentes routes nationales dans le mois d'avril 2012.

Tableau n° 13: Flux des véhicules sur les axes autour de Fada N’Gourma dans le mois d’avril 2012.

Type de véhicules	VP	Cttes	VTT	Min Bus	Bus-Cars-Aut	Cam.2ess	Cam.3 ess	Cam.Rem	Semi-R-C	Divers
Route nationale										
RN4 (Fada-Niger)	109	28	81	124	44	37	19	10	240	3
RN4 (Fada-Koupéla)	125	17	98	129	46	25	12	12	309	3
RN18 (Fada-Pama)	52	16	52	157	10	45	20	7	163	1
RN6 (Fada-Comin-Yanga)	7	4	5	7	2	16	3	0	2	1
RN18 (Fada-Taparko)	18	15	33	31	7	20	5	0	2	2

Source : Direction des transports et des infrastructures de Fada N’Gourma

VP= voitures particuliers **Min-Bus**=mini bus **Cam 3 ess** = camions à 3 essieux

Cttes=camionnettes **Bus-cars-Au**= bus-cars-autocars **cam.Rem**= camions avec remorque

VTT=véhicules tout terrains **cam-2ess** =camions à 2 essieux **Semi-R-C** = semi-remorque-citerne

La route est un facteur capital dans les échanges commerciaux et pour la sécurité de la vie humaine. En effet, de part sa position géographique (carrefour entre le Togo, le Niger et le Burkina), la ville de Fada N’Gourma représente la plaque tournante des transactions commerciales dans la province et même dans l’ensemble de la région de l’Est. Cependant, le mauvais état des routes (à l’intérieur comme à l’extérieur de la ville) et l’insécurité des voies (présence des coupeurs de route malgré les efforts fournis par les forces de sécurité) constituent des obstacles majeurs pour les échanges commerciaux. D’où la nécessité d’améliorer l’état du réseau routier et la sécurité de ces voies afin de faciliter les transactions commerciales.

D’une manière générale, les difficultés du transport dans la commune de Fada N’Gourma se résument comme suit :

- une faible organisation du secteur des transports ;
- des pistes inter-villages défectueuses en saison pluvieuse ;
- l’occupation anarchique des abords des voies ;
- l’état défectueux des voies dans la ville ;
- l’insécurité.

5.4.3. Tourisme et hôtellerie

La cité de Yendabili dispose des sites touristiques tels que :

- La colline sacrée dénommée Nalambou,

- le Baobab portant les traces de sabots du cheval de Diaba Lompo ;
- le cimetière des Rois du Gulmu,
- le palais royal du Gulmu,
- le centre des handicapés de Fada N’Gourma.

La ville de Fada N’Gourma est suffisamment dotée en matière d’hébergement. Plusieurs auberges de moyen à bas standing permettent aux touristes, chasseurs et autres voyageurs de se loger.

Les difficultés rencontrées en matière de tourisme et hôtellerie dans la cité de Yendabili sont :

- la faible valorisation des sites touristiques ;
- l’absence de structures de promotion du tourisme ;
- les pesanteurs socioculturelles.

5.4.4. Les institutions financières

La ville de Fada dispose de plusieurs services financiers. L’on peut retenir essentiellement les établissements bancaires, les institutions de micro-finance et les fonds nationaux. Les activités de ces systèmes de financement sont en général la collecte de l’épargne des ménages et l’octroi de crédits. Les cibles ou clientèles diffèrent d’un système à un autre

Les institutions financières sont essentiellement localisées dans les secteurs 2 et 10.

- Secteur 2 :
 - Coris Bank,
 - la Banque Internationale du Burkina (BIB),
 - la BICIAB,
 - ECOBANK.
- Secteur 10 :
 - la Banque Of Africa (BOA),
 - la caisse populaire.

A ces institutions, s’ajoute la SONAPOST qui permet aussi d’épargner.

5.4.5. L’administration

L’administration à travers ses services participe à la production de richesses dans la ville et dégage de la valeur ajoutée. Elle comprend les structures déconcentrées de l’Etat.

CHAPITRE 6 : LES EQUIPEMENTS

6.1. Les infrastructures

6.1.1. La voirie, réseau divers et mobilité urbaine

6.1.1.1. La voirie

Le réseau de voirie est constitué de trois types de voies :

- La voirie primaire constituée par le prolongement à l'intérieur de la ville des routes nationales ;
- La voirie secondaire reliant les différents secteurs et raccordée aux routes nationales ;
- La voirie tertiaire qui assure la desserte directe des habitants et des équipements et structure le réseau primaire de voirie à l'échelle de la ville.

La ville est desservie par trois voies primaires bitumées sur une longueur de 2,4 km. Il s'agit de :

- la route nationale n°4 qui rallie Ouagadougou à Fada N'Gourma et de cette ville à la frontière du Niger. Elle a été classée route communautaire et doit bientôt passer à deux voies dans la ville de Fada N'Gourma dans le cadre de la politique de l'UEMOA.
- la route nationale n°19 qui relie Fada N'Gourma à Pama et de Pama à la frontière du Togo ;
- la route nationale n°18 qui relie Fada N'Gourma à la frontière du Bénin.

Les tronçons urbains de l'ensemble des voies sont bitumés.

D'autres voies relient Fada N'Gourma aux chefs-lieux des provinces. Ce sont:

- la route nationale n°18, qui relie Fada à Bogandé : route en terre ;
- la route régionale n°3 qui permet de rallier Gayéri ;
- la route régionale n°6 qui relie Fada à Ouargaye dans le Koulpelogo.

La voirie secondaire charpente la structure générale de la ville. Sa partie bitumée couvre seulement une longueur de 230 mètres dans les secteurs 2, 4 et 12. La grande partie de ces voies n'est pas encore bitumée. Il en résulte des grands efforts de mobilisation de ressources pour l'aménagement de ces voies pour améliorer la desserte des secteurs urbains.

Au niveau des croisements des voies primaires et secondaires se dégagent des nœuds principaux et des nœuds secondaires dont la majorité n'est pas encore aménagée.

Dans son ensemble, la ville demeure facilement accessible. Il n'en est pas pour autant des villages de l'hinterland car, la majorité d'entre eux (21 sur 33, soit 63,63%) sont distants de plus de vingt kilomètres du chef-lieu de la commune.

L'état des voies dans la ville est dans l'ensemble dégradé à l'exception des routes nationales et dans une moindre mesure les routes régionales.

Les routes inter secteurs sont fortement érodées faute d'entretien régulier. Cette situation s'aggrave avec l'arrivée de la saison des pluies où de nombreux secteurs sont difficilement accessibles.

La situation d'ensemble de la voirie commande en terme d'enjeux la prise de mesures aux fins de :

- restaurer les voies dégradées;
- Ouvrir les voies secondaires et surtout bitumer les voies primaires ;
- aménager les nœuds pour fluidifier et sécuriser le trafic urbain.

Carte n°12 : Voirie urbaine

6.1.1.2. La mobilité urbaine

6.1.1.2.1. Les motifs et les moyens de déplacement

Les motifs de mobilité sont multiples et varient d'une personne à une autre. Ils se résument essentiellement à des motifs administratifs, sociaux ou économiques. Cette mobilité urbaine repose sur un système de transport comprenant les infrastructures, les équipements et les moyens de déplacement proprement dits.

Plus précisément dans la ville de Fada N'Gourma, les deux roues (bicyclettes et vélomoteurs) sont les moyens de transports individuels les plus utilisés et la voiture particulière est le moyen de déplacement le moins utilisé. A côté de ces moyens individuels, il y a le transport en commun assuré par des taxis-motos, des tricycles, des taxis-autos, des autocars et de multiples minibus assurant le transport de voyageurs sur de longues distances.

6.1.1.2.2. La situation du réseau routier

Au sujet de l'architecture de la voirie, on peut répertorier certains endroits jugés dangereux identifiés par les forces de sécurité au regard de la fréquence des accidents de la circulation qu'elles enregistrent:

- le rond-point sis face à la mairie ;
- le carrefour de la Radio Tamba sur la RN 18 ;
- la zone du marché à bétail ;
- le carrefour du grand marché ;
- le carrefour Lankandé

6.1.1.2.3. La variation du trafic urbain

Le trafic est beaucoup intense dans la ville et sur les grands axes routiers en raison de la position géographique de Fada N'Gourma qui en fait un carrefour de plusieurs destinations aussi bien internes (capitale Ouagadougou) qu'externes (Niger, Bénin, Togo) et également en raison de sa fonction commerciale fortement développée.

Les flux de déplacements les plus importants se font des périphéries vers le centre-ville, au niveau de la gare routière et du marché à bétail.

Le marché à bétail qui a une envergure régionale draine chaque dimanche un grand monde venant non seulement du centre urbain mais des localités environnantes, ce qui crée un encombrement de la RN 4.

Les périodes de flux élevés sont surtout pendant les weekends, la veille des fêtes et pendant le mois de décembre.

6.1.1.2.4. L'organisation du transport intra-urbain

Le transport intra-urbain est assuré par les taxis-autos dont le parc compte seulement 3 véhicules et les taxis-motos dont le parc est passé de 130 entre 2010 et 2011, à 85 aujourd'hui du fait de la réorientation de certains utilisateurs sur les sites aurifères. En outre, 10 tricycles sont en activité et 5 autres sont en instance de mise en circulation. Pour ces exploitants, l'acquittement de la taxe de 20.000 constitue une difficulté.

En violation de la loi n°73-308/PM/MTP portant réglementation des voies routières ouvertes à la circulation publique, nombre de conducteurs de tricycles et de minibus ne possèdent pas le permis de conduire requis.

Les taxis-autos rencontrent d'énormes difficultés du fait de la concurrence des autres modes de déplacements (taxi-motos et tricycles) dont l'offre semble plus adaptée aux moyens des usagers.

La diversité des moyens de transport constitue une offre importante à la demande de transport. L'utilisation des taxis-motos et des tricycles offre des opportunités d'emplois et contribue ainsi à la lutte contre le chômage. Cependant, sans organisation et la vigilance des autorités, il y a de fort risque d'installation de l'anarchie.

La police relève qu'un très fort nombre d'accidents de la circulation sont causés par les taxis-motos.

6.1.1.2.5. L'organisation du transport interurbain

Les principales compagnies de transport du secteur structuré exerçant dans le transport interurbain et implantées dans ville de Fada N'Gourma sont TSR, Rakiéta, IDM, STAFF, Laangandé. Elles disposent chacune de gares privées sises au secteur 2 pour TSR et au secteur 10 pour les trois autres. Ces sociétés desservent principalement la capitale et les villes environnantes telles que Koupéla, Kantchari, Diapaga et Bogandé.

A côté des compagnies de transport structurées, l'on note la présence de transporteurs privés individuels qui exercent dans l'informel. Ceux-ci disposent d'un important parc de véhicules minibus qui relie les localités environnantes, souvent inaccessibles. Les véhicules sont souvent surchargés, exposant ainsi les voyageurs à des risques d'accidents de la circulation.

La ville de Fada N'Gourma dispose aussi d'une gare routière publique et de deux aires de stationnement. Ces aires sont situées au marché à bétail et au grand marché. La faible fréquentation de la gare routière s'explique par son mauvais positionnement géographique. Les acteurs concernés estiment qu'ils n'ont pas été consultés sur l'identification du site. L'amélioration de sa fréquentation pourrait passer par la sensibilisation.

6.1.1.2.6. Difficultés de la mobilité urbaine

Le secteur du transport à Fada N’Gourma connaît un certain nombre de difficultés qui affectent la mobilité dans l’espace urbain. De façon générale, la ville est confrontée à l’insécurité routière qui touche les questions spécifiques de la circulation des poids lourds, du stationnement dans la ville, de l’insuffisance des gares routières, etc.

6.1.1.2.7. L’insécurité routière

Dans la ville de Fada, les déplacements sont une préoccupation pour les habitants. Le tableau ci-après, établi à partir des statistiques des années 2011 et 2012 de la police nationale, illustre parfaitement l’ampleur du phénomène.

Tableau 14 : Statistiques des accidents de la circulation sur les principales voies de Fada N’Gourma en 2011 et 2012.

Principale voie	Période						
	Août. 2011	Juil. 2011	Déc. 2011	Janv. 2012	Mars 2012	Sept. 2012	Oct. 2012
Route nationale 4	07	06	07	05	05	09	11
Route nationale 18	03	02	00	01	00	01	01
Route régionale Fada-Comin-Yanga	00	00	01	00	02	00	02
Route rurale n°6 face à l’ONEA	01	01	02	00	00	00	00
Autres (interurbaines)	00	00	00	00	00	01	03
Total	11	09	10	06	07	11	17

Source : DRPN (commissariat central), 2012.

La route nationale 4 est l’axe le plus dangereux de la ville au regard du nombre et de la fréquence des accidents sur toute sa longueur (6 accidents au minimum par mois). Ensuite, vient la route nationale 18, du fait de son étroitesse et de son passage au centre-ville. Ces deux routes sont empruntées par les gros porteurs qui traversent permanent la ville.

Un examen des statistiques de la Police fait ressortir que les jeunes sont les plus touchés par les accidents de la circulation. Il y a urgence à libérer les principaux axes routiers des occupations anarchiques et de les aménager dans le sens de leur élargissement.

Les accidents de la circulation entraînent de graves conséquences sur la vie de la population.

6.1.1.2.8. Les causes de l’insécurité routière

Des raisons évidentes que l’on peut énumérer expliquent l’insécurité routière.

- **La méconnaissance du code de la route :** Une grande proportion des usagers de la route dans la ville ne connaît pas le code de la route.
- **Le non respect du code de la route :** La faible proportion de la population qui a une connaissance du code de la route ne le respecte pas. L'incivisme et l'intolérance sont des préoccupations dans la ville, aggravant ainsi le sentiment d'insécurité lorsqu'on emprunte une route.
- **L'étroitesse des voies :** L'étroitesse des voies principales est aggravée par leur occupation anarchique, notamment la RN 4. Or, la plupart des ces voies sont à double sens, charriant voitures, engins à deux roues, charrettes à traction humaine ou animale. Dans une telle situation, le nombre d'accidents ne peut qu'être élevé.
- **l'insuffisance du transport en commun :** Il y aurait moins de problèmes si le transport en commun était développé, car il est pratiquement inexistant. Malheureusement, le système de transport en commun au moyen des taxis-motos est tellement insuffisant et défaillant que les citoyens préfèrent toujours se déplacer avec leurs propres moyens de locomotion ou à pied.
- **le cas de la circulation des poids lourds dans la ville :** Ces gros véhicules fréquents dans la circulation urbaine, compliquent davantage la mobilité dans la ville.
- **La divagation des animaux :** L'importance de l'activité commerciale et pastorale dans la ville explique aussi l'importance de la divagation des animaux d'une part, et d'autre part, l'importance de leur présence sur la voirie publique.

6.1.3. L'adduction en eau potable

La ville de Fada N'Gourma est desservie par le réseau d'approvisionnement en eau potable de l'ONEA, long de 49,4 km. Les forages, les bornes fontaines, les puits modernes permanents et le réseau de l'ONEA sont les principaux ouvrages hydrauliques qui desservent la ville en eau potable. Seulement 28,4% des demandes de branchement d'eau sont satisfaites. La majeure partie de la population s'approvisionne grâce aux bornes fontaines (54,6%) et dans les puits (4,4%).

Le constat majeur est que les différents secteurs de la ville ne bénéficient pas tous du réseau d'adduction d'eau, notamment les secteurs 6 et 7 et les zones des lotissements périphériques. Les pénuries d'eau sont souvent fréquentes. Selon l'ONEA, la cause du très faible nombre d'abonnés est le manque de ressources en eau du sous-sol. La capacité de production de l'ONEA s'est accrue avec la présence de deux barrages dans les secteurs 9 et 10 et les travaux d'adduction d'eau de la ville à partir du barrage de Tandiaré (17Km de la ville). Un des enjeux majeurs pour la ville à l'horizon du schéma restera la question de l'approvisionnement en eau potable. Il faudrait développer de nouvelles alternatives face à l'augmentation prévisible de la population urbaine. Une alternative existe du côté du barrage de Bilanga et de la Kompienga.

Tableau n°15 : Répartition des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau

Source d'eau de boisson	Effectif	%
Eau courante à domicile	149	28,4
Borne fontaine	286	54,6
Forage	61	11,6
Puits	23	4,4
Autres	1	0,2
ND	4	0,8
Total	524	100,0

Source: BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

Tableau n°16 : Répartition des ménages selon la raison de manque d'eau courante

Raison de manque d'eau courante	Effectif	%
Réseau ONEA non existant	172	46,4%
Manque de moyen	155	41,8%
Autres	26	7,0%
ND	18	4,9%
Total	371	100,0%

Source: BADCOM CONSULT-CAUH/K, 2012

Selon le tableau ci-dessus, les autres raisons invoquées par les populations pour ne pas s'approvisionner au réseau de l'ONEA sont d'ordre financier : 41,8% des ménages disent ne pas disposer de moyens financiers pour se brancher au réseau.

Tableau n°17 : Situation des points d'eau dans la ville de Fada N'Gourma

Secteur	Point d'eau	Situation hydrologique
1	5 forages	
2	5 forages	
3	Présence d'un barrage favorable à la culture maraîchère et de riz	Insuffisance de forage
4		Insuffisance d'eau (insuffisance de bornes fontaines, sources des puits bouchées)
5	3 forages	Insuffisance d'eau potable
6	3 forages	Insuffisance de points d'eau (forages)
7	Existence d'une importante nappe d'eau 3 forages + 1 puits	Insuffisance de forages et de bornes fontaines
8	1 forage	Manque de forages
9	Existence d'un barrage	Insuffisance de forage
10	Existence d'un barrage	Faiblesse du réseau d'adduction d'eau et des bornes fontaines
11	Aménagement d'un périmètre à l'aval du barrage (maraîchage et riziculture)	

Source : PDC, 2008.

De manière générale, le problème d'eau demeure posé aussi bien dans les villages que dans les secteurs de la ville, malgré le système d'adduction d'eau courante.

Carte n°13 : Réseau d'alimentation en eau 1

Carte n°14 : Réseau d'alimentation en eau 2

6.1.4. Alimentation en électricité

La ville de Fada N’Gourma bénéficie de l’énergie électrique. Cependant, l’on s’aperçoit que seulement la moitié de la population bénéficie de l’électricité. 31,3% de la population utilise encore les lampes tempêtes et les autres, probablement des lampes torches fluorescentes qui se répandent grâce l’avènement de la technologie Chinoise.

Beaucoup d’investissements sont à réaliser pour atteindre les objectifs des OMD qui se situent autour de 80% de taux de desserte pour les populations en 2015. Deux raisons expliquent cette situation : la pauvreté de la population et la faible production de l’énergie électrique.

La pauvreté de beaucoup de ménages ne leur permet pas d’accéder à l’électricité. En examinant le coût moyen mensuel des différentes sources d’énergie consommée (tableau 44), on constate que celui qui s’abonne à la SONABEL paye trois ou quatre fois plus cher que celui qui utilise la lampe tempête. Connaissant le niveau de revenu moyen mensuel des populations de la ville, on peut s’expliquer la faiblesse des abonnements électriques.

Tableau n°18 : Répartition des ménages selon le mode d’éclairage principal

Mode d'éclairage principal	Effectif	%
SONABEL	279	53,2%
Groupe personnel	5	1,0%
Lampe à pétrole	164	31,3%
Autres	74	14,1%
ND	2	,4%
Total	524	100,0%

Source: BACDOM CONSULT-CAUH/K 2012.

La deuxième raison de la faiblesse des abonnés est que la SONABEL n’arrive pas à satisfaire les besoins en énergie électrique de la ville. Elle est même obligée souvent de pratiquer des délestages.

Le nombre d’abonnés à la date de mars 2006 était de 27 pour les gros clients (SOCOMA, laiterie, camp militaire, hôpital, ENEP, CAMEG, etc.) et de 4 883 pour les clients ordinaires, soit un total de 4 910 abonnés.

L’électricité étant un vecteur de développement urbain, le développement du réseau d’électricité est un enjeu majeur pour la ville. En perspective, l’interconnexion sous-régionale avec le Nigéria pourra augmenter les capacités et réduire le coût de l’électricité pour le plus grand nombre des demandeurs d’électricité.

Tableau n°19 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage principal et le coût

Mode d'éclairage principal	Coût de l'éclairage par mois en FCFA	
	Montant mensuel ensemble des ménages	Coût mensuel moyen/ménage
SONABEL	1 843 358	6 827
Groupe personnel	9 000	3 000
Lampe à pétrole	224 050	1 436
Autres	82 650	1 148
ND	800	800
Total	2 159 858	4 303

Source: BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

6.1.4. Télécommunications

6.1.4.1. La téléphonie fixe

La ville de Fada a bénéficié de nouvelles installations dans le cadre du programme d'extension des réseaux de télécommunication de l'ONATEL (Office National des Télécommunication) depuis 1995. Ce programme a équipé la ville d'un central téléphonique automatique par des câbles autoportés et souterrains. Mais, le développement du téléphone mobile a freiné l'extension du réseau fixe. En effet, les enquêtes ménages révèlent que seulement 1,7% de la population dispose d'un téléphone fixe.

6.1.4.2. La téléphonie mobile

Avec l'ère de la téléphonie mobile, les agences privées de télécommunication sont installées dans la ville et offrent des services à leur clientèle. Ce sont : Telmob, Airtel et Telecel. Les résultats de l'enquête ménage indiquent qu'environ 92% des ménages utilisent le mobile.

6.1.4.3. L'Internet

Le service internet est disponible dans la ville de Fada via les différentes agences de télécommunication existantes mais la demande n'est pas aussi grande. Ainsi les cybercafés sont rares et l'accès privé à l'internet est surtout constaté au niveau des services décentralisés et déconcentrés et dans quelques entreprises d'ordre privé : hôtels et ONG..

6.1.4.4. Les Médias

Les médias modernes partagent l'espace urbain avec les moyens traditionnels. Parmi les médias modernes, on peut citer les média audiovisuels, la presse écrite. Les modes traditionnels sont entre autres les crieurs publics. Elles se résument essentiellement à la radio, à la presse écrite et à la télévision.

La télévision nationale couvre la ville et la commune grâce à un émetteur relais. On note ainsi une bonne réception des émissions télévisuelles. Ainsi, la télévision nationale dispose d'un représentant (AIB) dans la ville qui donne régulièrement des nouvelles de Fada et de sa région à l'ensemble du Burkina.

Carte n°16 : Réseau de télécommunication

6.1.5. Assainissement

6.1.5.1. Les eaux pluviales

L'espace urbain de la ville de Fada N'Gourma est composé de onze (11) secteurs et des villages de Bougui et de Boudangou.

En matière d'assainissement, la ville de Fada N'Gourma se caractérise en effet par un réseau très faible en milieu urbain et inexistant dans les villages rattachés. En milieu urbain, les barrages 1 et 2 constituent les déversoirs naturels des eaux pluviales.

Le réseau de canalisation des eaux pluviales d'une longueur de 2 906 mètre linéaire est localisé au centre-ville (secteurs 4, 5, 7, 10). Les lotissements successifs n'ont pas toujours été accompagnés de système approprié de d'évacuation des eaux pluviales. Généralement à ciel ouvert, les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales sont rarement entretenus et les riverains y déversent toutes sortes d'ordures (solides, liquides). L'assainissement reste donc un défi réel pour la ville.

6.1.5.2. Les ordures ménagères

En général, les ordures sont entassées dans des tas d'immondices devant les concessions. Selon les résultats de l'enquête-ménages de 2012 lors de l'élaboration du SDAU, le mode d'évacuation des ordures ménagères le plus fréquent dans les ménages est le rejet dans un dépotoir sauvage. Plus de 24% des ménages ont recours aux dépotoirs sauvages dans la ville.

Cet état de fait démontre l'esprit d'incivisme et de manque d'hygiène des citoyens ; près de 18% des ménages gardent les ordures dans des récipients, et 11% les déposent dans des dépotoirs contrôlés et dans la rue.

Au niveau des ordures ménagères, on note un fort taux de présence de sachets plastiques qui constitue une menace réelle pour le cadre de vie. Les tas d'immondices sont dispersés par les vents forts et cela occasionne des poussières polluantes ainsi l'atmosphère. La plupart de ces ordures sont entraînées dans le barrage situé au cœur de la ville occasionnant son ensablement. Ces ordures affectent la qualité de cette eau et par conséquent peut expliquer les maladies hydriques. Pour l'horizon du SDAU, l'enjeu consisterait à la mise en place d'un système approprié d'enlèvement, de stockage et de traitement des ordures.

Tableau n° : 20: Répartition des ménages selon le mode d'évacuation des ordures ménagers

Mode de gestion des ordures ménagères	Effectif	%
Dans la cour	43	8,2
Dans la rue	58	11,1
Dans un récipient de stockage	98	18,7
Dans un dépotoir contrôlé	58	11,1
Dans un dépotoir sauvage	237	45,2
Abonnement à un enlèvement	17	3,2
ND	13	2,5
Total	524	100

Source: BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

6.1.5.3. Les eaux usées

Les eaux usées comprennent :

- Premièrement, les eaux usées domestiques ou non industrielles en provenance : des maisons d'habitation et assimilés tels que les casernes, les écoles, les prisons ou des immeubles publics et privés à usage de bureaux, des établissements de commerce et de tout établissement recevant du public et des activités du secteur informel. Les résultats de l'enquête-ménages de janvier 2012 ont révélé que les eaux usées domestiques sont jetées derrière les concessions et sur les voies. La lessive est faite aux alentours des points d'eau (puits, barrages, bornes fontaines, etc.) où les eaux usées sont également déversées. Il est important, pour diminuer ce phénomène, d'intensifier les campagnes de sensibilisation auprès des populations. La ville ne dispose d'aucun égout pour l'évacuation des déchets liquides.
- Deuxièmement, les déchets liquides industriels et assimilés en provenance des installations industrielles, des formations sanitaires, des sites miniers, etc.
- Troisièmement, les autres types d'eaux usées : elles sont rejetées en général dans la nature, en l'absence d'équipements de traitement adéquat.

Cette situation interpelle les autorités car le développement économique de la ville va entraîner un plus grand afflux de producteurs de déchets d'où une pollution de la nappe phréatique. Pour une ville qui souffre déjà de pénuries d'eau, la pollution de la nappe phréatique constitue un danger pour le développement urbain.

6.1.5.4. Les excréta

Les excréta sont rejetés dans des latrines traditionnelles par 54% de la population de la ville. Cet état de fait n'est pas sans conséquences sur l'hygiène et la santé eu égard aux diverses formes de pollution causées par les déchets humains.

Tableau n°21: Répartition des ménages de Fada N’Gourma selon le type d’ouvrage d’évacuation des excréta

Ouvrage d’évacuation des excréta	effectif	%
Latrines traditionnelles	385	72,4 %
Latrines améliorées	129	24,6 %
Toilettes avec chasse d’eau	5	1,0 %
ND	5	1,0 %
Total	524	100 %

Source: BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

La gestion des déchets ménagers et l’assainissement sont les points faibles de la politique de la ville de Fada N’Gourma. Ils ont un grand impact sur le cadre de vie de la population : pollutions des eaux de surface, odeurs nauséabondes des déchets, maladies respiratoires et d’origine hydrique, déforestation et perturbation des écosystèmes.

6.1.6. Espaces verts et cimetières

Deux (02) espaces verts sur trente neuf (39) que compte la ville sont aménagés. Il existe cinq (05) cimetières urbains et plusieurs réserves administratives prévues à cet effet.

6.2. La superstructure

6.2.1. Les équipements administratifs

Ils se composent des locaux abritant les sièges des différents services, qu’ils soient communaux, provinciaux ou régionaux. D’une manière générale, les sièges des différentes administrations occupent de vastes domaines laissés en friche. Ils sont construits en matériaux durables et équipés de réseaux de téléphone, d’eau et d’électricité. Quelques bâtiments sont à réfectionnés comme le siège du gouvernorat entièrement détruit par les flammes lors des manifestations des scolaires, comme beaucoup d’autres encore sont à restaurer.

Carte n°17 : Equipement socio-collectifs

Tableau n°22: Localisation et état de quelques équipements administratifs et autres de la commune

Equipement Administratif	Localisation	Superficie	Niveau d'aménagement	Difficultés rencontrées	Projets en cours / Projets futurs
Gouvernorat	Secteur n°6 Nord	4,4157 ha	Faible		-
Haut-commissariat	Secteur n°2	2 ha	Bâtiment R+1	-Insuffisance de ressources pour l'entretien des locaux	-
(DREBA) inspection de Yamba (ex-Fada 3)	Secteur n°6 Nord	4,7115 ha	Bon à 50 %	- Manque d'eau -Manque de latrines - Vétusté des locaux (présence de termitières)	-
Direction régionale de la Promotion de la Femme	Secteur n°11	0,9698 ha	Mauvais à 10%	Insécurité due à la proximité du marché de bétail Pas de clôture Manque d'espace Insuffisance de personnel	Ouverture d'un centre de formation de jeunes filles en cours Construction d'un siège

Equipement Administratif	Localisation	Superficie	Niveau d'aménagement	Difficultés rencontrées	Projets en cours / Projets futurs
Direction régionale de la santé	Secteur n°6 Nord	3 ha	Passable à 40%	Bâtiment en mauvais état	Construction de 5 CSPS dans les localités
Laiterie de Fada	Secteur n°1	0,3247 ha	Bon à 80%	Problèmes d'hygiène (personnels non qualité) Insécurité due au banditisme	Identification de centres de collecte
SOCOMA (coton)	Secteur n°2	7,36 ha	Passable	- Problème de cohabitation avec les voisins	- Projet de construction d'une usine d'huilerie à Diapaga suspendu
Compagnie Républicaine de Sécurité	Secteur n°6 Nord	5,23 ha	Passable	Manque d'équipements	Construction de bâtiments
12 groupements de même activité géographiques DIEMA de Fada	Secteur n°6 Nord	2,7825 ha	Bon à 80 %	Insuffisance d'infrastructures	Renforcement des infrastructures Création d'un centre de formation
CNSS	Secteur n°4	2 ha	Bon		-

Equipement Administratif	Localisation	Superficie	Niveau d'aménagement	Difficultés rencontrées	Projets en cours / Projets futurs
CSPS du secteur n°11	Secteur n11	0,745 ha	Passable	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de locaux - Problèmes d'insécurité - Pression d'eau insuffisante 	<p>Construction d'un bâtiment dont le financement a été recherché par le major ;</p> <p>Réalisation d'un forage</p>
ENEP	Ountendeni	79,38 ha	Amphi, Administration, Réfection, Infirmerie, Logements personnel, Atelier de fabrication, d'éducation de base	-	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un centre d'hébergement de femmes et de filles en situation particulière en cours, - Amphi de 600 places, centre d'éducation non formel, transformation des ENEP en institut de formation subventionné par l'Etat en projet
Lycée Professionnel	Secteur n°6 Nord	15,2332 ha	Bon : Bibliothèque, cantine, latrines, atelier mécanique, génie civil, structure métallique	Quelques abandons en cours de cycle	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la filière métallique en cours - Construction de grandes salles pour les tronc communs, construction de salle de dessin

Equipement Administratif	Localisation	Superficie	Niveau d'aménagement	Difficultés rencontrées	Projets en cours / Projets futurs
CFP	Secteur n°2	Enceinte de la Mission catholique 5,05 ha	Bon : atelier de formation, salle de dessin, salle d'informatique, bibliothèque	Problèmes financiers, manque d'enseignants, insuffisance des locaux	- Transformation des magasins en salles de classes en cours - Ouverture BAC professionnel en projet
Ecole Bansoundi	Secteur n°11	3 ha	Bon Latrines	Manque de clôture Problèmes d'eau	Construction d'une clôture en projet
ENSP	Secteur n°6 Nord	4,1723 ha		Manque d'enseignants, de bâtiment, d'eau bibliothèque, laboratoire	-
Lycée Diaba Lompo	Secteur n°2	4,0554ha	Bibliothèque, cantine, labo, latrines	-Manque de salle, de professeurs, et d'encadrement - Effectifs pléthoriques - Bâtiments vétustes -Abandon avant fin d'année	Construction de salles de classe et d'une bibliothèque moderne en projet
Lycée Timberiade	Secteur n°6 sud	5,40 ha	Latrines	- Effectifs pléthoriques -Abandon de certains	Construction de salles de classes et du mur de

Equipement Administratif	Localisation	Superficie	Niveau d'aménagement	Difficultés rencontrées	Projets en cours / Projets futurs
				élèves avant fin d'année	clôture
Lycée Cœur voyant	Secteur n°8	0,0725 ha	Administration, latrines	Effectifs variant avec des abandons	Une salle de classe en cours de Construction salle d'informatique, labo, bibliothèque, réfectoire, dortoirs, salle de classes, plateau omnisport en projet
OCADES	Secteur n°1	0,989 ha	Bon	Manque d'espace, problème d'installation électrique et de climatisation	-Programme de développement intégré (hydraulique, programme triennal qui prend fin en 2014), - Programme de parrainage d'enfants en difficulté en cours - Programme de développement qui démarre en mars 2012
CEFOR	Secteur n°3	-	Dans l'enceinte de la DRI	- Absence de siège - Analphabétisme des	Accroître la création d'entreprises pour le développement de la

Equipement Administratif	Localisation	Superficie	Niveau d'aménagement	Difficultés rencontrées	Projets en cours / Projets futurs
				commerçants -Problème de couverture de la région - Mentalités non évoluées	localité
Hôtel Panache	Secteur n°10	0,1829 ha		- Faible fréquentation - Manque de séminaires	-Travaux de construction de l'annexe arrêtée depuis 2008
Tin Tua	Secteur n°6 Nord Un peu caché	Enceinte de l'espace Tin Tua		- Problèmes matériels	-
Auberge Yentugli	Secteur n°11	0,0605 ha		-Fuite de clients sans payer, -Coupure d'eau et d'électricité	-Achèvement de bungalows -Acquisition d'une parcelle pour l'extension
Gare STAF	Secteur n°10	0,1152 ha		-Mauvaise fréquentation	-Etude de la problématique des équipements marchands de la ville de Fada en cours
RAKIETA	Secteur n°10	0,1625 ha		Problème d'eau	-

Equipement Administratif	Localisation	Superficie	Niveau d'aménagement	Difficultés rencontrées	Projets en cours / Projets futurs
TSR	Secteur n°2	0,3563 ha		Espace exigü, Problème d'eau	-
Marché central	Secteur n°	2,4 ha		-	-
Marché bétail		4,68 ha		-	-

Source : BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

Carte n18: Equipements administratifs

6.2.2. Les équipements scolaires

6.2.2.1. Enseignement préscolaire

La ville est dotée de trois (03) Centres d'éveil et d'éducation préscolaire (CEEP) dont un (01) public et deux (02) privés. Ces CEEP comptent 19 encadreurs (éducateurs et monitrices) et un effectif total de 508 enfants. On compte 10 réserves administratives prévues pour des garderies.

Tableau n°23: Centres d'éveil et d'éducation préscolaire

Nom	Statut	Encadreurs	Effectif	Coût (an)
CEEP Public	Public	09	310	35 000
Simandari	Privé	06	87	32 000
Avenir	Privé	04	111	42 000

Source : DRASSN/ Est, décembre 2011.

La gestion de ces établissements est confrontée à divers problèmes : les effectifs sont en baisse régulière et les parents n'honorent pas conséquemment les frais de scolarisation.

Les CEEP rencontrent d'énormes difficultés de fonctionnement à cause du manque de matériels pédagogiques, de l'insuffisance des infrastructures d'accueil et du faible recyclage des encadreurs

6.2.2.2. Enseignement primaire

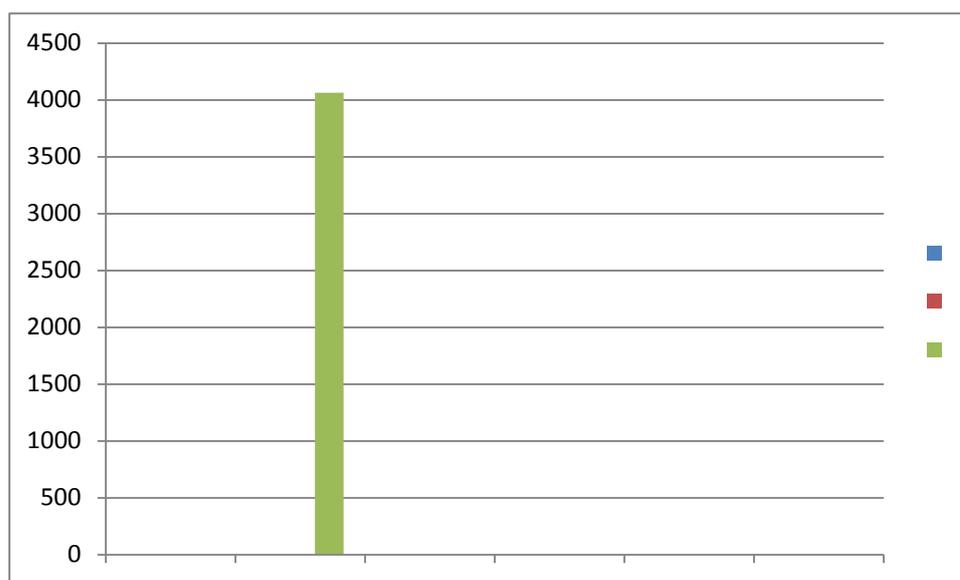
La ville compte deux (03) Circonscriptions d'éducation de base (CEB) à savoir Fada I, Fada II, et Fada III. Les indicateurs dans ces CEB ont connu une nette amélioration au cours de ces dernières années.

La circonscription de Fada I comprend les écoles de la ville qui sont au nombre de 33 contre 22 en 2008 soit, (21 publiques et 12 privées) tandis que Fada II et III couvrent les écoles des villages de la commune. On compte également 9 réserves administratives pour écoles primaires. L'augmentation de la capacité d'accueil des infrastructures éducatives, la gratuité des manuels scolaires et les campagnes de sensibilisation sur la scolarisation des filles ont contribué à améliorer les effectifs dans la ville. Ces effectifs scolaires ont connu une hausse significative ces dernières années comme l'indiquent les graphiques ci-dessous. Entre l'année scolaire 2005-2006 et celle de 2010-2011, ces effectifs sont passés de 7 948 à 10 118, soit un effectif de 5 185 garçons contre 4 933 filles.

Dans un contexte de croissance soutenue de la population scolarisable, la demande éducative dans la ville de Fada-N' Gourma est de plus en plus importante

Carte n°19: Equipements scolaires

Graphique n°10 : Evolution des effectifs scolaires entre 2006 et 2011



Source : DPEBA Fada N’Gourma, décembre 2011.

Tableau n°24 : Infrastructures de la circonscription de Fada 1

Désignation	Nombre/Pourcentage	Observations
Infrastructures scolaires	22	
CPAF	1	Construit
Ecoles à 3 classes	6	3 publiques et 3 privées
Ecoles satellites	1	
CEBNF	1	
Ecoles à 6 classes	13	dont 3 privées catholiques
Ecole bilingue	0	
Effectifs par classe	130 au CP1	Moyenne nationale : 70
Classes sous paillote	4	3 dans le public 1 médersa
Ecoles à confession religieuse	7	3 privées catholiques 3 privées protestantes 1 médersa
Nombre d’élèves de la commune	7 417	3 803 garçons ; 3 614 filles
Taux de scolarisation	70%	
Difficultés		Eau, électricité, latrines, salles de classes, logements
Nombre d’enseignants en ville	189	- 63 hommes ; -126 femmes

Autres infrastructures		
Garderies	5	1 publique et 2 privées
Bureaux d'inspection	3	Fada 1, 2 et 3 1 bureau d'inspection non achevé
Bâtiments administratifs	2	1 direction provinciale 1 direction régionale non achevée

Source : DREBA/Est, 2008.

Un certain nombre d'aménagements complémentaires manque dans certaines écoles comme il ressort du tableau ci-dessous.

Tableau n°25 : Situation des équipements essentiels CEB Fada 1

Désignation	Nombre	Pourcentage
Ecoles clôturées	05	22,72%
Ecoles non clôturées	17	77,28%
Total	22	100%
Ecoles dotées de forages	14	63,64%
Ecoles non dotées de forages	08	36,36%
Total	22	100%
Ecoles dotées de latrines	05	22,72%
Ecoles non dotées de latrines	17	77,28%
Total	22	100%

Source : PCD Fada, 2008-2012

L'analyse du tableau montre que :

- la grande majorité (77,28%) des écoles de la CEB de Fada 1 localisées en pleine ville ne sont pas clôturées. Pour des raisons de sécurité liées notamment à la circulation dans une ville de plus en plus grande comme Fada N'Gourma il devient impératif de clôturer ces écoles ;

- 63,64% des écoles disposent de forages. Des efforts restent à faire pour doter toutes les écoles d'eau potable ;
- le constat est que plus de $\frac{3}{4}$ (exactement 77,28%) des écoles ne disposent pas de latrines. L'école étant un milieu d'éducation, la création des habitudes d'hygiène doit y être enseignée à l'enfant, en l'occurrence ce qui concerne l'utilisation de latrines.

6.2.2.3. Enseignement secondaire

La ville compte 14 établissements secondaires d'enseignement, général dont 03 publics et 09 privés ; 2 établissements secondaires d'enseignement technique dont 01 public et 01 privé. Il a été prévu 7 réserves administratives pour les établissements d'enseignement secondaire.

Tableau n°26 : Etablissements secondaires d'enseignement de la ville

N°	Nom	Statut	Garçons	Filles	Total
1	Lycée Diaba Lompo	Public	1342	1097	2439
2	Lycée technique de Fada	Public	290	79	369
3	CFP/Fada Ens général	Public	110	122	232
4	Lycée professionnel Fada	Public	191	76	267
5	CEG communal de Fada	Public	524	481	1005
6	Lycée privé Tibériade	Privé	41	43	84
7	Lycée pour la Promotion des Jeunes/Fondacio	Privé	284	290	574
8	Petit séminaire St Kisito	Privé	107	0	107
9	CEG privé Yentéma	Privé	169	228	397
10	Lycée Nour Alla Nour	Privé	42	34	76
11	Lycée privé Yenbuaro	Privé	143	136	279
12	Lycée privé Sabil El Nadja	Privé	786	505	1291
13	Lycée privé Cœurs Vaillants	Privé	211	209	420
14	Lycée privé Saint Joseph	Privé	97	148	245
	Total	-	4 337	3 448	7 785

Source : Direction régionale de l'enseignement secondaire de l'Est, décembre 2011.

- ❖ Le lycée public d'enseignement technique dont la construction est achevée, reste pour le moment partiellement fonctionnel du fait du manque de certains équipements. Cet établissement d'envergure régionale (voire nationale) offre à terme plusieurs filières de formation, dont :
 - dans le secteur tertiaire :
 - administration commerciale et comptabilité (ACC) ;
 - communication administrative et secrétariat (CAS) ;
 - technique de commercialisation et de vente (TCV).
 - dans le secteur industriel :

- maintenance automobile (déjà fonctionnelle) ;
- cycle et motocycle ;
- menuiserie bois ;
- structure métallique ;
- équipement et installation électrique ;
- génie civil.

Le Taux brut de scolarisation (*TBS*) au secondaire à la rentrée scolaire 2010-2011 dans la Région de l'Est était de 14,4% tandis que celui de la province du Gourma était de 23%. Ce taux est le plus élevé parmi toutes les provinces de la région : Gnagna (10,0%), Komondjari (10,1%), Kompienga (16,6%), Tapoa (11,8%). L'Université de Fada dont l'ouverture a eu lieu en 2010 a une faible capacité d'accueil. Elle forme dans une seule filière qui est les mines.

6.2.2.4. Les centres de formation professionnelle

La ville abrite quelques établissements d'enseignement technique et des centres de formation professionnelle.

L'Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP), l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), les centres de formation professionnelle de l'ANPE et de la promotion de la femme sont les principaux centres de formation de la ville.

Par ailleurs, on note la présence de plusieurs petits centres de formation artisanale à majorité féminins. Ils sont spécialisés dans la couture et le tissage.

6.2.3. Les équipements de santé

La couverture sanitaire de la ville est relativement bonne vu le nombre d'infrastructures sanitaires en présence et les pathologies qui y sont traitées. En rappel, Fada N'Gourma abrite un (1) CHR, six (6) CSPS localisés dans les secteur 9, secteur 11, secteur 6, secteur 7, secteur 3 et secteur 10. Suivant les normes de l'OMS qui sont de 1CM pour 150 000 habitants et 1 CSPS pour 10 000 habitants, la ville de Fada est bien desservie en formations sanitaires.

La médecine, les soins curatifs, les activités de la santé maternelle et infantile et la chirurgie sont les principales activités menées dans ces centres de santé. Les principales pathologies prise en charges sont par ordre d'importance : le paludisme, les infections respiratoires aigues et, les affections digestives (les diarrhées non sanguinolentes, les parasitoses intestinales).

Selon l'enquête-ménage, 61,8% de la population est satisfaite des services de santé. Toutefois il faut noter que les insatisfactions sont liées au mauvais accueil (47,2%), à l'insalubrité (17%), à l'insuffisance du personnel soignant (6,1%).

Par ailleurs, la ville dispose également de plusieurs formations sanitaires privées disséminées dans l'espace urbain qui permet d'améliorer l'offre de soins. Par ailleurs, 11 réserves administratives ont été prévues pour la santé.

Il existe un dépôt MEG dans toutes les formations sanitaires et 04 officines pharmaceutiques (02) dans la ville. Il existe également des dépôts MEG gérés par le privé.

Tableau n°27: Officines pharmaceutiques de la ville de Fada

N°	Nom de l'officine	Secteur
1	Pharmacie Nungu	Secteur 04
2	Pharmacie Yendabili	Secteur 10
3	Dépôt Pugumba	Secteur 10
4	Dépôt Aima	Secteur 10
5	Dépôt Sangli Alain	Secteur 10
6	Dépôt de la Mission SIM	Secteur 07

Source : CISSE/District Sanitaire de Fada, décembre 2011.

Tableau n°28: Formations sanitaires publiques et privées de la ville

N°	Nom	Type de structure	Statut	Localisation
1	CHR de Fada	Centre hospitalier régional	Public	Secteur 4
2	Fada I	CSPS	Public	Secteur 10
3	Fada II	CSPS	Public	Secteur 03
4	Fada secteur 9	CSPS	Public	Secteur 9
5	Fada secteur 7	CSPS	Public	Secteur 7
6	Fada secteur 11	CSPS	Public	Secteur 11
7	Fada secteur 6	CSPS	Public	Secteur 6
8	CSPS FAMOG	CSPS	Privé	Secteur 06
9	CM Béthanie	Centre Médical	Privé	Secteur 02
10	Dispensaire OMC	Dispensaire	Privé	Secteur 02

11	Clinique Ounténi	Cabinet médical et imagerie	Privé	Secteur 10
12	Clinique Nungu Lafia	Cabinet médical	Privé	Secteur 11
13	Infirmierie de la garnison	Infirmierie	Public	
14	Infirmierie de la Police	Infirmierie	Public	
15	Infirmierie de l'OST	Infirmierie	Public	
16	Dispensaire de Tikonti	Dispensaire	Privé	Secteur 9
17	Niendouga	Clinique	Privé	
18	Dogu Boama	Clinique	Privé	
19	Le Bon Samaritain	Clinique	Privé	
20	OMC	Clinique	Privé	

Source : CISSE/ District Sanitaire de Fada, décembre 2011.

Carte n°20: Equipements Sanitaires

6.2.4. Les équipements de tourisme, sport et de loisirs.

6.2.4.1. Les équipements de tourisme

Les auberges et les hôtels

En raison de l'urbanisation et surtout du développement des activités touristiques et cynégétiques dont la région est pionnière, la ville de Fada N'Gourma s'est dotée d'infrastructures hôtelières dont les plus importantes sont l'Hôtel Panache et l'Hôtel de l'Avenir. Ces établissements contribuent de façon significative au développement de la ville. En plus des hôtels, existent plusieurs autres points de restauration dont le restaurant de l'Est, la Couronne, la Forêt, les Caraïbes, Benevis, le Pacific, etc. (cf. tableau ci-dessous).

Tableau n°29: Infrastructures hôtelières dans la ville de Fada N'Gourma

Hôtel/Auberge	Chambre climatisée		Chambre ventilée	
	Nombre	Coût nuitée (FCFA)	nombre	Nuitées (FCFA)
Hôtel Panache	25	15 000 à 30 000	16	7 500 à 12 500
Auberge du 11 Décembre	36	15 000 à 25 000	0	0
Auberge de l'Avenir	04	10 000	06	5 000
Auberge le Relais	06	12 500 à 10 000	0	0
Auberge yentugli	0	0	05	5 000
Auberge le Chervo	04	10 000	04	5 000
Auberge Leina	06	10 000	02	5 000
Auberge Bilimpo	08	12 500	09	7 500
Auberge Yemmamma	06	7 500 à 12 500	0	0
Auberge la Forêt	05	10 000	01	7 500
Auberge Diana	08	12 500	0	0
Auberge Belle Etoile	0	0	06	7 500
Auberge Diomoagou	0	0	04	4 000
Auberge Eglise Évangélique CIM	04	10 000	01	7 500
Hôtel Poundougou	12 dont 10 fonctionnelles	13 000	16 dont 14 fonctionnelles	8 000
Campement SIRRA	10	12 500 à 15 000	0	0

Source : Enquête-ménages, janvier 2012.

- Les sites touristiques

Selon les données de personnes ressources de la mairie, la commune de Fada dispose de sites potentiels permettant l'organisation de circuits touristiques. Il n'existe pas pour le moment de musée communal.

Tableau n°30: Les plus importants sites touristiques à Fada N’Gourma

Désignation	Situation géographique	Nature du site	Description	Caractéristiques
Baobab portant la trace de sabots du cheval de Diaba Lompo	Sortie de la ville sur l'axe Fada-Ouaga sur la RN 4 (secteur 7)	Lithique	Face à l'envahisseur, Diaba Lompo serait monté sur ce baobab avec son cheval pour en redescendre à la fin des hostilités. Il est donc sacré et protégé.	Les traces de sabot sont visibles de façon précise et admirable sur le tronc de ce géant arbre ; il ne se visite qu'en compagnie d'un notable.
Collines de Nalanbou	Sortie de la ville sur l'axe Fada-Ouaga sur la RN 4 (secteur 6)	Lithique	C'est une succession de collines avec une flore abondante. De nombreuses grottes y sont et ont servi de refuge aux Gourmantché lors des conquêtes territoriales. Aujourd'hui encore, elles font la fierté de la population et elle y va pour adresser des doléances diverses.	Collines sacrées donc, lieu de culte par excellence. Pour les visites, il faut consulter au préalable la famille royale afin de mettre un notable à disposition.

Source: BACDOM CONSULT-CAUH/K, 2012.

6.2.4.2. Les équipements de sport et de loisirs.

Dans le domaine du sport et des loisirs, la ville de Fada N’Gourma disposent de terrains de sport (stade municipale au secteur 6), d'une salle de cinéma non fonctionnelle et une maison des jeunes. Cette insuffisance notoire d'infrastructures sportives de qualité ne favorise pas un véritable développement du sport dans la ville.

6.2.4.3. Les équipements culturels et espaces verts

La ville de Fada dispose d'un nombre assez important d'équipements culturels composés essentiellement de mosquées (grande mosquée au secteur 7), églises et temples. Ces

équipements sont disséminés dans l'espace urbain. Ils occupent parfois des parcelles d'habitation.

Quant aux espaces verts, ils sont pour la plupart non aménagés. En effet, seulement deux (02) espaces verts sur trente neuf (39) que compte la ville sont aménagés.

Il faut noter l'existence de cinq (05) cimetières urbains et plusieurs réserves administratives prévues à cet effet.

6.2.4.4. Les équipements de sécurité et de défense

Les équipements de sécurité répertoriés dans la ville de Fada sont essentiellement les la gendarmerie, les services de police avec notamment la Compagnie Républicaine de sécurité (CRS) et la police municipale. Pour les missions de protection des populations et de leurs biens qui leur sont assignées, les services de sécurité connaissent d'énormes difficultés matérielles, logistiques et humaines. Ainsi, pour les multiples interventions, le personnel est en nombre réduit, les ressources matérielles sont à la fois insuffisantes, obsolètes, et même quelquefois inappropriées.

6.2. 5. Les équipements marchands

La ville de Fada N'Gourma s'est dotée d'importants équipements marchands qui facilitent les activités commerciales. Les plus importants sont le grand marché de Fada et le marché à détail.

- **Le marché central de Fada N'Gourma**

Il est aménagé sur une superficie d'environ 24 000 m² au secteur 10. Il a une longueur de 186 mètres sur une largeur de 129 mètres. La surface pavée en géo béton est de 14 000 mètres carrés. Le marché de Fada N'Gourma est le plus important de la province et même de la Région de l'Est. Il se tient tous les jours, avec une plus grande affluence les dimanches.

Tableau n°31: Equipements essentiels du marché central de Fada N'Gourma

Désignation	Nombre	Désignation	Nombre
Boutiques	681	Bornes fontaines	03
Boutiques étals	336	Latrines	17
Etals	345	Poteaux d'incendie	03
Places au sol	108	Extincteurs	45
Bureaux	04	Caniveaux	850 m

Source : EPCD Fada N'Gourma, 2012.

- **Les marchés secondaires**

Il existe également de petits marchés non aménagés situés dans les secteurs, 1, 3, 6, 7 et 11. En effet, neuf (09) réserves prévues pour des marchés (marchés secondaires) existent dans la ville;

- **Le marché à bétail**

Le nouveau marché à bétail est situé au secteur 11 et vient suppléer l'ancien de type semi traditionnel. Très moderne, il est réalisé sur une superficie de 46 800 m² dont 5 400 m² de surface pavée en géo béton et 7 800 m² de surface pavée en blocs taillés. Il est bâti essentiellement avec des matériaux locaux. Il a été inauguré en mars 2006. La durée d'amortissement de l'ouvrage est estimée à 25 ans.

Tableau n°32 : Equipements essentiels du marché à bétail

Désignation	Nombre
Couloir de vaccination	02
Rampe et quai d'embarquement	01
Forage, château d'eau avec pompe solaire	01
Latrines	24
Box bovins (200 m carrés)	32
Box ovins (25 m carrés)	32
Box caprins (25 m carrés)	32
Box asins (50 m carrés)	02

Désignation	Nombre
Casiers volaille (2m carrés)	128
Parcs (bovin, ovin/caprin, asin)	08
Places au sol couvertes	260
Places pour restauratrices couvertes	48
Hôtel (5 chambres, 1 dortoir)	01
Bureaux (collecteurs, vétérinaire)	08
Banques	02
Salle de réunion	01

Source : EPCD Fada N'Gourma, 2012.

- **La gare routière**

C'est une infrastructure moderne, sécurisée et répondant aux normes, à même de soutenir le développement du transport, d'améliorer l'organisation du tissu urbain et de contribuer à la consolidation de l'économie locale.

La réalisation de l'infrastructure a coûté la somme de 383 millions FCFA. Elle est évolutive sur un site d'une superficie de 3,7 hectares. La gare routière est située en bordure de la Route nationale n°4 en direction du Niger au secteur 11.

La phase réalisée offre une clôture de l'ensemble du site de la gare, des voies de circulation interne et d'accès à la gare, un réseau d'assainissement pluvial, « quatre mini-gares » encore appelés « module grand transporteur » pour les transporteurs organisés en société et comprenant chacune :

- un bureau- guichet,
- un bureau courrier,
- un magasin,
- un hall d'attente,
- une zone de stationnement pour trois grands cars ;
- une zone pour les petits transporteurs offrant six guichets pour six (6) lignes simultanées,
- un abri pour chaque guichet,
- une zone de stationnement de 24 places pour les cars en attente ;
- une zone de débarquement/embarquement pour les transporteurs en transit.

La capacité totale de la gare pour la première phase est de 22 départs simultanés sur les lignes régionale, nationale et internationale.

On peut ajouter à ces infrastructures, le bâtiment administratif, le restaurant populaire d'une capacité de 8 boxes de vente, les guérites de contrôle, les toilettes, les parkings pour taxis et véhicules personnels, le réseau d'adduction d'eau potable, le branchement électrique, l'éclairage public et le dispositif de lutte contre l'incendie.

Tableau n°33 : Récapitulatif des infrastructures réalisées à la gare routière

Désignation		Nombre
Administration	Bureau responsable	01
	Bureaux banalisés	02
	Local police	01
	Secrétariat	01
	Hall-accueil - Terrasse	01
Restaurant populaire	boxes de vente	08
	coin vaisselle	-

	et places assises	-
Clôture et Guérites		02
Blocs de toilettes (4 hommes, 3 femmes)		07 postes
Mini gare pour petits transporteurs	guichets	6
	hall	1
	quai	1
	Une zone de stationnement des véhicules en attente	28 places
Parking pour transporteurs en transit (places de stationnement au moins)		4
2 Parkings pour 2 roues		150 places
1 parking taxis et véhicules particuliers		41 places
Aire de lavage véhicule		-
Espace prière		-
Voirie de circulation véhicule et piétonne, adduction d'eau potable, éclairage, assainissement pluvial, téléphone et sécurité incendie.		-

Source : EPCD Fada N'Gourma, 2012

Il faut relever que la gare routière n'est pas dynamique. Ce manque de dynamisme est lié à au fait que les acteurs du transport considèrent comme excentrée.

Ces équipements marchands sont renforcés par la présence de cinq (5) stations services réparties dans la ville et la disponibilité de six (6) réserves prévues à cet effet et deux (2) réserves affectées à des gares routières.

Carte n° 21: Equipements Marchands

Carte n° 22 : Equipement d'accueil, tourisme, sport et loisir.

CHAPITRE 7 : LA GOUVERNANCE URBAINE ET FINANCES LOCALES.

7.1. La gouvernance urbaine

La gouvernance locale désigne, dans le cadre de l'action publique, le développement des processus permettant de fonder adéquatement les décisions et d'accompagner leur mise en œuvre, éclairée par l'association de tous les acteurs. En matière de gouvernance locale, les mécanismes de participation sont des éléments essentiels dont l'enjeu et la difficulté sont d'associer toutes les forces vives concernées.

La gouvernance locale s'exerce au Burkina Faso à travers une organisation administrative à deux variantes : la déconcentration et la décentralisation.

7.1.1. La déconcentration

L'exercice du pouvoir local dans la commune se fait sous la tutelle de l'Etat central à travers la déconcentration. La commune de Fada du fait de son statut de chef-lieu de province et de région abrite plusieurs structures déconcentrées qui participent à la consolidation de la gouvernance locale.

Le département en tant que circonscription administrative est dirigé par le préfet de Fada. Le chevauchement des territoires communal et départemental fait du Préfet de Fada le premier répondant de proximité de la déconcentration. On note du fait du cumul des statuts de la ville de Fada, la présence des structures d'administration du territoire comme le Haut-commissariat et le Gouvernorat.

Plusieurs autres services déconcentrés des ministères et institutions de l'Etat soutiennent à divers niveaux la gouvernance. Certains ont un niveau de déconcentration avancé jusqu'au niveau départemental. Il s'agit des structures de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et l'hydraulique, des ressources animales, de l'action sociale, de la sécurité. Outre ces structures, on compte la présence de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification qui assure la cohérence des interventions dans la région.

Le gouvernorat, le Haut-commissariat et la préfecture correspondent à un niveau de découpage administratif pour limiter l'étendue de pouvoir de chaque structure. D'autres structures d'envergure régionale telles que la Gendarmerie, la Police Régionale, la Douane, l'Armée, la Trésorerie Principale et la Division Fiscale, le Tribunal de Grande Instance de Fada, la Maison d'Arrêt et de Correction témoignent de l'importance de la ville en tant que chef lieu du Centre-Est.

A ces structures, il faut ajouter les projets dont les actions contribuent au développement de la commune. Toutes ces structures bien que rattachées à leur ministère de tutelle sont sous l'autorité du gouverneur de la région.

7.1.2. La décentralisation

A la faveur de l'application des dispositions de la constitution du 2 juin 1991 portant organisation du territoire national en collectivités territoriales, Fada est devenue une collectivité publique territoriale décentralisée. Elle est de ce fait dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Erigée en collectivité territoriale de plein exercice en 1993, la Commune a connu son premier conseil municipal, avec un maire élu en avril 1995. Le deuxième conseil élu en 2000 avec 18 membres a été remplacé le 23 juin 2006 par le conseil du 3^{ème} mandat après élection du 23 avril 2006.

Le pouvoir exécutif est assumé par le maire (qui dirige les services de la mairie, avec l'assistance de deux adjoints) tandis que le pouvoir délibérant est assumé par le conseil municipal composé des 95 élus de la ville de Fada et des 34 villages rattachés, à travers ses sessions ordinaires et extraordinaires.

7.1.2.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal de Fada est composé de 95 conseillers dont 34 sont les représentants des 34 villages.

Les missions du conseil municipal sont de définir les grandes orientations en matière de développement communal, de discuter et adopter les plans de développement communaux et contrôler leur exécution, de régler par ses délibérations les affaires de la commune et donner son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Etat ou par d'autres collectivités territoriales.

Pour mieux s'acquitter de ses missions, le conseil municipal a conformément aux textes réglementaires mis en place trois commissions permanentes :

- a) la commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;
- b) la commission « affaires économiques et financières » ;
- c) la commission « environnement et développement local ».

Par ailleurs, la loi a prévu la création des Commissions Ad' hoc par le conseil municipal pour traiter toute question qu'il juge nécessaire. Au-delà de ces commissions, des Comités Villageois de Développement (CVD) ont été installés conformément aux règles dans les 34 villages.

7.1.2.2. La mairie

Organisation et fonctionnement

Le Maire constitue l'exécutif municipal. Il est appuyé dans ses missions de gestion de la municipalité par des agents permanents et contractuels, placés sous l'autorité hiérarchique d'un secrétaire général. Ce personnel connaît une évolution permanente. Cette évolution traduit une dynamique d'ajustement des ressources humaines pour répondre aux besoins des responsabilités croissantes et des prestations attendues de la commune.

La mairie dispose d'un organigramme opérationnel qui peut se résumer de la façon suivante :

- Le Cabinet du Maire : sous l'autorité directe du Maire, le cabinet du maire comprend un protocole et un secrétariat particulier ainsi qu'un service de communication et des relations publiques ;
- Le secrétariat général : il dirige la section de l'état civil, la comptabilité, la section régie, la section hygiène et le secrétariat ;
- Les directions de services techniques : Rattachées au secrétariat général et chargées des missions techniques.

Au plan institutionnel, la création de la Direction des Services Techniques de la Mairie (DSTM) a amélioré qualitativement le fonctionnement de la mairie. En effet, elle est chargée de proposer au maire toute action et initiative de développement, de contribuer à l'élaboration et à la gestion des projets communaux. En outre, ce service participe à la planification, à l'exécution et au suivi évaluation de toutes les actions de développement dans la commune.

En dépit de ces améliorations, l'insuffisance en personnel est loin d'être résorbée. En effet, la faiblesse des recettes est toujours justifiée par l'insuffisance quantitative de personnel bien qualifié à déployer sur le terrain pour être l'interlocuteur des acteurs des différents domaines de la vie sociale et économique (santé, éducation, assainissement, hygiène, activités économiques etc.).

Niveau d'organisation de la Mairie

La mairie dispose de ressources matérielles et d'équipements généraux de bureau (tables, chaises, armoires, etc.). Le nombre de matériels informatique (15 ordinateurs) est relativement satisfaisant. Cependant les moyens de déplacements font défaut à la mairie : 15 vélos, 05 moto Yamaha, 02 véhicules (dont 1 amorti) (PCD, 2009).

7.1.2.3. Le partenariat et la coopération décentralisée

Projets d'appui gouvernementaux et non gouvernementaux

La commune de Fada a bénéficié de l'appui de plusieurs ONG, projets, programmes et de la coopération décentralisée intervenant dans différents domaines. Ces actions portent le plus souvent sur les aspects de transfert de compétences, de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des producteurs. Certains y ont leur siège et leurs domaines d'interventions sont divers : agriculture, crédit, auto-promotion, alphabétisation, etc. Il s'agit entre autres :

7.2. Les finances locales

7.2.1. Analyse de la structure budgétaire

Le budget de chaque collectivité territoriale prévoit pour une année financière, toutes les recettes et les dépenses de la collectivité, sans contraction entre les unes et les autres. Il est la traduction financière de la tranche annuelle du programme d'action et de développement de la collectivité territoriale (CGCT, Art.111).

Les recettes sont composées de recettes ordinaires et de recettes d'investissement. Les recettes ordinaires sont structurés en produits d'exploitation domaniaux recouvrement et participation les taxes et impôts directs et indirects etc. Quant aux recettes d'investissement elles sont constituées par : les excédents d'investissements reporté, les réserves à la participation des travaux, les subventions et legs.

Au niveau des dépenses, elles sont composées par : les denrées et fournitures, les allocations et subventions, les impôts et taxes, travaux et services extérieurs etc.

On constate que les recettes budgétaires sont essentiellement constituées par les produits d'exploitation, les produits domaniaux, les impôts et taxes, les contributions directes. Tandis que les principales dépenses budgétaires sont dominées par les denrées, les fournitures consommées.

7.2.2. Evolution du budget

Tableau n°34 : Evolution du budget communal des cinq dernières années

Année	Prévision de recouvrement	RF	RI	RT	Taux de recouvrement	DF	DI	DT	Taux de dépense (DT/RT)	Solde
2007	26721 5680	1967 3676 0	70478 920	26721 5680	100%	19673 6760	7047 8920	26721 5680	100 %	0
2008	33602 5344	2432 6630 8	45114 846	28838 1154	85,82 %	14650 4173	1138 0644	15788 4817	54, 75 %	13049 6337
2009	55612 8052	3550 4211 4	13736 4088	49240 6202	88,54 %	22127 4791	1157 7828 4	33705 3075	68, 45 %	15535 3127
2010	73017	4443	21620	66051	90,46	33414	5136	38550	58,	27500

	0204	0141 4	9234	0648	%	3961	0705	4666	36 %	5982
2011(b udget supplé mentair e)	29725 1978	1141 5853 4	18309 3444	29725 1978	100%	11415 8534	1830 9344 4	29725 1978	100 %	0
TOTAL	21867 91258	1353 5051 30	65226 0532	20057 65662	91,72 %	10128 18219	4320 9199 7	14449 10216	72, 04 %	56085 5446
Moyenn e	43735 8251, 6	2707 0102 6	13045 2106, 4	40115 3132, 4	91,72 %	20256 3643, 8	8641 8399, 4	28898 2043, 2	72, 04 %	11217 1089, 2

Source : Comptabilité de la mairie de Fada

RF=Recette de Fonctionnement, RI=Recette d'Investissement ; RT=Recette Total

DF=Dépenses de Fonctionnement, DI=Dépenses d'Investissement ; DT=Dépenses Totales

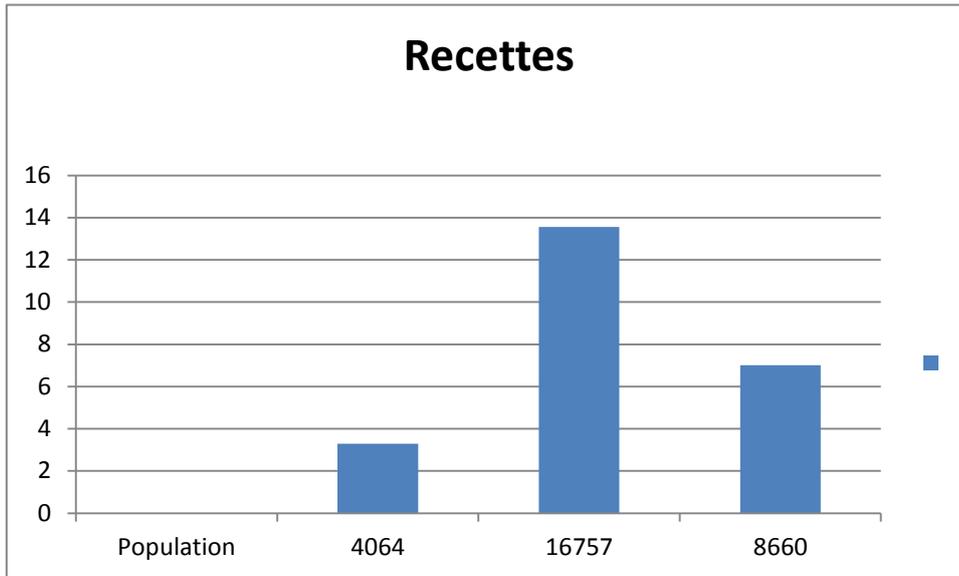
7.2.2.1. Evolution des recettes

Le recouvrement des recettes de la commune de Fada N'Gourma tout comme les autres communes se subdivise en recettes de fonctionnement et en recettes d'investissement. Le cumul des recettes totales réalisées sur les cinq dernières années se chiffre à 2.005.765.662 FCFA, soit une moyenne de 401.153.132,4 FCFA par an avec un taux de recouvrement moyen de 91,72%. Cette moyenne surclasse les recettes annuelles réalisées pendant les deux premières années ; par contre elle reste inférieure à celles des deux années suivantes.

Le cumul des recettes de fonctionnement sur la période considérée s'établit à 1.353.505.130 FFA, soit une moyenne de 270 701 026 FCFA par an tandis que le cumul des recettes d'investissement s'élève à 652.260.532 FCFA, soit une moyenne de 130.452.106,4 FCFA par an.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des recettes communales.

Graphique n°5: Evolution des recettes communales de 2007 à 2010



Source : Mairie de Fada N’Gourma

RT= Recettes Totales en FCFA

7.2.2.2. Evolution des dépenses

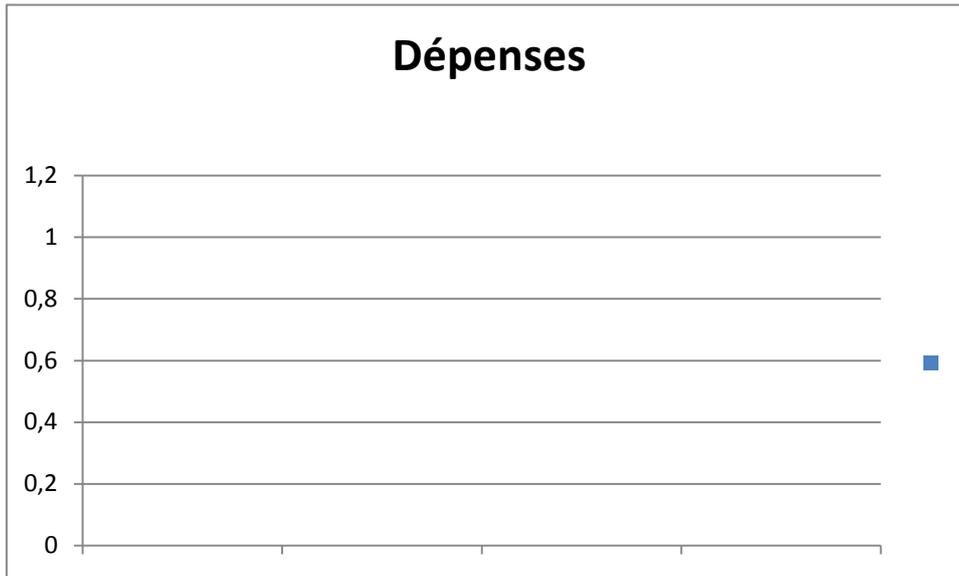
Le cumul des dépenses totales de la commune s’élève à 1.444.910.216 FCFA, soit une moyenne annuelle de 288.982.043,2 FCFA avec un taux moyen de 72,04%. Cette moyenne dépasse les dépenses des deux premières années. Ceci implique que les dépenses sont fonction des recettes ; autrement dit, on ne dépense que ce qu’on gagne (l’augmentation du revenu crée l’augmentation des dépenses).

Les dépenses totales comprennent non seulement les dépenses de fonctionnement mais également les dépenses d’investissement.

Le cumul des dépenses de fonctionnement s’établit à 1.012.818.219 FCFA, soit en moyenne 202.563.643,8 FCFA par an, tandis que celui des investissements s’élèvent à 432.091.997 FCFA, soit une moyenne annuelle de 86.418.399,4 FCFA.

Le graphique ci-dessous indique l’évolution des dépenses communales.

Graphique n°6 : Evolution des dépenses communales de 2007 à 2010



Source : Mairie de Fada N’Gourma

DT=Dépenses Totales en FCFA

Tableau n°35 : Recouvrement des recettes en fonction des chapitres des cinq dernières années

Section s	Chapitres	Libellés	2007	2008	2009	2010	2011(budget supplémentaire)
Section de fonctionnement	70	Produits d'exploitation	19710000	12051150	13769600	17966350	1350000
	71	Produits domaniaux	24610000	15899445	24752150	29781106	460000
	72	Produits financiers	6000000	2353077	6678899	14948309	0
	73	Recouvrement et participation	1896760	2353077	57011193	48984034	0
	74	Produits divers	15100000	4609800	4911400	6699400	-500000
	75	Impôts et taxes, contributions directes	66320000	59407390	62410883	80543271	-1808920

	76	Impôts et taxes indirectes	63100000	69623958	81256161	101651159	4500000
	79	Produits exceptionnels	0	7448246	7489693	9960462	0
	82	Produits antérieurs	0	66691913	96762135	133767323	110157453
	Total recettes de fonctionnement		196736760 (74%)	243266308 (85%)	355042114 (72%)	444301414 (67%)	114158533 (38%)
Section d'investissement	060	Excédent d'investissement	31510928	8240778	33734202	21585804	164848529
	11	Réserves	38968000	0	38755818	50829362	18244914
	14	Participation à des travaux	0	36874068	64874068	143794068	0
	Total opérations non affectées		70478928 (26%)	45114846 (15%)	137364088 (28%)	216209234 (33%)	183093443 (62%)
Total des recettes			267215688	288381154	492406202	660510648	297250976

Source : Comptabilité de la mairie de Fada

Les impôts et taxes, contributions directes, les impôts et taxes indirectes, les produits d'exploitation et les produits domaniaux constituent les principales ressources de la commune de Fada N'gourma.

De façon générale, les recettes d'investissement n'ont pas connu trop de mouvements. Les articles pourvoyeurs de recettes d'investissement sont les réserves et les participations à des travaux.

Tableau n°36: Exécution des dépenses en fonction des chapitres des cinq dernières années

Section	chapitre	Libellé	2007	2008	2009	2010	2011(budget supplémentaire)
Section de fonctionnement	60	Denrées et fournitures consommées	20117168	15802410	14880365	93429896	23445527
	61	Allocation et subventions	18250000	7902950	16014435	8365385	5441500
	63	Travaux et services extérieurs	18494569	18205721	27926741	36244632	28539033
	64	Participation et contingent aux services de tiers	8060000	7654300	13505480	22817400	8876400
	65	Frais de personnel	53136240	55279908	60655371	66783880	23366939
	66	Frais de gestion général et de transport	30710791	31616884	37036581	43613406	1560000
	67	Frais financiers	9000000	10042000	12500000	12000000	2000000
	69	Charges exceptionnelles	0	0	0	60000	2684220
	83	Excédent ordinaires capitalisés	38968000	0	38755818	50829362	18244914
		Total des dépenses de fonctionnement		196736768 (74%)	146504173 (93%)	221274791 (66%)	334143961 (87%)
Section d'investissement	13	Frais extraordinaires	0	0	0	0	0
	21	Immobilisation corporelles et incorporelles	17401125	4797300	93708364	14095100	6600000

	23	Immobilisations en cours	530777 95	658334 4	220699 20	37265605	176493443
	Total opérations non affectées		70478 920 (26%)	11380 644 (07%)	11577 8284 (34%)	51360705 (13%)	183093443
Total des dépenses			26721 5688	15788 4817	33705 3075	38550466 6	297251976

Source : Comptabilité de la mairie de Fada.

Les denrées et fournitures consommées, les frais du personnel, les frais de gestion et les travaux et services extérieurs constituent les dépenses les plus importantes de la commune. D'une manière générale, les dépenses de fonctionnement prennent la part de lion dans les dépenses de la commune, soit en moyenne 80% des dépenses annuelles.

Les dépenses d'investissement sont orientées souvent vers les immobilisations corporelles et les immobilisations en cours. Elles sont en moyenne 20% des dépenses communales par an. Ce taux est un peu faible, pour ce faire, la commune gagnerait le pari de son développement en investissant davantage.

7.2.2.3. La capacité d'autofinancement

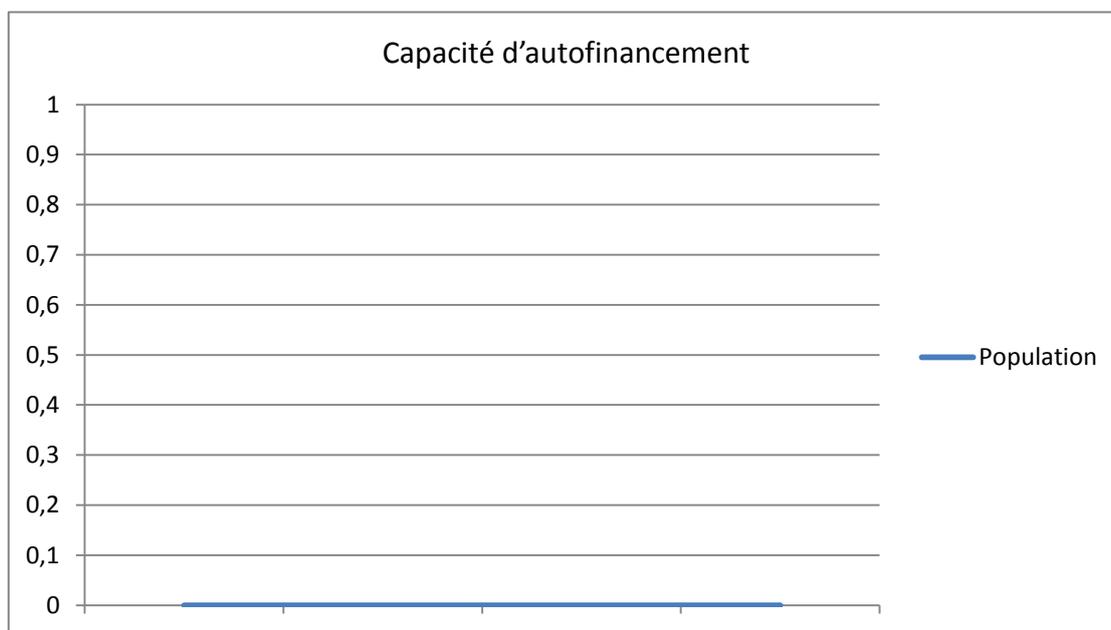
Par définition, la capacité d'autofinancement est l'excédent de trésorerie sur les dépenses de fonctionnement (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) qui doit permettre à la commune d'assurer une partie de ses besoins en investissements. Le tableau ci-dessous présente la situation réelle de la capacité de la commune de Fada N'gourma à s'autofinancer pour insuffler le développement de la localité.

Tableau n°37 : Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Fada N'Gourma de 2007 à 2010

	2007	2008	2009	2010
Recettes de fonctionnement	196.736.760	243.266.308	355.042.114	444.301.414
Dépenses de fonctionnement	196.736.760	146.504.173	221.274.791	334.143.961
Capacité d'autofinancement	0	96.762.135	133.767.323	110.157.453

Source : Comptabilité de la Mairie de Fada N'Gourma, 2011

Graphique n°7 : Evolution de la capacité d'autofinancement de la commune de Fada N'Gourma



Source : BADCOM CONSULT-CAUH/K 2012

Le tableau et le graphique ci-dessus révèlent qu'au cours de la période d'analyse, la capacité d'autofinancement de la commune a évolué en dents de scie. Cette variation de la capacité d'autofinancement reste néanmoins positive et croissante durant la période de 2008 à 2010, avec une moyenne égale à 85.171.728 FCFA ; toute chose qu'il faut préserver et améliorer car les défis à relever sont énormes.

Au regard des sollicitations de développement de la commune, le constat est que cette capacité financière reste largement insuffisante. A cet effet, la commune aura alors nécessairement recours à l'aide extérieure pour pouvoir financer ses investissements. Mais, elle devra s'efforcer d'y contribuer le plus possible ; un des principes clés du

développement local reste l'autofinancement. Ceci étant, la commune devra à tout prix œuvrer à l'accroissement de sa capacité d'autofinancement afin de pouvoir financer ses propres activités sans recours à une aide extérieure.

8.1. Les caractéristiques naturelles

Tableau n°38: Forces et Faiblesses liés aux aspects physiques

Thèmes	Forces	Faiblesses
La situation géographique	La position de carrefour de Fada N’Gourma.	
Relief	<ul style="list-style-type: none"> • Forme de cuvette du centre ville qui favorise le système d’assainissement. • Platitude favorable aux aménagements 	La présence des collines dans la partie Nord.
Sols	Les sols hydromorphes plus profonds favorables à la production maraîchère et agro-forestière.	
Hydrographie	La présence de cours d’eau pour développer l’agroforesterie et aménagements touristiques et de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> • La sédimentation dans les retenues d’eau, • Zones inondables aux conséquences multiples pour l’urbanisation.
Végétation	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de formations naturelles protégées et d’espèces plantées accroissant le capital vert de la ville. • Présence de vergers d’arbres fruitiers dans les bas-fonds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation du couvert végétal. • végétal due à l’action anthropique • Exploitation incontrôlée des ressources végétales. • Absence de forêt communale.

8.2. Les caractéristiques démographiques

Tableau n°39: Forces, faiblesses de la démographie

Forces	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> • Fort taux de la population jeune importante (59,24%) ; • La diversité socioculturelle de la population peut être considérée comme un atout de développement par l'apport d'idées novatrices. 	<p>Forte proportion de la population à charge (37,48% de la population a moins de 15 ans) ;</p>

8.3. Le tissu urbain

Tableau n°40: Forces et faiblesses du tissu urbain

Atouts	Contraintes
<p>Existence de zones caractéristiques à valoriser : zone universitaire, zone administrative, zone commerciale, zone industrielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Extension spatiale non planifiée. • Développement rapide et persistant de l'habitat spontané dans la zone en cours de lotissement.

8.4. La problématique foncière

Tableau n°41: Forces, faiblesses de la problématique foncière

Force	Faiblesse
<p>Existence d'un SIU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modalités et conditions d'attribution des terres facilitant l'habitat spontané. • Insuffisance de l'application des textes sur le foncier ; • Méconnaissance des textes fonciers par les acteurs. • Changement intempestif de destination de réserves foncières.

8.5. Les activités économiques

Tableau n° 42 : Forces et faiblesses des activités économiques

Activité	Force	Faiblesse
Le secteur primaire		
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pluviométrie acceptable ; ▪ Présence de nombreux bas-fonds aménageables ; ▪ Existences d'OPA . 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible organisation des acteurs ; ▪ Conflits éleveurs/agriculteurs ;
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'un abattoir moderne ; ▪ Existence de marchés à bétail de grande capacité ; ▪ Présence de services techniques chargés du suivi vétérinaire des animaux ▪ Proximité du Bénin, du Niger et du Togo pour l'écoulement du bétail. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de pistes à bétail et de zones de pâture ; ▪ Conflits éleveurs/agriculteurs ; ▪ Vols de bétail ; ▪ Coûts élevés des produits vétérinaires ;
Le secteur secondaire		
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de quelques unités industrielles ; ▪ Existence de structures de financement (banques, fonds d'appui, caisses populaires, etc.) ; ▪ Présence de matière première dans l'hinterland pour soutenir la production ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de zone industrielle ; ▪ Faible organisation des acteurs ; ▪ Difficulté d'accès aux crédits d'investissement ▪ Prédominance de l'informel ;
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proximité du Togo, du Bénin et du Niger, donc des facilités d'apprentissage ; ▪ Existence de structures d'appui. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible exploitation des opportunités de promotion de l'artisanat ; ▪ Faible niveau de formation technique ; ▪ Méconnaissance des structures d'appui ; ▪ Difficultés d'accès aux crédits d'investissement.
Le secteur tertiaire		
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'équipements, marchandes (marché, abattoir, marché bétail, etc.) ; ▪ Diversité des produits échangés ; ▪ Forte implication des femmes et des jeunes dans les activités commerciale ; ▪ Proximité du Bénin, du Niger et du Togo ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible capacité du marché ; ▪ Faible niveau d'organisation des acteurs ; ▪ Méconnaissance des principes de gestion ; ▪ Persistance de l'insécurité ; ▪ Difficultés d'accès aux crédits d'investissement ; ▪ Etat vétuste de certains équipements marchands ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'une chambre de commerce ; ▪ Existence d'institutions financières. 	
Transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence d'infrastructures de transports ; ▪ Position carrefour de la ville ; ▪ Existence de plusieurs compagnies de transport ; ▪ Existence d'une gare routière de grande capacité réalisée par la coopération suisse ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible organisation du secteur de transports ; ▪ Occupation anarchique des abords des voies ; ▪ Insécurité routière; ▪ Impraticabilité de certaines pistes villageoises en saison pluvieuse ; ▪ Faible fréquentation de la gare routière ; ▪ Prédominance de l'informel dans le secteur.
Tourisme et hôtellerie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de sites d'hébergement ; ▪ Existence des sites touristiques naturels ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible valorisation des sites touristiques ; ▪ Absence de structure de promotion du tourisme. ▪ Absence de parc zoologique urbain

8.6. Les forces et faiblesses des équipements

Tableau n°43 : Forces et faiblesses d'infrastructures

Thèmes	Forces	Faiblesses
Voirie		<ul style="list-style-type: none"> • Occupation anarchique des abords des voies par les activités ; • Insuffisance d'aménagement des voies due à l'étalement urbain excessif. • Impraticabilité des voies de liaison entre la ville et les villages rattachés ; • Insuffisance de la voirie bitumée.
Alimentation en eau potable		<ul style="list-style-type: none"> • Faible couverture du réseau ; • Insuffisance de la ressource eau.
Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Existence du programme plateforme multifonctionnell 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible couverture de la couverture du réseau d'électricité notamment à la périphérie ; • Insuffisance de la valorisation des énergies renouvelables (solaire);

	e.	<ul style="list-style-type: none"> • Faible capacité de production de la centrale électrique.
Assainissement	Existence de deux (02) exutoires naturels que sont les barrages 1 et 2	<ul style="list-style-type: none"> • Faible organisation des acteurs de la collecte des déchets ; • Absence de centre de traitement des ordures ; • Insuffisance du réseau de drainage ; • Absence de schéma directeur d'assainissement;
Télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture de la ville par quelques médias ; • Couverture par tous les réseaux de téléphonie mobile. 	Faible communication du réseau internet
Mobilité urbaine	Eclairage de certaines voies bénéficient d'un éclairage public ;	<ul style="list-style-type: none"> • Etroitesse des chaussées aménagées; • Stationnement anarchique aux abords des voies ; Insuffisance de panneaux de signalisation dans la circulation ; • Faible aménagement des nœuds. • Insuffisance de feux tricolores aux carrefours accidentogènes.

Tableau n°44 : Forces et faiblesses des équipements de superstructure

Thèmes	Forces	Faiblesse
Enseignement préscolaire	Contribution du secteur privé à l'offre d'éducation préscolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des équipements du préscolaire ; • Faible niveau de fréquentation des CEEP ;
Enseignement primaire, Secondaire et Supérieur.	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de scolarisation en progression, • Forte contribution du secteur privé à l'offre d'éducation scolaire. • Présence d'instituts d'enseignement supérieur et professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'entretien des écoles d'où l'état défectueux de certaines salles de classe • Insuffisance de l'offre d'enseignement secondaire surtout technique.
Centres d'alphabétisation	Prédominance de femmes alphabétisées, couche motrice de développement.	Insuffisance de centres de formation et d'alphabétisation ;
Equipements sanitaires	Bonne couverture de la ville en centres de santé.	<ul style="list-style-type: none"> • Inaccessibilité de certains soins spécialisés. • Faible niveau d'équipement des centres de santé.

Equipements marchands	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de réserves prévues dans tous les secteurs pour les équipements marchands (marché, stations services, etc.) • Existence de marché déjà aménagé. • Existence de marché à bétail et d'une gare routière moderne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible exploitation de la nouvelle gare routière ; • Insuffisance du nombre de marchés secondaires aménagés ;
Equipement culturels et touristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un musée. • Existence de potentiel touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'équipements culturels • Insuffisance de la valorisation et de promotion des sites touristiques ;
Equipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> • Population en majorité jeune et prédisposée aux activités sportives. • Existence de réserves foncières prévues pour le sport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance d'équipements sportifs aménagés. • Inégale répartition spatiale des équipements
Les équipements administratifs	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un hôtel administratif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vétusté et insuffisance des équipements.
Equipements culturels et espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'espaces verts aménageables 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible niveau d'aménagement des espaces verts ; • Occupation illégale de parcelles d'habitation à des fins de culte.

8.7. Les ressources financières

Tableau n°45: Forces et faiblesses de la gouvernance et des finances locales

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Bonne représentation des services déconcentrés ; • Existence d'un potentiel fiscal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de service technique municipal ; • Faible niveau de recouvrement des recettes d'investissement; • Prédominance de l'informel dans les activités économiques ; • Capacité d'autofinancement relativement faible ; • Incivisme fiscal • Insuffisance de communication dans la mobilisation des ressources fiscales.

8.8. Synthèse du bilan diagnostic

Tableau n°46 : Récapitulatif des forces et faiblesses

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Position de ville carrefour (proximité avec Niger, Bénin et Togo) favorable aux échanges commerciaux;• Relief favorable au drainage des eaux pluviales;• Existence d'un fort potentiel touristique;• Activité commerciale florissante.• Présence d'instituts d'enseignement supérieur et professionnel.	<ul style="list-style-type: none">• Insuffisance d'équipements surtout à la périphérie liée à l'étalement urbain ;• Prédominance de l'informel dans les activités économiques ;• Absence de zone industrielle.

8.9. Les fonctions urbaines

En tant que capitale de la Province du Gourma et de la Région de l'Est, la ville accueille plusieurs structures administratives publiques et privées. Cette capitale régionale cumule plusieurs fonctions administrative, commerciale et touristique.

La fonction commerciale, fonction d'avenir de la ville, tient au statut de centre des affaires, avec le maximum d'équipements marchands de la commune (institutions financières, marchés, gares routières, marché à bétail, etc.). Cette activité commerciale est fortement favorisée par la proximité avec le Benin, le Togo et le Niger.

La fonction administrative : La ville bénéficie, à la faveur de la décentralisation de la présence de la quasi totalité des structures déconcentrées de l'Etat.

La fonction touristique s'appuie sur le fort potentiel touristique de la ville et de la région.

La fonction universitaire: La ville enregistre tous les établissements d'enseignement secondaire, supérieurs et professionnels de la commune et même de la Région. Le développement de cette formation universitaire renforce l'économie de la ville à travers la construction de bâtiments (logements et services), le développement des services (restaurants, finances, transport en commun), etc..

CONCLUSION PARTIELLE.

L'analyse diagnostique de la ville de Fada N'Gourma a mis en exergue des potentialités dans le milieu physique, social, économique, la gouvernance et surtout l'aménagement susceptibles de soutenir son développement tout en relevant quelques faiblesses à corriger. En effet, la ville dispose d'une population jeune importante, véritable main

d'œuvre dont la qualité sera renforcée par le développement des activités de formation universitaire et surtout professionnelle. Le développement de cette formation universitaire à Fada renforce l'économie de la ville à travers la construction de bâtiments (logements et services), le développement des services (restaurants, finances, transport en commun), etc..

En outre sur le plan social, l'étalement urbain sans outils de planification a entraîné une mauvaise répartition spatiale des équipements et une insuffisance notoire de la viabilisation des zones aménagées. L'assainissement, l'adduction en eau potable et en énergie, l'ouverture des voies primaires demeurent le plus grands défis à relever pour créer un cadre de vie sain et agréable pour les populations.

Sur le plan économique, la ville peut bâtir son développement sur la fonction commerciale, fonction d'avenir de la ville. Fada constituant un centre des affaires, avec le maximum d'équipements marchands de la commune (institutions financières, marchés, gares routières, marché à bétail, etc.). Cette activité commerciale est fortement stimulée par la proximité avec le Benin, le Togo et le Niger.

Au regard de la dynamique de Fada, la création d'un cadre de vie agréable et durable passera nécessairement par une maîtrise de l'espace urbain à travers une planification cohérente des actions de développement.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES, DEFIS ET ORIENTATIONS

CHAPITRE 1. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

1.1. Les perspectives du milieu naturel

En termes de perspectives, l'actualité de la dernière décennie est marquée de façon générale sur la planète, par la brutalité des changements climatiques. Ces changements climatiques produisent des effets contrastés quelquefois imprévisibles et leurs paramètres ne se limitent pas seulement au niveau local. Ils peuvent provoqués des sécheresses graves d'une année à une autre, tout comme des excès de pluie conduisant quelques fois à des inondations C'est pourquoi il convient de développer des initiatives et d'entreprendre certaines actions pour améliorer les conditions de vie des populations de la ville et des localités environnantes.

Le diagnostic environnemental de la ville de Fada N'Gourma révèle que le problème environnemental se focalise essentiellement sur le déboisement anarchique, sur l'insuffisance d'assainissement, la mauvaise gestion des déchets solides ou liquides, la baisse de la pluviométrie et les problèmes d'approvisionnement en eau potable.

Depuis 1995, le pays s'est doté d'un Conseil National pour la Gestion de l'Environnement devenu Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CONEDD) depuis mars 2002. Celui-ci est chargé de l'élaboration des politiques en matière d'environnement.

Au regard de ce diagnostic, le milieu physique reste vulnérable aux aléas des climatiques. En effet, à l'horizon du SDAU avec les différents aménagements, les éléments de l'écosystème se déprécieront de manière significative : végétation, eau et sol. Pour ce faire, des actions suivantes peuvent être menées :

- une gestion rationnelle des ressources en eau (aménagement hydrauliques, plan de gestion) ;
- une gestion rationnelle des ressources forestières (création et renforcement) ;
- une stratégie d'adaptation aux changements climatiques (promotion des énergies renouvelables) ;
- Un renforcement de la gouvernance environnementale.

1.2. Perspectives démographiques

Entre 1985 et 1996 le taux de croissance démographique était de 3,1%. Il est passé de 1996 à 2006 à 3,6% et donc supérieure à la moyenne nationale (3,1%). Cette tendance pourrait se poursuivre et même connaître une légère hausse du fait de l'attraction de la ville sur son hinterland. Les perspectives de développement de la ville de Fada N'Gourma qui constitue un carrefour important entre quelques pays limitrophes (Niger, Bénin et Togo) pourraient entraîner une hausse rapide de la population urbaine dans un futur proche.

Aussi, la réduction de la mortalité maternelle, infantile et des épidémies, le respect des règles d'hygiène, l'accès aux soins et l'élargissement de la couverture vaccinale sont autant de facteurs qui pourraient contribuer à un renforcement de la croissance démographique.

Au regard de tous ces éléments d'analyse, il y a trois (03) hypothèses sur l'évolution de la population à l'horizon du SDAU (2030). Il s'agit :

- d'une hypothèse basse (pessimiste) de 3%;
- d'une hypothèse moyenne (réaliste ou tendancielle) de 5%;
- d'une hypothèse forte (volontariste) de 7%.

La deuxième et la troisième hypothèse seraient basées sur des taux de croissance annuels respectifs de 5% et 7%. Ces scénarii sont basés sur la probabilité d'une hausse de la croissance de la population du fait du maintien ou d'une légère hausse de l'indice synthétique de fécondité qui n'a pas connu une baisse notable depuis plusieurs années.

L'hypothèse moyenne avec un taux de croissance annuel de 5% a été retenue comme base de toutes les projections démographiques. Avec cette hypothèse, la population passera à 123 639 habitants à l'horizon 2030. Plusieurs raisons expliquent cela :

- la jeunesse des citadins, facteur de croissance urbaine ;
- le dynamisme de l'exode rural ;
- les effets positifs de la communalisation intégrale ;
- la construction dans un futur proche de grandes écoles et d'une université dans la ville.

Cependant, les projections de la population selon les hypothèses dégagées sont loin d'être des "prédictions" en ce sens qu'elles correspondent à une évolution "probable" de la population, sauf déclenchement d'un phénomène majeur, exceptionnel et imprévisible (inondations, épidémies, etc.). Donc, ces scénarii bas, moyen et fort doivent être considérés comme des outils d'aide à la décision à moyen et long termes.

Tableau n°47 : Projection de la population selon les hypothèses de croissance.

Année	2006	2011	2015	2020	2025	2030
Basse (3%)	41 785	48 440	57 219	68 946	87 994	112 304
Moyenne (5%)	41 785	53 329	61 794	75 904	96 875	123 639
Forte (7%)	41 785	58 606	66 638	83 414	106 459	135 871

Source : Estimations faites à partir des données du RGPH'2006 et des taux de croissance de suivant la formule des intérêts composés : $P_t = P_0 (1+r)^t$

1.3. Perspectives de développement spatial

Les perspectives dégagées se rattachent donc principalement aux opérations d'aménagement de l'espace urbain, aux améliorations à faire sur le tissu et enfin, aux infrastructures et superstructures de la ville et des villages rattachés.

1.3.1. Perspectives sur le tissu urbain

En termes de perspectives, la situation actuelle conduit inexorablement à un étalement urbain excessif et un sous équipement de l'espace urbain. Ce qui rendra un dysfonctionnement de la ville.

Il conviendrait de mener des opérations d'urbanisme opérationnel sur le tissu urbain à savoir :

L'observation du tissu urbain actuel de Fada N'Gourma laisse apparaître une extension spatiale démesurée de la ville. Cette situation est traduite par des aménagements non planifiés avec une faible densité de l'habitat, la présence de constructions en banco surtout en zone anciennement lotie et un développement de l'habitat spontané. Ce qui rendra un dysfonctionnement de la ville.

Il conviendrait de mener des opérations d'urbanisme opérationnel sur le tissu urbain à savoir :

- entreprendre des actions de densification du tissu aménagé notamment le noyau ancien (secteurs 1 et 7 lotis depuis 1986) ;
- mettre en place une structure locale de soutien et d'accompagnement pour la construction de logements sociaux.

Cependant, il paraît logique d'envisager au cours des années à venir quelques aménagements afin de mieux coller aux réalités locales, de mieux anticiper l'occupation future de l'espace et d'assurer le développement durable de la ville. Ces opérations consisteront à :

- Prévoir une zone d'élevage pour préserver les acquis du marché à bétail ;
- Prévoir une zone administrative sur la route de Koaré ;
- Prévoir une zone économique ;
- Aménager une zone industrielle au niveau du secteur 8 ;
- Un pôle de formation professionnelle ;
- Centre de formation de l'action sociale vers Koaré (en cours) ;
- Prévoir la zone du centre émetteur ;
- Prévoir des cimetières.

1.3.2. Perspectives des opérations d'aménagement

Au Burkina Faso en général et à Fada N'Gourma, chaque ménage aspire à avoir sa parcelle. Cette habitude d'avoir chacun sa parcelle, donc son logement individuel, ou la « propriété de sa parcelle », constitue un facteur d'accroissement des besoins en terrain à bâtir. Outre ceux de la population résidante, ces besoins sont aussi ceux d'une population non résidante de plus en plus nombreuse, ce qui nécessite de nouvelles parcelles et donc une extension démesurée de la ville, entraînant de ce fait de grands problèmes de gestion urbaine. La densification devra être encouragée dans la ville de Fada N'Gourma.

La ville dispose d'une bonne réserve de parcelles. En 2012, il y avait déjà 27 542 parcelles, ce qui dépassait déjà les prévisions. Il devrait être dégagé 12 561 parcelles jusqu'en 2015 selon l'hypothèse de croissance moyenne de 5% retenue. Si on se fixe pour objectif de permettre à chaque ménage de la ville d'accéder à une parcelle, le constat est que le nombre actuel de parcelles couvre largement les besoins de la population jusqu'en 2020.

Normalement, les lotissements ne pouvaient reprendre qu'en 2015 pour la ville. Cependant, une opération de lotissement vient d'être autorisée pour la ville en flagrante contradiction avec les statistiques en la matière.

Cependant, il paraît logique d'envisager au cours des années à venir quelques aménagements afin de mieux coller aux réalités locales, de mieux anticiper l'occupation future de l'espace et d'assurer le développement durable de la ville.

Ces opérations consisteront en :

- la réhabilitation de certains quartiers et leur densification ;
- à l'aménagement d'une zone industrielle au secteur 8 ;
- la prévision d'une zone d'élevage pour préserver les acquis du marché à bétail ;
- la prévision d'une zone administrative sur la route de Koaré ;
- la construction du centre de formation de l'action sociale vers Koaré (en cours) ;
- la prévision de la zone du centre émetteur de 15 ha ;
- en l'extension du lycée Diaba Lompo vers le secteur 8 pour spécialiser à terme la zone comme zone des écoles ;
- la prévision d'une zone de 25 ha pour le nouveau CHR ;
- la prévision de sites pour des cimetières nouveaux

Tableau n°48: Estimation des besoins en parcelles et en espace urbanisable à l'horizon du SDAU

	2006	2011	2015	2020	2035	2030
Population à loger	41 785	53 329	61 794	75 904	96 875	123 639
Nombre total de ménages	6 964	8 888	10 299	12 651	16 146	20 606
Nombre de parcelles disponibles	27 542	27 542	27 542	27 542	27 542	27 542
Nombre de parcelles excédentaires	20 578	18 654	17 243	14 891	- 11 396	- 6 936

Source : DGUTF, 2013.

Pour les nouveaux espaces à urbaniser à l'horizon 2030 du SDAU, les facteurs suivants sont ainsi définis :

- Taille des ménages : 6.
- Trente (30) % des ménages à loger dans l'agglomération urbaine seront absorbés par la densification du tissu urbain actuel et 70% seront logés dans de nouveaux espaces ;
- Parmi ces 70 %, 80 % seront en habitat pavillonnaire dans des parcelles de 300 m² en moyenne, 20 % seront en HLM. On considèrera qu'une parcelle de 700 m² pourra accueillir six (6) logements sur deux (2) niveaux.

La superficie totale à aménager comprend la superficie dédiée aux parcelles plus la superficie réservée aux équipements et à la voirie qui fait environ la moitié de la superficie habitable.

1.3. Perspectives économiques

1.3.1. Le secteur primaire : agriculture et élevage

L'agriculture dans la ville se pratique sur les espaces non aménagés ainsi qu'aux abords des cours d'eaux qui la traversent. Ainsi, les perspectives dans ce domaine concerneront le développement de cette agriculture urbaine par l'aménagement des bas fonds de la ville pour les activités maraîchères, l'horticulture et l'arboriculture. Il se développera également la production intensive sur les espaces agropastorale prévu à la périphérie de la ville.

Quant à l'élevage, le développement de la ville réduit les espaces pour les pâturages exigeant des changements de mode de production. L'élevage qui occupe une grande place dans l'économie des ménages pourrait se pratiquer sous l'élevage fermier dans les des zones agropastorales qui seront prévues à cet effet à la périphérie. Cette activité connaîtra un essor particulier du fait de la présence du marché à bétail moderne, de la plus grande laiterie du pays d'où la nécessité de mener les actions suivantes pour accompagner ce secteur primaire en ville. Il s'agira de :

- prévoir des zones spécifiques pour la pratique de l'élevage et encourager plutôt l'élevage fermier;
- sécuriser et baliser la piste à bétail conduisant au marché à bétail;
- délimitation des aires de repos pour les animaux conduits au marché à bétail ;
- prévoir l'électrification du marché à bétail ;
- octroyer des crédits pour l'embouche ;
- mettre en place une stratégie de sensibilisation des acteurs ;
- construction de parcs à vaccination.

1.3.2. Le secteur secondaire

L'industrie occupe une place non négligeable dans l'économie de la cité de Yendabili. Toutefois, elle ne dispose pas d'une zone spécifique pour l'implantation de nouvelles unités. Au regard du potentiel de la région susceptible de booster le développement industrielle, ce secteur nécessite une attention particulière. Il s'agira entre autres :

- d'adopter des stratégies spécifiques d'industrialisation et de promotion des PME-PMI, notamment en matière d'agro-alimentaire et d'agro-industrie sous l'impulsion de promoteurs privés.
- De créer une zone industrielle conformément aux orientations de la Politique Sectorielle de l'Industrie et du Commerce et de l'Artisanat (POSICA) qui soutiennent la création de nouvelles zones industrielles dans les différentes régions du Burkina Faso hormis Ouagadougou et Bobo-Dioulasso
- Mettre en place des systèmes de crédits idoines afin de permettre aux acteurs d'investir davantage dans leurs activités.

Pour ce qui concerne l'artisanat dans la ville de Fada, il se caractérise par l'utilisation de techniques peu innovantes et la faiblesse de l'encadrement des acteurs. Pour favoriser le développement de ce secteur et rendre les produits compétitifs à l'horizon du SDAU, des efforts devront être entrepris essentiellement sur le renforcement des capacités des acteurs, l'amélioration de l'accès des artisans aux crédits et la promotion des produits. Aussi, il s'agira de faciliter l'accès des artisans à des espaces aménagés pour l'exercice de leur métier par la création d'une zone artisanale.

1.3.3. Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire joue un rôle prépondérant dans l'essor de l'économie de la ville. Le transport et commerce constituent les principales activités de soutien à la production.

Le secteur du transport se développe au rythme des échanges avec les autres villes et des pays voisins. Bien que dynamique, il rencontre quelques difficultés liées à la faible organisation du secteur, à la faible fréquentation de la gare routière et à l'insécurité routière.

En vue d'impulser son développement, il conviendrait de dynamiser la nouvelle gare routière et de sécuriser les déplacements inter urbains et international.

Le dynamisme du secteur du transport conforte l'activité commerciale. En effet, le commerce dans la cité de Yendabili bénéficie de quelques équipements marchands modernes et un environnement propice à son essor. Il rencontre toutefois, des obstacles dus à l'insuffisance de marchés aménagés et la faible organisation des acteurs.

Au regard de sa position de ville carrefour et de capitale régionale, elle constituera une véritable plaque tournante du commerce au niveau régional et international. Pour ce faire l'accent devrait être mis sur :

- L'aménagement d'un marché d'envergure internationale;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- Le renforcement des échanges transfrontaliers.

Sur le plan touristique Fada, malgré la diversité des sites, n'arrive pas à instaurer une dynamique porteuse en la matière. De par sa position de capitale, il serait indispensable de renforcer ce secteur à travers l'aménagement et la promotion des sites ; ce qui influencera positivement l'hôtellerie.

L'offre hôtelière étant insuffisante, son renforcement bénéficiera de la dynamique des autres activités du secteur. Pour ce faire, il faudrait envisager l'amélioration de la capacité d'accueil et du professionnalisme des acteurs.

1.4. Perspectives dans le domaine de la gouvernance locale

La gouvernance et la finance locales constituent un des piliers de décentralisation et de développement local. En effet, la ville de Fada connaît une concentration des services déconcentrés mais présente toutefois des insuffisances dans l'offre de service aux populations. Aussi, le faible niveau de son budget et de sa capacité d'autofinancement ne lui permette pas de réaliser les investissements nécessaires pour le bien être de sa population.

En vue d'améliorer la gouvernance locale de la ville, il s'agira dans les années avenir de mettre l'accent sur :

- La promotion de l'économie locale ;
- La mobilisation des ressources locales (humaine, matérielle, et financière);
- La gestion transparente et participative ;
- Le renforcement de la représentativité des services de l'état ;
- Le renforcement de la coopération décentralisée.

En outre, il est nécessaire de noter que l'existence de l'incivisme fiscal serait un frein à la mobilisation des ressources voire la gouvernance locale si aucune action n'est entreprise en vue de son éradication.

1.5. Perspectives d'évolution des équipements

1.5.1. Perspectives d'évolution des équipements de superstructure.

Les perspectives d'évolution des équipements de superstructure en tenant compte de la structure concernent principalement :

- des équipements scolaires ;
- des équipements de santé;
- des équipements marchands ;
- des équipements sportifs et culturels ;
- des équipements administratifs.

1.5.1.1. Les équipements scolaires

Les équipements scolaires concernent les niveaux préscolaire, primaire et secondaire. Les équipements de la ville sont en deçà des besoins réels de la population. En effet, la ville dispose seulement de 33 écoles primaires et 14 établissements secondaires dont deux (02) dans la formation technique professionnelle. Cette situation contraste avec les objectifs de la SCADD qui prône un développement du capital humain à travers l'éducation et de la formation technique et professionnelle.

Au regard de l'évolution de la population scolarisable qui va passer de 24 848 en 2011 à 58 052 en 2030, le secteur de l'éducation de la ville connaîtra des difficultés liées à la surcharge des classes si la question de la capacité d'accueil des équipements n'est pas résolue. Il ressort que dans l'avenir, le besoin en production d'équipements sera important à Fada pour combler le déficit actuel et les besoins futurs au risque d'une baisse de la qualité de l'enseignement.

Il convient de noter la présence d'une seule université dont la capacité d'accueil est déjà insuffisante. La croissance de ses effectifs devra s'accompagner d'accroissement de ses capacités et la réalisation d'autres universités surtout dans la formation professionnelle au niveau de la capitale régionale.

1.5.1.2. Les équipements de santé

La couverture de la ville en unités de soins semble satisfaisante mais le niveau d'équipement des structures de santé reste à améliorer surtout en soins spécialisés. De même, en rapportant les structures sanitaires et les effectifs du personnel à la population, il apparaît que la demande est loin d'être satisfaite.

Cette tendance se poursuivra, au regard de la croissance démographique et la lente évolution des structures sanitaires, et entraînera une saturation dans un bref délai. Cela est déjà le cas quand on aborde le sujet sous l'angle du personnel.

Par ailleurs l'on peut noter que la politique de transformation des CSPS en Centre médicaux urbains et des CMA en hôpitaux de district pourrait améliorer le plateau technique des offres de soins.

En plus de la transformation des équipements existants, il conviendrait de réaliser des équipements complémentaires pour renforcer l'offre de soins à l'horizon 2030.

1.5.1.3. Perspectives des équipements marchands

La question de l'amélioration des équipements marchands est déterminante pour une maîtrise fiscale sur ces lieux d'activités économiques majeures pour la ville. Ainsi avec l'appui de certains partenaires au développement et la bonne justification de la rentabilité de ces investissements, la dynamisation de la gare routière, du marché à bétail, la construction des marchés secondaires et de l'abattoir moderne pourront s'exécuter sans trop de difficultés pour conforter la fonction commerciale de la ville à l'horizon 2030.

1.5.1.4. Perspectives des équipements sportifs, culturels et touristiques.

Le développement urbain recherché à travers le SDAU devra permettre de prendre en compte tous les domaines et secteurs d'activités. La ville regorge d'un ensemble de potentialités en matière de culture et de tourisme. En effet, Fada et son hinterland constituent une destination privilégiée pour les touristes visitant le pays avec le potentiel de la région. L'aménagement des sites touristiques et l'amélioration des établissements d'accueil et de restauration devront assurer une redynamisation de ce secteur porteur. La construction d'un musée, d'un palais de la culture régional et le renforcement des équipements sportifs dans la ville devront soutenir de façon durable le développement culturel et sportif.

Toutes ces initiatives devront connaître un accompagnement des services déconcentrés l'institution municipale et des initiatives privées.

1.5.1.5. Perspectives en matière d'équipements administratifs

La ville de Fada, capital de la région de l'Est, de la province et de la commune, constitue un pôle moteur important au sein cette entité territoriale. A ce titre, elle a un poids administratif majeur à l'échelle de la région de l'Est. C'est ainsi qu'elle constitue le siège de l'ensemble des administrations déconcentrées (Gouvernorat, Haut-commissariat, Préfecture et services techniques de l'Etat) et décentralisées (Conseil Régional et Mairie) de son ressort territorial. En prévision de ce rôle de pôle de développement de sa fonction administrative, il sera nécessaire de restructurer et consolider la zone administrative.

1.5.2. Perspectives d'évolution des équipements d'infrastructure

1.5.2.1. Perspectives en matière d'aménagement de la voirie

L'amélioration de la voirie à Fada sera nécessaire au regard l'urbanisation, de l'augmentation des besoins de déplacement, de l'éclatement des activités et des équipements structurants dans l'espace. La voirie est faiblement aménagée ; seules les tronçons urbains de la RN 4 et de l'axe Fada-Pama sont bitumés. Les autres voies primaires, secondaires et tertiaires restent à aménager.

En perspective l'option du développement de la voirie s'imposera dans l'optique d'assurer:

- le maintien d'une voirie de base en bon état dans toutes les zones d'habitat de façon qu'elle soit utilisée par le transport ;
- une meilleure structuration de l'espace urbain et une meilleure accessibilité des unités d'habitation et des équipements structurants;
- une limitation des zones de conflits notamment les principaux nœuds (intersection de voies) ;
- une organisation du stationnement en ville dans les zones d'activités ;
- l'aménagement de la partie nord de la rocade pour le contournement de la ville ;

La voirie actuelle ne permet pas un bon déplacement à l'intérieur de la ville vu son état. Cette situation va s'aggraver avec le développement de la ville à l'horizon du SDAU si des actions ne sont pas entreprises dans le sens de l'aménagement de la voirie primaire (RN4, rocade, axe Fada-Bilanga-Yanga, axe Fada-Bogandé) et secondaire et des principaux nœuds de la ville. Le projet d'élargissement du tronçon urbain de la RN4 contribuerait à améliorer la mobilité à Fada à l'horizon 2030.

1.5.2.2. Perspectives en matière d'AEP

La population de la ville de Fada passera de 49 868 en 2011 à 180 350 en 2030. Cette croissance démographique aura un impact certain sur les besoins en consommation d'eau potable.

L'accès à l'eau potable à tous en 2015 soutenu par la SCADD et les OMD requiert surtout l'accès au branchement particulier des ménages au détriment des bornes fontaines. Ainsi, la consommation journalière d'eau à l'horizon du SDAU pourrait s'élever à 10 821 m³/jour soit trois (3) fois le besoin actuel suivant la norme de 60l/J/hab. (DGRE). Cette augmentation de la demande va entraîner des problèmes d'approvisionnement en eau potable de la ville si d'autres sources ne sont pas identifiées. En effet, les deux barrages ne pourront plus satisfaire à la fois les besoins en eau pour les populations et la production agricole.

Il faudra donc prévoir des extensions du réseau d'eau et envisager l'exploitation de nouvelles sources comme le barrage de la Kompienga ou celui de Bilanga Yanga.

1.5.2.3. Perspectives en matière d'énergie

L'énergie est un facteur important de développement d'un centre urbain. A Fada, la principale énergie utilisée par les populations demeure l'électricité fournie par la SONABEL. Mais une grande partie n'en bénéficie pas du fait de son inaccessibilité financière et parfois géographique lié au réseau (cf carte réseau). Pour pallier à ce déficit énergétique, les populations font recourt à d'autres sources d'énergie solaire de façon marginale.

La croissance urbaine implique une demande de plus en plus élevée en énergie. Il est impératif d'envisager l'extension du réseau électrique à toute la ville à moyen terme et à long terme la facilitation d'accès aux énergies renouvelables en particulier, le solaire par les populations.

1.5.2.4. Perspectives en matière de télécommunication

La ville est couverte par les réseaux de téléphone grâce à l'ONATEL et aux opérateurs de téléphonie mobile. L'on peut remarquer une prédominance des abonnements au téléphone mobile au détriment du fixe. Même si la couverture du réseau est satisfaisante, la qualité de l'offre de communication est insuffisante. Avec l'accroissement de la demande, il est nécessaire d'améliorer l'offre en la matière. Cela pourrait se traduire par la vulgarisation du Coded Division Multiple Access (CDMA ou système de téléphonie fixe sans fil).

Le réseau internet est encore à l'état embryonnaire à Fada. Mais, cet outil de communication commence à se développer et s'imposera dans les habitudes des populations. Dans le but de satisfaire la demande future, il est prévu à l'horizon 2015, 5300 km de fibres optiques afin de relier les chefs lieux de provinces aux chefs lieux de région pour accroître le débit d'internet et la réduction des coûts de télécommunication.

1.5.2.5. Perspectives en matière d'assainissement

La ville de Fada se caractérise par un très faible réseau de drainage nonobstant la présence d'un exutoire naturel formé par les deux barrages. En effet, le réseau de canalisation des eaux pluviales ne mesure que 2 906 ml et est localisé au centre-ville (secteurs 4, 5, 7, 10). Cette faiblesse du réseau de drainage occasionne des inondations de plus en plus récurrentes dans la ville à la faveur des changements climatiques. Dans le souci d'y apporter des solutions durables, une extension du réseau drainage des eaux notamment à la périphérie vers les barrages est à envisager. Ce qui va accroître la disponibilité de l'eau pour la boisson mais aussi pour les activités économiques.

A l'avenir, il est indispensable que des collecteurs soient réalisés le long des voies primaires et secondaires.

La ville ne dispose pas d'un système efficient de gestion des déchets solides et liquides. En effet le ramassage et l'évacuation des ordures ménagères restent particulièrement à la charge des ménages. Cette gestion traditionnelle des déchets dégrade l'environnement et le cadre de vie. Ce problème est plus accentué dans la gestion des eaux usées et les eaux vannes.

Avec l'accroissement démographique, la production de déchets solides et liquides connaîtra une hausse. Cette situation nécessitera des mesures adéquates pour une gestion efficiente et efficace des déchets. Ces mesures pourraient se traduire par :

- la mise en place d'un véritable système de gestion des ordures ménagères (collecte, acheminement et traitement);

- la vulgarisation des latrines améliorées;
- la mise en place d'un système de gestion des boues de vidange.

CHAPITRE 2 : DEFIS ET ORIENTATIONS DU SDAU

2.1. Les défis

2.1.1. La maîtrise de la croissance spatiale de la ville

La ville de Fada N’Gourma, capitale régionale de l’Est, a connu une série d’aménagements de 1959 à 2011 couvrant une superficie 2 417ha. En effet, de 1960 à 2000, la ville a été contenue sur 622 ha et de 2000 à 2010, 1765 ha supplémentaires ont été aménagés soit un triplement de la superficie aménagée en 40 ans sur 10 ans. Cette situation dénote l’ampleur de l’étalement urbain excessif et par conséquent l’énormité des efforts à fournir en termes de viabilisation et d’équipements. Il s’en suit une dégradation du cadre et des conditions de vie des citoyens.

2.1.2. Le renforcement de la fonction commerciale.

De part sa position de ville carrefour (entre Burkina Faso, Bénin, Niger et Togo) doublée de son statut de chef lieu de région, Fada bénéficie d’opportunités d’échanges commerciaux. Cependant, elle connaît des difficultés en matière d’infrastructures et d’équipements structurants. Cette situation inhibe sa dynamique économique en général et le commerce en particulier.

2.3. Les orientations du SDAU

La ville de Fada N’Gourma à l’instar des autres villes capitales de la région, connaît des difficultés pour assurer les services de base de la population en constante augmentation. Dans le cadre de ce présent SDAU, trois principales orientations ont été retenues compte tenu des défis à relever pour un développement urbain harmonieux et durable. Ce sont :

- La gestion rationnelle de l’espace ;
- l’amélioration du niveau d’équipements et de services de la ville.
- le développement des activités commerciales.

QUATRIEME PARTIE : LE PARTI D'AMENAGEMENT ET SA MISE EN OEUVRE

CHAPITRE 1 : PARTIE D'AMENAGEMENT

1.1. Programmation des équipements

1.1.1. Programmation des superstructures

1.1.1. 1. Equipements préscolaires

Le nombre de CEEP à construire doit tenir compte de l'existant. La norme préconisée pour les établissements préscolaires est de 30 enfants par section et un centre compte au moins trois (3) sections. A l'horizon du SDAU, le nombre des enfants seraient de 3 262 donc environ 31 CEEP soit 93 classes devraient être réalisés pour satisfaire le besoin d'encadrement des enfants.

Tableau N°49 : Estimation des besoins en salles de classe pour le préscolaire

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	53 329	61 793	75 904	96 874	123 638
Effectif pré-scolarisable	4 015	4 658	5 721	7 302	9 319
Taux de préscolarisation	3%	11,50%	25%	35%	45%
Taux de préscolarisation (%)	12,65	15,48	25	30	35
Population préscolarisée	508	721	1 430	2 191	3 262
Nombre moyen d'élèves par classe	35	35	35	35	35
Nombre de classe à prévoir	15	20	41	63	93
Nombre cumulé de classe à créer	-	21	41	63	93
Nombre de classe à créer		6	35	28	65

1.1.1.2. Equipements scolaires primaires

Un des objectifs du PDDEB est d'atteindre dans le primaire, un taux de scolarisation de 100% d'ici à l'an 2015. Face à la demande qui va résulter du taux de croissance de la ville à l'horizon 2030, il faudrait accroître l'offre en réalisant 153 écoles. Ces écoles devraient être bien réparties dans l'espace urbain pour assurer un accès équitable à tous les enfants à la formation primaire.

Tableau N°50 : Estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement primaire

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	53 329	61 793	75 904	96 874	123 638
Effectif scolarisable	7 859	9 117	11 198	14 292	18 241
Taux de scolarisation (%)	70	75,1	100	100	100
Population scolarisée	5 501	6 847	11 198	14 292	18 241
Nombre moyen d'élèves par classe	55	55	55	55	55
Nombre de classes à prévoir		124	204	260	332
Nombre cumulé de classes à créer	-	124	328	587	919
Nombre de classes à construire	-		79	181	151

1.1.1.3. Equipements scolaires secondaires

L'étude diagnostique révèle que la ville de Fada N'Gourma connaît une évolution rapide de la demande éducative au secondaire.

En partant de l'existant, les classes à construire résulteraient du différentiel entre les classes nécessaires et les classes existantes. Ainsi, la maîtrise des effectifs passe le renforcement des salles de classes (Collèges et Lycées).

A l'horizon du SDAU, il faudrait réaliser environ 800 classes pour répondre aux besoins réels.

Tableau n°51: estimation des besoins en salles de classe pour l'enseignement secondaire

Année	2011	2015	2020	2025	2030
Population de référence	53 329	61 793	75 904	96 874	123 638
Effectif scolarisable	11 334	13 147	16 149	20 611	26 305
Taux de scolarisation	69	70	72	74	76
Population scolarisée	7 785	9 203	11 627	15 252	19 992
Nombre moyen d'élèves par classe	70	70	70	70	70
Nombre de classe à prévoir	111	131	166	217	285
Nombre cumulé de classe à créer	-	131	297	514	800

Source : DGUTF, 2013

1.1.1.4. Equipements de formation professionnelle et universités

La formation professionnelle a longtemps été la spécificité de la ville de Fada à travers le centre professionnel dirigé par les prêtres. Ce caractère et spécificité de la ville a été renforcé par la construction du lycée professionnel qui forme les techniciens qui peuvent de nos jours poursuivre les études supérieures à l'université d'ingénieur de FADA-N'GOURMA : C'est une ville de formation Technique de haut niveau.

Depuis 2015, les constructions de l'université et de l'Institut Régional d'Administration de Fada sont une réalité.

Le centre de formation de l'action sociale vers Koaré est en cours de réalisation. Il faut également encourager le privé à s'installer dans les soucis de diversifier l'offre en formation et permettre aux jeunes de se former sur place.

1.1.1.5. Equipements sanitaires

La répartition des infrastructures sanitaires dans la ville répond aux normes indiquées. Cependant, dans un contexte de croissance accélérée de la population urbaine à l'horizon du SDAU, un renforcement des infrastructures sanitaires est indispensable. La vétusté du CHR et la faible capacité d'accueil a conduit à la prévision d'un espace de 25 ha, pour la construction d'un nouveau CHR au Nord aux abords de la route nationale menant à Bogandé. Il faut équiper les différents CSPS existant et les CMA pour qu'ils puissent assurer leurs missions. A l'horizon du SDAU, il faut construire 08 CSPS au totale et 1 CMA au profit

de la commune.

Tableau 52 : Besoins en équipements de santé

Années	2011	2015	2020	2025	2030
Population à couvrir	53 329	61 793	75 904	96 874	123 638
Besoin en CSPS	5	6	8	10	12
Nombre de CSPS à créer	1	1	2	2	2

Source : DGUTF, 2013

1.1.1.6. Equipements marchands

La ville de Fada a une fonction commerciale axée sur le commerce des produits de l'élevage et de l'agriculture. Par conséquent, pour renforcer son caractère de carrefour sous régional, il est proposé :

- **Les marchés**

Le marché central doit être dynamisé avec des aménagements de caniveaux et de pavé tout autour du marché central. La circulation doit être organisée tout autour avec des sens interdits.

La construction et l'aménagement de (02) deux marchés de secteurs, dont un à l'entrée ouest de la ville, du côté de l'ENEP.

- **L'abattoir**

La construction d'un abattoir frigorifique moderne va permettre de valoriser le potentiel et de développer la filière viande dans la région de l'Est. La voie d'accès à l'abattoir frigorifique de Fada doit être bitumée. La réalisation d'un hôpital vétérinaire près du marché viendra compléter le dispositif.

- **Le marché à bétail**

Le marché à bétail doit fonctionner au maximum de sa capacité pour assurer le ravitaillement de la sous région. L'aménagement d'une partie des zones en boutiques commerciales serait rentable pour la commune. L'entretien du marché à bétail est essentiel pour sa pérennité. Dans le but de rentabiliser, la filière, la construction d'une tannerie est indispensable.

- **Les gares routières**

Ville frontalière, ville carrefour et de transit, la ville de Fada a besoin de quatre (04) nouvelles gares routières situées à différentes entrées de la ville avec une superficie minimum de 2ha par gare routière.

1.1.1.7. Equipements culturels, loisirs et sports

L'aménagement du stade municipal de Fada-N Gourma devrait être complété pour offrir plus de commodités. La réalisation de (03) deux plateaux omnisport aux secteurs 6 Nord, 9 et 11 permettra en plus de celui situé près du stade, d'animer les différents secteurs.

Dans le cadre du présent schéma, il est prévu l'aménagement d'un musée, un complexe culturel sur la route de PAMA.

1.1.1.8. Brigade des sapeurs pompiers

La ville ne dispose actuellement d'aucune unité de sapeurs pompiers. A l'horizon du schéma, les risques d'incendie dans la ville qui devront évoluer avec la croissance urbaine imposent l'implantation d'une brigade sapeurs pompiers.

Cet équipement est projeté pour être implanté à l'intérieur de zone administrative à restructurer. La superficie programmée est de 1,5 ha.

1.1.1.9. Le parc zoologique

La région de l'est regorge d'une faune inestimable. Pour plus d'éducation environnement, il est prévu à l'horizon du SDAU, la création d'un parc zoologique. Ce lieu de loisir et d'attraction touristiques permettra à la commune de se faire connaître à travers le Burkina, mais aussi dans la sous région. Ce parc est situé dans la zone de pâturage avec un cours d'eau qui le traverse. Elle couvre une superficie de 50 hectares.

1.1.1.10. Les cimetières

L'aménagement de deux nouveaux cimetières doit être envisagé à l'horizon du schéma au vu de l'exiguïté des équipements actuels et surtout avec l'augmentation de la population urbaine. Ces cimetières se localiseront aux extrémités à l'Est et au Nord la ville de manière à faciliter leur accès. Les superficies programmées sont de 2 ha et 2 ha. Ils devront être aménagés avec un cahier de charges.

Tableau n°53: Programmation des équipements de structure

	Nombre de classes à construire	PROGRAMMATION			
		2011-2015	2015-2020	2020-2025	2025-2030
Enseignement Préscolaire	232	20	41	62	93
Enseignement primaire	929	124	204	260	332
Post primaire et Secondaire	801	131	166	218	286
Centre de Formation professionnelle	02	01	01	-	-
Université de FADA	01		01	-	-
CSPS	07	1	2	2	2
CHR	01	01	-	-	
Clinique vétérinaire	01	-	01	-	-
Marché de quartier	02	00	01	01	-

Abattoir	01	-	01	-	-
Tannerie	01	-	-	01	-
Plateaux omnisports	03	-	01	01	01
Musée	01	-	01	-	-
Salle polyvalente (culturelle)	01	-	01	-	-
Centre de formation artistique	01	-	-	01	
Village Régionale artisanal	01	-	-	-	01
Aire de stationnement	01	-	-	01	-
Brigade sapeurs pompiers	01	-	01	-	-
Sport et loisir	3		01	01	01
Gare routière	04		01	02	02
Cimetières	02	00	01	01	-

Source: DGUTF, 2013

1.1.2. Programmation des infrastructures

1.1.2.1. La Voirie

Dans l'optique d'une fluidité du trafic et une meilleure qualité de circulation dans la ville de Fada au cours des dix sept (17) prochaines, il est prévu l'aménagement de :

Tableau n°54 : Programmation du réseau de voirie

DESIGNATION	Unités	Quantités	2015- 2020	2021- 2025	2026- 2030
ROCADE (Circulaire)	km	34.35	-	15	14.25
Voies principales à bitumer	km	34.89	6.3	18.41	10.17
Routes secondaires inter-secteur (Revêtement en bitume voies urbaines)	km	21.25	07	07	07
Routes secondaires à créer	km	11.49	-	05.49	06
Tronçon Route Nationale 4 (à agrandir par l'UEMOA)	km	1,5	-	1.5	-
Aménagement carrefour conflictuel	U	08	03	03	02
Création et aménagement de Grands carrefours à sens giratoire	U	05	01	02	02
Les ouvrages de franchissement (ponts à construire)	U	01	-	05	06

Les aires de stationnements (gros porteurs)	U	03	01	01	01
---	---	----	----	----	----

Source: BADCOM-CONSULT/CAU-HK, 2012

1.1.2.2. Alimentation en eau potable

L'enjeu majeur pour la ville à l'horizon du schéma restera l'approvisionnement en eau potable car les capacités des retenues d'eau actuelle sont dépassées. La recherche d'une retenue d'eau d'une capacité plus importante permettrait de faire face à l'extension du réseau ONEA.

Les secteurs 6 et 7 doivent bénéficier de l'extension du réseau. La réalisation de forage permettrait d'atténuer le manque d'eau potable.

L'installation de 15 poteaux d'incendie sera nécessaire entre 2015 et 2025.

1.1.2.3. Alimentation en électricité

L'électricité étant un vecteur de développement urbain, le développement du réseau d'électricité est un enjeu majeur pour la ville.

L'éclairage des axes primaires et secondaires dans la ville serait un atout. Le nombre d'abonnées à la SONABEL de Fada est d'environ 5 200 en 2012 soit 55% de taux de desserte. Les projections en termes d'accès à l'électricité sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau n°55 : Planification du réseau électrique

Années	Taux de desserte	Ménages desservies	Nombre d'abonnées
2012	55%	9422	5 200
2013	60%	10081	6 048
2015	70%	11542	8079
2020	80%	16189	12951
2030	80%	31846	25476

En perspective, le projet **WAPP-Dorsale Nord 330Kv** concerne la construction d'une ligne de transport d'électricité de 330 kV reliant les pays suivants : **Nigeria-Niger-Burkina Faso-Bénin**. Ce projet s'inscrit dans le cadre du pool énergie électrique de la Communauté Economique Des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le WAPP. Le tracé proposé donne une longueur totale de 737 km depuis le poste source 330 kV de Bernin Kebbi au Nigeria jusqu'à Ouagadougou dont 469 km entre Niamey et Ouagadougou. La ligne est prévue être

construite en double terre entre Bernin Kébbi - Zabori - Niamey et en simple terre entre Niamey – Ouagadougou et entre Zabori – Malanville.

L'étude de faisabilité de la ligne, financée conjointement par les sociétés d'électricité des pays concernés, est achevée en Mai 2007. Son adoption par les sociétés d'électricité concernées est intervenue en début du mois de décembre 2007. Cette interconnexion sera capable de fournir aux pays acheteurs 184 MW en 2016 dont 104 MW pour le Burkina Faso et 397 MW en 2026 dont 242 MW pour le Burkina Faso.

Le coût d'investissement du projet sera de 131,75 Millions de US \$ pour le Burkina Faso sur un total de 509,75 Millions de US \$. Le coût de revient unitaire actualisé du kilowattheure sera de 10.7 US ct/kWh à Ouagadougou contre 9.7 à Niamey au Niger et 11.4 à Bembéréké au Bénin

1.1.2.4. Assainissement et gestion des ordures ménagères

Des actions de mise en œuvre des actions du schéma de drainage des eaux pluviales de la ville de Fada devraient voir le jour dans le cours terme. Il s'agit de, l'aménagement des collecteurs principaux et du curage des caniveaux existant pour éviter les inondations.

La commune devra œuvrer à la mise en place d'un système d'évacuation des ordures de la ville. Il est prévu à cet effet, une décharge dans la zone agropastorale située au sud de la ville.

Carte n° 23: Proposition de schéma sommaire de drainage

1.2. Principes d'aménagement

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Fada N'Gourma permet de concilier les aspects suivants :

- les différentes préoccupations des acteurs ;
- la tendance d'accroissement démographique,
- le principe d'organisation de l'espace reposant sur un zoning permettant d'équilibrer le développement spatial de la ville ;
- Le respect des contraintes du site dans le souci de la préservation des ressources naturelles ;
- L'amélioration des conditions de vies des populations à travers l'accès aux services sociaux de base ;
- le développement des activités économiques;

Les fonctions dominantes de la ville de Fada sont la fonction commerciale et la fonction administrative ; celle commerciale étant la fonction dominante.

1.3. La structure générale

Le diagnostic réalisé établit clairement les futures conditions exigeant du développement de la ville à l'horizon du SDAU ; ainsi, les différentes perspectives établies permettent de déterminer d'évaluer les probables orientations à donner au schéma en termes de zonage et de spécialisation des différents espaces à partir des espaces et des vocations potentiels détectés.

Du reste l'organisation de l'espace prévoit le renforcement des fonctions urbaines de Fada. A cet effet, la configuration spatiale de l'espace prévoit le renforcement des fonctions urbaines:

- **La zone d'habitation** : composée des zones d'habitation actuelles, des zones de promotions immobilière et des zones d'urbanisation future.
- **la zone d'activités** : comporte la zone administrative, la zone commerciale, les zones universitaire et la formation professionnelle, la zone d'activités diverses, la zone culturelle et celle agropastorale.
- **La zone de préservation** comporte une zone de pâturage, un parc zoologique, un parc urbain, une bande verte et une forêt communale.
- **Zone de contraintes** : elle comprend les cours d'eau et leurs servitudes

1.4. Le schéma de structure

Le schéma de structure de la ville de FADA-N'GOURMA prend en compte la structure existante mais surtout les infrastructures de voiries et de transport qui seront projetées. En termes d'équipements structurants de la ville, l'organisation du réseau de voirie constitue le maillon fort de la composition et de la structuration de l'espace urbain. En effet, la voirie

définit l'armature urbaine, innerve les grands ensembles et les équipements structurants.

La structure actuelle de la partie aménagée de la ville de FADA-N'GOUMA, est la résultante de plusieurs séries de lotissements qui, d'une manière générale a été aménagée sans une logique d'ensemble. Elle présente alors un réseau de voirie peu organisé et faiblement matérialisé ne favorisant pas une bonne lisibilité spatiale. On constate les aspects suivants :

- Un faible niveau de hiérarchisation des voies ;
- De nombreux carrefours conflictuels ;
- En dehors des routes nationales qui sont bitumées, la route régionale et la voirie interne ne sont pas aménagées;

La nécessité de restructurer le réseau de voirie primaire afin de garantir une excellente fonctionnalité du réseau dans sa globalité. De façon schématique, la nouvelle structure sera de type radio-concentrique s'appuyant sur une nouvelle rocade laquelle sera reliée aux cinq (05) axes radiales.

La structuration du réseau de voirie connaîtra deux types d'actions principales à savoir le renforcement de l'existant et la création de nouvelles voies.

- **La voirie primaire :**
 - **Le renforcement de la voirie existante :** Elles sont constituées des RN 4, RN 6, RN18 et RR10. Il s'agira de bitumer le tronçon urbain de la RR10. Il faut noter que le tronçon de la RN4, allant du pont barrage jusqu'à l'auberge du 11 décembre est en projet d'aménagement pour porter son emprise à 60 mètres (études de projets en cours financement UEMOA). Elle sera aménagée en double sens avec terre plein central sur une longueur d'environ 1,5 km.
 - **Les nouvelles voies à créer :** Elles se résument principalement à la rocade reliant la RN4 à la RN6 passant d'une part par l'axe Fada-Bogandé et d'autre part, par les axes Fada-Pama et Fada-Komi Yanga. Cette rocade d'une longueur de 34,35 km permettra la déviation des flux circulatoires de poids lourds en provenance du Togo, du Niger et du Bénin. Elle sera aménagée en double sens avec terre plein central.
- **La voirie secondaire :**
 - **La voirie existante** constituée des voies desservant les équipements structurants et les différents secteurs de la ville. Ces différentes voies devront à l'horizon du SDAU connaître les aménagements suivants :
 - Le bitumage des voies desservant les équipements structurants ;
 - Le Reprofilage (avec réseaux divers) des autres voies pour améliorer l'accessibilité et la qualité de vie urbaine.
 - **La voirie secondaire à créer**, longue d'environ 11, 5 km et d'une emprise variant entre 30 et 40 m, permettra de relier les zones et les équipements projetés. A cet effet, ces voies seront bitumées ou aménagées en terre suivant la desserte.

- **Les nœuds et les ouvrages d'art:**

Les nœuds ou les carrefours sont des points de croisement entre les grandes voies de circulation. Leur aménagement permettra d'améliorer la mobilité urbaine et de réduire les risques d'accident. A cet effet, à l'horizon du SDAU, il est prévu l'aménagement:

- de huit (08) carrefours conflictuels existants, qui constituent les intersections entre les différentes routes nationales.
- de cinq (05) carrefours entre la rocade créée et les routes nationales d'une part, et entre la voirie secondaire d'autre part.

Quant aux ouvrages d'art, leur réalisation permettra le franchissement des différents canaux et cours d'eau ainsi que le désenclavement de certains quartiers de la ville. Il s'agit de la réalisation à l'horizon du SDAU:

- de quatre (04) ouvrages d'art (ponts) situés sur le cours d'eau principal ;
- du pont Est reliant le quartier central aux secteurs 8 et 10 ;
- du pont Ouest permettant la jonction entre le secteur 6 sud aux secteurs centraux ;
- de (06) ponts situés sur la rocade sont à aménager.

Carte n° 24: Schéma de structure

1.5. Schéma d'aménagement

1.5.1. Le zoning

Le zoning traduit les grandes orientations d'aménagements de l'espace urbain à l'horizon du SDAU. Il comporte les différentes zones d'habitation, d'activités, de préservation naturelle et de contraintes.

1.1.2. 1. La zone d'habitation :

Elle composée des zones d'habitation actuelles, des zones de promotions immobilière et des zones d'extension préférentielles.

- Zone d'habitation à réhabiliter :

Elle concerne le noyau ancien localisé au centre ville et couvre une partie des secteurs 2, 4, 5, 7 et 10. Ce noyau ancien est caractérisé par la subsistance d'habitats de type traditionnel avec un niveau d'équipement relativement plus élevé. Elle requiert une réhabilitation pour l'amélioration du cadre de vie et l'esthétique urbaine.

- Une zone à densifier, équiper et viabiliser:

Elle concerne toute la partie lotie de la ville réservée à l'habitation en dehors du noyau ancien. Cette zone est faiblement équipée et mise en valeur. Cette zone doit être densifiée à travers la construction par des mesures incitatives et l'application des textes. La construction d'équipements collectifs et l'aménagement des voies et des réseaux divers et d'ouvrages d'art dans ces zones sont indispensables.

- Zones de promotions immobilières:

Ces zones sont destinées à la production de logements pour contribuer à résorber une partie des besoins en logement par les populations. Ces zones sont localisées au secteur 1 sur la route du Niger et au Nord dans le secteur 9.

- Des zones d'extension préférentielles :

La ville de Fada N'Gourma dispose d'environ 12 000 parcelles ce qui dépasse les besoins prévisionnels jusqu'en 2015. La ville ne devrait alors entreprendre des opérations de lotissement qu'après cette date.

Les zones d'extensions sont situées au Nord sur la route de Bogandé, au Sud sur la route de Koming-Yanga, au Nord-Ouest sur la RN4 et au secteur 1 sur la route du Niger à l'Est. L'aménagement de ces zones permettra de résorber l'habitat spontané et de satisfaire les besoins en logement de l'excédent démographique à l'horizon du SDAU.

1.1.2.2. Les zones d'activités :

Elles sont constituées des zones administrative, commerciale, d'activités diverses, culturelle, agropastorale, universitaires et de formation professionnelle.

- **Zone commerciale à restructurer:**

Elle est essentiellement localisée au centre-ville. Elle constitue une zone d'activités tertiaires à restructurer pour plus de dynamisme. Cet aménagement sera renforcé par celui de la façade commerciale le long de la RN4, du marché central jusqu'au marché à bétail.

- **Zone administrative à restructurer:**

Elle est localisée dans le noyau ancien au niveau des secteurs 4, 5, 7,10 et regroupe la plupart des équipements administratifs. Elle se caractérise par un faible niveau de mise en valeur et la vétusté des bâtiments. Il est nécessaire de la restructurer en vue d'une utilisation rationnelle de l'espace. Par ailleurs, la réalisation de l'hôtel administratif au secteur 6 Nord vient renforcer le regroupement de structures déconcentrées de l'Etat.

- **Zone universitaire à créer**

Elle est située au secteur 8 de la ville sur l'axe Fada-Bogandé, et regroupera tous les instituts et centres de formation et de recherche de l'enseignement technique et supérieur. Cette zone universitaire aura pour vocation la formation orientée sur l'exploitation des potentialités de la région. Elle couvre une superficie de 75 ha.

- **Zone culturelle**

Regorgeant d'une diversité culturelle régionale inestimable, le SDAU apporte une réponse en créant une zone culturelle. Ce site permettra d'accueillir les différents festivals de la région à travers la réalisation d'une salle de spectacle polyvalente et d'une salle de conférence. Les réalisations d'un hall d'exposition, d'un musée régional et d'un centre artistique dans cette zone contribueront à dynamiser le secteur culturel.

- **La Zone d'Activités Diverses (ZAD):**

Cette zone est localisée au secteur 1 dans la partie Sud du périmètre sur la route de Pama. Elle va accueillir toutes les petites unités de production et de transformation des produits agricoles et d'entreposage. Elle fera l'objet d'aménagements spécifiques pour accueillir les PME/PMI. Cette zone couvre une superficie de 263 hectares.

- **Zones agro-pastorales**

Les zones agropastorales sont destinées à l'agriculture urbaine pour contribuer à l'approvisionnement de la ville en produits maraîcher et fermier. Ces zones sont localisées le long des cours d'eau dans les parties Ouest et Sud de la ville. Elles couvrent une superficie de 1400 hectares.

1.1.2.3. Les zones de préservation naturelle:

La création de ces zones vise à prendre en compte les enjeux environnementaux et du développement urbain durable. Elle comporte une zone de pâturage, un parc zoologique, un parc urbain, une bande verte et une forêt communale. Il s'agit de la:

- Zone de pâturage: elle couvre une superficie de 254 hectares. Située à l'Est du marché à bétail, elle facilite un accès rapide au marché et évite des conflits éventuels. La création de cette zone répond à une nécessité de préserver les pistes à bétail situés autour du marché.
- Forêt communale (une superficie de 8,286 hectares) secteur 9 (Nord-Est) et le **parc urbain** au Sud (d'une superficie de 129 hectares) serviront de " poumons verts" à la ville.
 - Une bande verte le long des principaux cours d'eau des principaux cours d'eau,
 - Un parc zoologique: La création de ce parc dans la zone de pâturage sur une superficie de 57 hectares constituera un soutien à la formation, au loisir, à l'économie locale.

1.1.2.4. Les zones non aedificandi:

Elles sont constituées des cours d'eau et leurs servitudes ainsi que les plans d'eau.

Carte n°24 : Schéma de d'aménagement

1.6. Planification des actions du SDAU

Les actions sont planifiées sur le court terme (2012-2015) considérées comme prioritaires, sur le moyen terme (2015-2020) et le long terme (2020-2030).

1.6.1. Programmation sur le court terme (2013-2015)

Tableau n°56 : Programmation sur le court terme (2013-2015)

PROJETS	QTE	COUT FCFA (X1000)	PROGRAMMATION			ACTEURS
			2013	2014	2015	
AMENAGEMENT SPATIAL						
Délimitation des zones du SDAU	01	300 000				
Elaboration du POS	01	70 000				Commune, MHU, PTF
Mise en place du SIF et actualisation de l'adressage	1	80 000				MHU, Mairie Bureau d'étude, PTF
Etudes d'Aménagement de la Zone d'Activités Diverses	100 ha	7.000.000				Commune, MHU, MICA
Etude d'urbanisme sur les zones inondables	880ha	35.200.000				Commune, DGUTF, MHU,PTF
Etude d'Aménagement du parc Urbain	129,93 ha	5.197.200				Commune MEDD, MHU ;PTF
Etude d'Aménagement de la forêt communal	82.83 ha	30.000				Commune MEDD, MHU,PTF
Etude d'urbanisme et	11ha	440.000				Commune,

Architecturale du pôle culturel						MCT, MHU, PTF
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE						
Centre de formation professionnelle (01)	01	3.000.000				Commune, MJEFP, MHU
Etude d'aménagement de l'Université des ingénieurs Fada (75 ha)	75ha	5.250.000				Commune, MESS, MHU
Précolaires CEEP	10	400.000				Commune MASSN, PTF
Scolaires et primaires (écoles)	08	240.000				Commune MENA, PTF
Scolaires secondaires (classes)	52	156.000				Commune MENA, PTF
Réhabilitation et équipement du CHR existant	01	400.000				MS
CSPS	01	100.000				Commune, MS, PTF
Etude faisabilité de construction d'un abattoir frigorifique moderne	01	95.000				Commune MRA
Etude faisabilité d'une Clinique vétérinaire	01	80 000				Commune MRA, PTF
Aire de stationnement (01)	01	60 000				Commune, MTDE, PTF
Plateau Omnisport (01)	01	150 000				Commune MSL, MHU, PTF

EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE						
Voirie						
Etudes de faisabilité du bitumage de la RN04 en cours (UEMOA)	01	30.000				Commune, MID, UEMOA, PTF
Etude d'urbanisme d'élargissement du tronçon RN04	1.5km	15.000				Commune MHU, MID
Etude de faisabilité de Rode Circulaire	01	20.000				Commune, MHU, CR
Etude de revêtement en bitume de la voirie primaire (routes nationales)	01	30.000				Commune, DRID
Etude de revêtement en bitume de la voirie secondaire (inter-secteur)	01	20.000				Commune, MHU, CR
Aménagement des carrefours conflictuels	01	15.000				Communes, MID
AEP						
Bornes fontaines	03	150.000				ONEA, ONG
Bouche d'incendie	02					ONEA, Commune
Réalisation de forage	03	18.000				Commune, MAH, PTF
Assainissement						
Elaboration du schéma directeur d'assainissement de drainage des eaux pluviales	01	30.000				MHU, Commune, PTF

Construction de caniveaux secondaires (kml)	10	2500					Commune, MHU CR
Réalisation des latrines publiques	10	500					Commune
Construction des centre de transfère des ordures ménagères (CTOM)	05	5.000					Commune, MHU,PTF
Electricité							
Extension du réseau (kml)	15	750.000					MMCE, PTF
Extension du réseau d'éclairage public (km)	25	1.250.000					MMCE commune
TOTAL		75.509.200					

Tableau n°57 : Programmation sur le moyen terme (2016-2020)

PROJETS	QTE	COUT FCFA (X1000)	PROGRAMMATION					ACTEURS
			2016	2017	2018	2019	2020	
AMENAGEMENT SPATIAL								
Etude pour le déplacement de l'aérodrome	01	80.000						MPTEN, commune, MHU
Zone bande verte	244,98 ha	9.799.200						Commune, MEDD, MHU
Zone de pâturage	254	10.160.000						Commune

	ha							PADABB, DRRA, PICOFA
Zone d'extension (tout autour de l'université et du nouveau CHR)	60 ha	4.200.000						Commune MHU
Sécuriser la zone aéroportuaire (clôture)	95 ml	5.225						MPTEN, Commune, PTF
Construction de Brigade Sapeur pompier	01	2.000.000						MATDS Commune,
Construction de logements sociaux	50 log	250.000						Commune MHU, Promoteurs immobiliers
Besoins en logements économiques	15 log	750.000						Commune MHU, Promoteurs immobiliers
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE								
Aménagement et construction de l'université des ingénieurs	75 ha	10.250.000						MESS, commune, MHU
Centre formation professionnel	01	3.000.000						MESS, MJFP commune, CR
Préscolaires CEEP	3	120.000						Commune, MASSN, MEBA
Scolaires et primaires (écoles)	16	480.000						Commune, MEBA
Scolaires secondaires	63	504.000						Commune, MESS

(classes)								
Construction du nouveau CHR	01	5.000.000						MS, commune
CSPS	02	200.000						MS, Commune
Construction d'un abattoir frigorifique moderne	01	500.000						Commune, MRA ;
Une Clinique vétérinaire	01	200.000						Commune , MRA
Un musée	01	40.000						Commune, MCT
Aire de stationnement (01)	01	10.000						Commune, MTDE, MHU
Plateau Omnisport (01)	01	150.000						Commune, MSL
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE								
Voirie								
ROCADE (Circulaire) km	15	5.250.000						Commune, MID, MHU, PTF
Voies principales à bitumer km	6.3	2.205.000						Commune, MID, PTF
Routes secondaires inter-secteur (Revêtement en bitume voies urbaines) km	07	2.450.000						Commune, MID, MHU, PTF
Tronçon Route Nationale 4 à agrandir UEMOA km	1.5	525.000						Commune, MID, UEMOA
Aménagement carrefour	01	15.000						Commune, MHU, MID, PTF

conflictuel								
Création et aménagement de Grand carrefours à sens giratoire	01	20.000						Commune, MHU, MID
AEP								
Bornes fontaines	03	150.000						Commune, ONEA
Poteau d'incendie	01							commune ONEA
Réalisation de forages	03	18.000						commune ONEA
Assainissement								
Collecteurs principaux	10	20.000						Commune, MHU
Caniveaux secondaires kml	20	50.000						Commune, MHU
Décharge finale	01	4.000						Commune, MHU, PTF
Construction des centre de transfère des ordures ménagères (CTOM)	05	5.000						commune
Réalisation des latrines publiques	10	500						commune
Electricité								
Extension du réseau	10	500.000						SONABEL
Extension du réseau d'éclairage public (km)	25	1.250.000						SONABEL, commune
TOTAL		60.120.925						

Source: BACDOM CONSULT/CAUH/K 2012

Tableau n° 58: Programmation du SDAU sur le long terme (2021-2025)

PROJETS	QTE	COUT FCFA (X1000)	PROGRAMMATION					ACTEURS
			20 21	20 22	20 23	20 24	20 25	
Aménagement du Parc urbain de Fada	129.93 ha	12.993						Commune, MEDD, MRA
Zone d'extension	60 ha	60.000						Commune, MHU
Zone de promotion immobilière	100 ha	100.000						MHU, Promoteurs immobiliers, Commune
Réalisation de la forêt communale	82.83 ha	16.566						Commune, MEDD
Besoins en logements sociaux	50 log	2.500.000						MHU, Promoteurs immobiliers, Commune
Besoins en logements économiques	15 log	750.000						MHU, Promoteurs immobiliers, Commune
Aménagement et construction de l'université des ingénieurs	75 ha	PM						MESS, Commune, PTF
Centre formation professionnel	01	3.000.000						Commune, MJEFP
Préscolaires CEEP	5	200.000						Commune, MASSN
Scolaires et primaires (écoles)	24	720.000						MENA, commune
Scolaires secondaires	103	824.000						MESS, Commune

(classes)								
CSPS	04	400.000						MS, Commune, PTF
Salle polyvalente	01	2.000.000						Commune, MHU
Plateau Omnisport (01)	01	150.000						MSL, Commune
Voirie								
ROCADE (Circulaire) km	15	5.250.000						Commune, MID, MHU, PTF
Voies principales à bitumer km	18.41	6.443.500						Commune, MID, MHU, PTF
Routes secondaires inter-secteur (Revêtement en bitume voies urbaines) km	07	2.450.000						Commune, MID, MHU, PTF
Aménagement carrefour conflictuel	01	15.000						Commune, MID, MHU, PTF
Création et aménagement de Grand carrefours à sens giratoire	01	20.000						Commune, MID, MHU, PTF
Bornes fontaines	03	150.000						Commune, ONEA
Poteau d'incendie	02							
Réalisation de forage	03	18.000						commune , ONEA
Collecteurs principaux	09	18.000						Commune, MHU, PTF
Caniveaux secondaires	25	6.250						Commune, MHU, PTF

Construction des centre de transfère des ordures ménagères (CTOM)	05	5.000						Commune, MHU, PTF,
Extension du réseau	15	750.000						MMCE
Extension du réseau d'éclairage public (km)	19	950.000						MMCE, commune

Tableau n°59 : Programmation du SDAU sur le long terme (2026-2030)

PROJETS	QTE	COUT FCFA (X1000)	PROGRAMMATION					ACTEURS Responsable s	ACTEURS
			20 26	20 27	20 28	2 0 2 9	20 30		
AMENAGEMENT SPATIAL									
Zone d'habitation et administrative à restructurer et densifier	280 ha	11.200.000						DGUTF	MHU, MATD, Commune,
Parc zoologique	57.79 ha	4.045.300						DREDD	Commune, MEDD,
Zone de promotion immobilière 225 ha	70 ha	2.800.000						Commune, DGUTF	MHU, Commune, promoteurs immobiliers
Zone verte – bande 244.98	144	5.760.000						Commune DGUTF,DREDD	Commune, MHU, MEDD
Zone d'Activités Diverses 265 ha	100 ha	4.000.000						Commune Promoteurs immobiliers	Commune Promoteurs immobiliers MHU, MCEA
Besoins en logements sociaux	50 log	2.500.000						Commune CEGECI	MHU Commune Promoteurs immobiliers
Besoins en logements économiques	20 log	1.000.000						Commune CEGECI	MHU Commune Promoteurs immobiliers

EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE									
Préscolaires CEEP	05	200.000						MASSN	Commune, MASSN, Promoteurs privés
Scolaires et primaires (écoles)	32	960.000						commune	MENA, commune, Promoteurs privés
Scolaires secondaires (classes)	144	1.152.000						commune	MESS, commune, Promoteurs privés
CSPS	06	480.000						commune	MS, commune, Promoteurs privés
Village régional des artisans	01	3.000.000						MCT, commune	MCT, MICA, Commune, Promoteurs privés
Aire de stationnement (01)	01	10.000						Commune	MTDE, MHU, Commune
EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE									
voirie									
ROCADE (Circulaire) km	14.25	4.987.500						Commune, DRID DGUTF	Commune, MID, MHU, PTF
Voies principales à bitumer km	10.17	3.559.500						Commune, DRID DGUTF	Commune, MID, PTF
Routes secondaires inter-secteur (Revêtement en	07	2.450.000						Commune, DRID DGUTF	Commune, MID, MHU, PTF

bitume voies urbaines) km									
Routes secondaires à créer km	06	2.100.000						Commune, DRID DGUTF	Commune, MID,
Aménagement carrefour conflictuel	02	30.000						Commune, DRID DGUTF	Commune, MID, MHU, PTF
Création et aménagement de Grand carrefours à sens giratoire	02	40.000						Commune, DRID DGUTF	Commune, MHU, MID
Les ouvrages de franchissement (ponts à construire)	04	40.000						DRID DGUTF	MHU, MID Commune,
AEP									
Bornes fontaines	01	50.000						ONEA	Commune, ONEA
Bouche d'incendie	01							Commune, ONEA	Commune, ONEA
Réalisation de forage	02	12.000						Commune, ONEA	Commune, ONEA
Assainissement									
Collecteurs principaux	10	20.000						MHU	MHU, commune CR
Caniveaux secondaires	20	5.000						Commune DGUTF	MHU, Commune
Construction des centre de transfère des	05	5.000						commune	Commune, PTF

ordures ménagères (CTOM)									
Electricité									
Extension du réseau	15	750.000						SONABEL,	MMCE
Extension du réseau d'éclairage public (km)	10	500.000						SONABEL, commune	MMCE
TOTAL	51.647.300								
TOTAL GENERAL	213.988.734								

Le coût prévisionnel de l'exécution de ce schéma directeur d'aménagement urbain (SDAU) s'estime à **Deux cent treize milliards neuf cent quatre vingt huit millions sept cent trente quatre mille francs (213.988.734.000 FCFA)**. Ce coût n'inclut pas les coûts de certaines actions qui restent pour mémoire.

1.7. Mise en œuvre du SDAU

1.7.1. Le cadre juridique et institutionnel

1.7.1.1. Le contexte juridique du SDAU

Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est régi par un certain nombre de textes dont :

- la loi n°014/96/ADP du 26 mai 1996 portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso qui donne compétence au Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme l'élaboration ou la révision du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) ;
- la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso : Il fixe les compétences des collectivités territoriales notamment en matière d'aménagement du territoire, édicte le principe de l'autorisation préalable de la tutelle et de la compétence partagée avec l'Etat pour l'initiative d'élaboration et mise en œuvre des documents de planification spatiale. Selon le décret (décret d'application de la loi n°055-2004) n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV portant procédure d'élaboration, d'approbation et de révision du SDAU, à son article 18, il est stipulé que : « la mise en œuvre du SDAU approuvé incombe conjointement à l'Etat et à la collectivité territoriale concernée » ;

- la loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso qui réaffirme la compétence de l'Etat dans l'initiative d'élaborer et de réviser le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ;
- le décret n°2008-431/PRES/PM/MHU du 15 juillet 2008 portant adoption de la Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain dont l'objectif général est de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie des populations en renforçant la contribution des villes à la lutte contre la pauvreté».
- le décret n°2009 – 271 / PRES/PM/MEF portant adoption de la Politique Nationale de Développement des Centres Secondaires : elle vise à long terme « la promotion du développement local et régional par la mise œuvre judicieuse des politiques publiques (macro-économiques et sectorielles) à l'intérieur des centres secondaires » et à moyen terme « le renforcement de la strate intermédiaire de l'armature urbaine nationale».
- La loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

L'ensemble de ces textes régissent l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SDAU. La révision du SDAU ne peut intervenir que dans un délai de 5 ans à compter de sa date d'approbation sauf dans certains cas exceptionnels dont:

- l'écart entre les prévisions du SDAU et la réalité compromettant la réalisation des options d'aménagement retenues ;
- la survenance des facteurs exogènes rendant impossible l'application du SDAU.

Dans ces cas, un rapport scientifique et technique établi par des experts agréés devra soutenir la motivation de la demande de révision qui est adressée au ministre en charge de l'urbanisme.

Les documents de planification et les outils d'urbanisme opérationnel de la ville de Fada doivent s'inscrire dans les grandes orientations du SDAU. Il s'agit :

- le Plan d'Occupation des Sols (POS) ;
- les schémas de secteurs ;
- les études d'urbanisme opérationnel (rénovation, réhabilitation, restructuration urbaine, plans de lotissement, etc.).

1.7.1.2. Le Comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU

Le comité de pilotage de la mise en œuvre du SDAU sera chargé d'établir les bilans d'étape de suivi et d'évaluation de mise en œuvre de la présente étude et d'informer et sensibiliser les acteurs locaux sur l'évolution du processus de mise en œuvre.

Ce comité se composera essentiellement de:

- Président : le gouverneur
- représentants du conseil municipal (notamment les présidents des trois commissions),
- représentants des différents services techniques déconcentrés de l'Etat ;
- représentants du secteur privé, de la société civile, des responsables religieux et coutumiers (chef de terre) ;
- partenaires au développement clés (ONG, projets et programmes de développement).

La mise en place de ce comité se fera conformément à la Loi n°055-2004 et au décret n°2007-490/PRES/PM/MHU/MATD/MFB/MEDEV, par un arrêté ministériel. En effet, l'article 19 du décret ci-dessus référencé indique que : « un comité de suivi de la mise en œuvre du SDAU est mis en place par arrêté du Ministère en charge de l'urbanisme et de la construction ». Cet arrêté précisera la composition, les attributions et le mode de fonctionnement du comité de suivi.

1.7.2. La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des orientations

1.7.2.1. La mobilisation des ressources humaines

La mise en œuvre de SDAU exige que la ville de Fada se dote de ressources humaines qualitatives et quantitatives. Elle devra développer toutes les initiatives afin de doter son administration d'un personnel efficace et efficient pour conduire l'exécution des projets du SDAU. La mobilisation du capital humain pourra se faire par :

- Le renforcement de l'assistance de l'Etat par le transfert effectif de compétences nécessaires pour soutenir le développement de la ville ;
- le renforcement des capacités des acteurs sur la décentralisation, le rôle des élus dans la planification et la gestion urbaine, le code de l'urbanisme et de la construction du Burkina (en mettant l'accent sur les outils de planification et d'aménagement urbaine particulièrement leur mode d'utilisation), la RAF, les outils informatiques (particulièrement les outils de système d'informations géographiques appliqués à la gestion spatiale et foncière), etc. ;
- le recrutement d'agents techniques de cadres dans les domaines techniques de l'urbanisme, du développement économique et de la gestion de l'environnement urbain.

1.7.2.2. La mobilisation des ressources financières

La mise en œuvre du SDAU nécessite des ressources financières qui dépassent les capacités de la commune. En effet, même si la ville dispose de potentialités à susceptibles de prendre en charge certains projets, la plupart d'entre eux requiert le recours à d'autres sources de financements. Les sources disponibles sont essentiellement :

- le fonds national pour les aménagements urbains conformément aux orientations du Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso ;
- le fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales;
- le budget d'investissement de l'Etat à travers les départements ministériels qui prendront en charge les actions relevant de leur secteur;
- le budget d'investissement des collectivités locales;
- les partenaires techniques et financiers;
- les financements privés ou le partenariat public-privé.

Par ailleurs, les projets des acteurs urbains en l'occurrence les contribuables peuvent être financés par les structures suivantes pour améliorer les recettes de la commune et donc sa capacité d'investissement :

- Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF), - Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE),
- Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI),
- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA),
- Fonds de développement de l'élevage,
- Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ), etc.

1.7.2.3. La mobilisation des ressources foncières

La mise en œuvre nécessite une stratégie efficace de mobilisation de ressources foncières par les collectivités locales, d'autant plus que la loi 034- 2012 stipule en son article 6 que le domaine foncier national comprend le domaine foncier de l'Etat, le domaine foncier des collectivités territoriales et le patrimoine foncier des particuliers. La commune pourra d'abord faire un inventaire exhaustif de son patrimoine disponible en vue d'une gestion plus rationnelle.

En plus de cette possibilité interne, la mobilisation des ressources foncières pourrait se faire par le recours aux divers outils juridiques que la loi n°017-2006 /AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso et la loi n°034-2012 /AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso ont mis à la disposition des collectivités publiques. Ces outils se composent essentiellement de la transaction amiable, du droit de préemption et de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La transaction amiable consiste pour la commune à acquérir les terres selon les procédés de droit commun notamment par achat. La commune peut ainsi anticiper sur les besoins induits à moyen et long terme par la mise en œuvre du SDAU en achetant des terrains qu'elle met en réserve. Les terres ainsi acquises devraient être immatriculées au nom de la commune.

Le droit de préemption qui est la possibilité donnée à une personne publique de se porter acquéreur prioritaire lorsqu'un terrain bâti ou non situé dans un périmètre prédéfini fait l'objet d'un projet de transaction. Il est régi par les articles 86 et suivants de la loi portant code de l'urbanisme et de la construction.

La procédure consiste pour l'autorité publique à déterminer les zones soumises à l'exercice du droit de préemption sur la base des prescriptions des documents d'urbanisme. Toute vente d'immeuble ou de droits réels immobiliers envisagée à l'intérieur de ces périmètres doit faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner auprès du service des domaines territorialement compétent sous peine de nullité de l'aliénation. Après la réception de la déclaration, l'administration notifie sa décision de préemption dans un délai de deux mois. Passé ce délai, l'absence de notification est considérée comme une renonciation à l'exercice du droit de préemption.

Le droit de préemption apparaît donc comme un moyen de lutte contre la spéculation foncière et surtout de constitution des réserves foncières en vue de la réalisation de ses opérations d'aménagement.

La troisième possibilité offerte à la commune pour mobiliser le foncier est l'acquisition par voie d'expropriation ou de retrait pour cause d'utilité publique. C'est un procédé de puissance publique permettant d'acquérir des terrains bâtis ou non ou des droits réels immobiliers contre la volonté du propriétaire ou du titulaire de droit de jouissance qui n'entendait pas céder.

La cession involontaire de droits réels immobiliers pour cause d'utilité publique est régie au Burkina Faso notamment par les articles 85 de la loi n°017-2006 /AN du 18 mai 2006 portant code de l'urbanisme et de la construction et 297 et suivants de la loi n°034-2012 /AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière. Cette dernière loi fait une distinction entre l'expropriation qui concerne les immeubles objets de titre de propriété et le retrait qui vise les immeubles objets de titres de jouissance.

L'article 297 de la loi précitée précise que ces procédures d'expropriation et de retrait peuvent être utilisées pour la réalisation d'opérations telles construction de route, chemin de fer, travaux et aménagements urbains, agricoles, installation de services publics etc.

L'ensemble de ces instruments juridiques permettront de mobiliser les terres nécessaires à la réalisation des opérations d'aménagement prévues par le SDAU.

CINQUIEME PARTIE : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

CHAPITRE 1 : LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

Introduction

Le SDAU de la ville de Fada N’Gourma comporte l’ensemble des perspectives de développement dans tous les secteurs de production et d’amélioration du cadre de vie. Les actions prévues s’inscrivent dans le cadre de la durabilité. Le diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude a révélé que les activités menées dans la ville de Fada N’Gourma par les populations, relèvent des secteurs socioéconomiques et socio-sanitaires. Aussi, on note une mauvaise gestion des déchets, les fréquentes inondations, la mauvaise occupation de l’espace urbain qui peuvent compromettre le développement de la ville dans l’optique de la durabilité si des dispositions idoines ne sont pas prises. C’est dans cette optique que s’est effectué le diagnostic environnemental en vue de proposer des axes stratégiques pour la prise en compte des aspects environnementaux, gage de durabilité.

Les problèmes environnementaux majeurs identifiés par le diagnostic sont :

- l’insalubrité et la pollution des milieux récepteurs (sol, air et eaux),
- les inondations liées à l’absence de caniveaux, amplifiées par les effets des changements climatiques et la pression sur les ressources naturelles environnantes.

1.1. Méthodologie

La démarche vise à contribuer à une meilleure connaissance des problèmes environnementaux urbains de la ville de Fada N’Gourma à travers un examen de l’état des lieux de l’espace urbain actuel, en dégagant les contraintes et les priorités inhérentes au bon développement de la ville. Pour cela, notre méthodologie s’est axée sur trois étapes à savoir :

- Une revue documentaire
- Des interviews avec les personnes ressources et l’administration locale
- Des enquêtes auprès d’un échantillon de ménages de la ville.

Le but principal de l’évaluation environnementale du SDAU est de déboucher, à partir de l’analyse diagnostique, sur des projections futures, afin de prendre en compte la dimension environnementale dans sa mise en œuvre à travers les projets de développement.

1.2. Problématique et enjeux

La problématique et les enjeux ont été recensés lors de l’élaboration du diagnostic environnemental. Les problèmes majeurs identifiés lors du diagnostic auxquels sont liés des enjeux sont :

- l’insalubrité de la ville et de la pollution des différents milieux récepteurs (air, sol et eau) ;

- des inondations liées aux effets des changements climatiques ;
- des nuisances sonores et
- la pression sur les ressources naturelles.

- **Insalubrité de la ville et pollution des sols et des eaux**

Le diagnostic a fait ressortir une mauvaise gestion des déchets ménagers (liquides et solides) et qui sont rarement collectés mais leur gestion reste une préoccupation des populations et des responsables de la commune. En effet les déchets solides jonchent les rues, les places publiques de la ville, et les dépotoirs non autorisés prolifèrent un peu partout. La ville de Fada N’Gourma ne disposant pas de système de collecte et de traitement des eaux usées, les ménages les déversent dans les rues et les caniveaux existants.

Cette mauvaise gestion des déchets n’est pas sans conséquences néfastes sur l’environnement et la santé des populations de la ville.

- **Pollution de l’air**

L’air de Fada N’Gourma est pollué par les gaz d’échappement des véhicules et des motos qui circulent à longueur de journées. En effet, la proximité de la ville avec la frontière togolaise, d’où transitent les marchandises en direction de Ouagadougou, constitue une zone de concentration des véhicules et autres engins motorisés. Ce qui occasionne une forte pollution de l’air par les échappements des fumées

- **Pollution acoustique**

La ville de Fada N’Gourma est devenue au fil des temps très bruyante et ce à cause du développement des activités humaines. Parmi les principales sources de nuisance sonore on peut citer : le trafic urbain, les bars et les maquis, les moulins à grains, les groupes électrogènes utilisés lors des délestages fréquents, les revendeurs de CD et cassettes audio et vidéo, les discothèques, etc. Cette forme de nuisance a pour conséquences certaines telles que les perturbations de la tranquillité des citoyens, l’insomnie, la nervosité et les maladies cardiovasculaires.

- **Pression sur les ressources naturelles**

Les causes principales de l’augmentation de la pression sur les ressources naturelles sont : l’accroissement rapide de la population, le besoin croissant en bois-énergie, la pauvreté, l’exode rural, l’occupation anarchique des terres pour diverses raisons. Cette pression se manifeste par la déforestation, l’exploitation abusive des ressources halieutiques, des eaux.

Les conséquences de tous ces problèmes énumérés ne sont pas sans effets néfastes sur le développement socio-économique de la ville de Fada N’Gourma, ce qui nécessite des mesures urgentes à court et à moyen terme.

- **Effet des changements climatiques**

Fada N’Gourma, à l’instar des autres villes du Burkina Faso, subit les effets des changements climatiques avec leurs corollaires que sont surtout les sécheresses, les inondations, la mauvaise pluviosité et les perturbations des saisons. Les inondations les plus spectaculaires survenues à Ouagadougou et dans la plupart des villes en septembre 2009 ont fait de nombreuses victimes et des dégâts matériels très importants. En relation avec les changements climatiques, on note aussi une augmentation significative des températures moyennes dans l’agglomération de Fada N’Gourma, surtout en saison sèche. Cette hausse des températures favorise la formation des polluants et particules fines provoquant des maladies respiratoires telles que la pneumonie, l’asthme et la broncho pneumopathie chronique obstructive...

1.3. Les enjeux et orientations

Les grands enjeux et orientations pour l'environnement urbain de Fada N'Gourma vont concerner surtout la recherche de solutions durables aux problèmes majeurs ci-dessus énumérés pour un environnement sain, gage de bonne santé des populations et de développement harmonieux et durable.

Les grands enjeux et orientations identifiés sont :

- L'amélioration de la gestion des eaux pluviales et des inondations ;
- L'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides;
- L'amélioration de la qualité de l'air ;
- La gestion rationnelle des ressources naturelles (forêts, eau, terre) ;
- L'éducation et la sensibilisation des populations pour une participation effective
- à la gestion de l'environnement ;
- La lutte contre la pollution chimique et les nuisances sonores ;
- L'amélioration de l'environnement culturel.

1.4. Les atouts

Les atouts identifiés pour faire face aux enjeux sont :

- **au niveau politique** : l'existence de la politique nationale de l'environnement, des politiques sectorielle et communautaire ;
- **au niveau législatif et réglementaire** : l'existence d'un cadre national politique et juridique et des politiques sectorielles et communautaires (Code de l'environnement, code forestier, etc), ratification des principales conventions internationales et sous régionales en matière d'environnement, les décrets et arrêtés ;
- **au niveau institutionnel** : l'existence d'un cadre institutionnel national de gestion de l'environnement ; l'existence des structures de mise en œuvre des conventions ; existence des organes de concertation et de coordination, l'implication des acteurs de différents secteurs (public, privé et des OSC) dans la gestion de l'environnement.

Parmi les atouts, il y a lieu de mentionner les stratégies et actions en cours ayant pris en compte en partie les problèmes majeurs identifiés :

Domaine de l'insalubrité et de la gestion des déchets il y a:

- la mise en place des dépotoirs intermédiaires dans certains quartiers couverts de la commune
- l'existence et la mise en application des textes relatifs aux études d'impacts et audits environnementaux ;
- la présence des associations intervenant dans la collecte des ordures ménagères.

Domaine de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines on a :

- l'existence de textes réglementant la pollution des eaux de surfaces et souterraines;
- l'existence du code de l'eau ;
- L'existence de la politique nationale d'hygiène et assainissement.

Domaine de la pollution atmosphérique on a :

- l'existence des dispositions du code de l'environnement relatives à la pollution de l'air ;
- les décrets instituant les EIE et les audits.

Domaine des nuisances sonores on a l'existence de textes réglementant les activités sources de bruit ;

Domaine des inondations et adaptation aux changements climatiques : le curage des collecteurs et caniveaux.

1.5. Les contraintes face aux enjeux

- au niveau politique : on note la lenteur voire une timidité dans la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies, l'insuffisance de moyens humains matériels et financiers, la faiblesse du partenariat public-privé ;
- au niveau législatif et réglementaire : on note une faible mobilisation des financements pour la mise en œuvre des conventions et des textes législatifs nationaux, l'absence de vulgarisation des textes juridiques existants, l'insuffisance des textes sectoriels, l'insuffisance de textes d'application sur le code de l'environnement et des autres lois sectoriels (code de l'eau, code de la santé publique etc.).
- au niveau institutionnel : on note le manque de synergie entre les institutions en charge de l'environnement, l'inexistence d'une synergie de coordination et de gestion efficace des conventions ; la faible implication du secteur privé dans la résolution des problèmes environnementaux ; l'insuffisance des compétences et des moyens techniques et financiers, l'absence de la police environnementale, municipale et sanitaire, l'insuffisance dans l'éducation, le manque d'information, d'éducation et de sensibilisation des populations.

1.6. Axes stratégiques

Les axes stratégiques retenus pour une bonne gestion de l'environnement urbain de la ville de Fada N'Gourma sont les suivants :

Axe 1 : La réalisation d'un système d'assainissement pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines

Axe 2 : L'approvisionnement en eau potable à toute la population dans le but d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les maladies hydriques.

Axe 3 : Une gestion des ressources forestières et fauniques assurant leur durabilité

1.6.1. Axe stratégique 1 : La réalisation d'un système d'assainissement pour améliorer le cadre de vie des populations urbaines

L'amélioration du cadre de vie des populations prend en compte les milieux récepteurs à savoir l'eau, les sols et l'air et d'autres éléments environnementaux en l'occurrence les bruits et les nuisances.

- ***Améliorer la qualité des eaux et des sols***

Tableau n°58: Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité des eaux et des sols

Objectifs spécifiques	Actions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Améliorer la qualité des eaux usées dans les industries	Edition des textes d'application relatifs au rejet d'effluents liquides dans l'environnement conformément à la législation environnementale	Les textes d'application sont édités et signés	Direction de l'Environnement
	Mise en place des unités de prétraitement des eaux usées dans les industries	Les unités de prétraitement des eaux usées sont mises en place	-Industries -Direction de l'Environnement -Commune
Faire adopter le système de management environnemental (SME) dans les industries	Edition des textes d'application relatifs au SME conformément à la législation environnementale	Les textes d'application sont édités et signés	Direction de l'Environnement
	Mise en place de SME dans les industries	Le SME est établi et appliqué dans les industries	-Industries -Commune
Gérer écologiquement les eaux usées des établissements humains	Réhabilitation et/ou création de réseaux séparatifs d'évacuation des eaux usées	Les réseaux d'évacuation des eaux usées sont réhabilités et/ou créés	-Direction Générale des Travaux Publics -Commune
	Mise en place des stations d'épuration des eaux usées	Les stations d'épuration des eaux usées sont mises en place	-Commune

			-Service assainissement
Améliorer l'accès aux sanitaires dans les établissements humains	Construction des installations sanitaires publiques ou privées, surtout dans les agglomérations autour des eaux de surface.	Les installations sanitaires sont construites surtout dans les agglomérations proches des eaux de surface	-Ministère de la Santé -Commune -Préfecture
	Construction des urinoirs dans les espaces publics de Fada N'Gourma	Les urinoirs publics sont construits le long des grands axes routiers	-Ministère de la Santé -Commune et Préfecture
	Redynamisation des activités des services d'hygiène	Les services d'hygiène sont renforcés en moyens humains et matériels	Ministère de la Santé
	Création et/ou redynamisation de la police municipale et sanitaire	La police municipale et sanitaire est opérationnelle	-Ministère de la Santé -Commune
Réglementer l'agriculture urbaine et péri urbaine	Mise en vigueur effective de l'arrêté interdisant la vente et l'utilisation des pesticides prohibés ;	Les maraîchers et autres exploitants agricoles sont sensibilisés et l'arrêté est effectivement appliqué	-Direction de l'Agriculture -Commune et Préfecture
	Interdiction de l'utilisation des pesticides et autres intrants agricoles le long des cours d'eau et des barrages	Un arrêté est pris et appliqué	Ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement Commune

Gérer écologiquement les déchets solides	Extension de l'aménagement de dépotoirs intermédiaires au Fada N'Gourma	Les dépotoirs intermédiaires supplémentaires sont aménagés	Commune
	Vulgarisation et application effective du décret interdisant l'importation des sachets plastiques non biodégradables	Le décret est vulgarisé et appliqué par les acteurs concernés	-Ministère chargé du commerce -Ministère chargé de l'environnement
	Sensibilisation de la population au tri de déchets solides	La population est sensibilisée au tri de déchets solides	-Commune et Préfecture -Ministère chargé de l'environnement
	Promotion des activités de réutilisation et de valorisation de certaines fractions de déchets à proximité des sites d'enfouissement	Les mesures incitatives sont prises pour la promotion des activités de réutilisation et de valorisation des déchets solides	Ministère chargé du développement à la base Commune
	Délocalisation des décharges intermédiaires et non autorisées situées proche des plans d'eau (CT)	Les décharges intermédiaires et non autorisées situées proche des plans d'eau sont délocalisées	Commune Préfecture
	Identification et ménagement de sites d'enfouissement techniques	Les sites sont identifiés et aménagés	-Commune -Ministère chargé de l'environnement
	Opérationnalisation de la police	La police environnementale est	Ministère chargé de

	environnementale	opérationnelle	l'environnement et la commune
--	------------------	----------------	----------------------------------

- **Améliorer la qualité de l'air**

Tableau n°59 : Synthèse des actions stratégiques pour l'amélioration de la qualité de l'air

Objectifs spécifiques	Actions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Réduire les émissions des véhicules	Limitation de l'âge des véhicules d'occasion importés	L'âge des véhicules d'occasion importés est limité	Ministère en charge des transports
	Mise en place de mesures incitatives/dissuasives encourageant l'achat de véhicules moins âgés	Mesures incitatives/dissuasives mises en place	Ministères du commerce, Ministère en charge des transports
	Contrôle de l'état et équipements des véhicules	L'état et les équipements des véhicules sont contrôlés	- Commune -Direction des Transports Routiers
	Amélioration du trafic et du réseau routiers	-Les principales rues du Fada N'Gourma sont bitumées ou pavées; -Les voies de contournement sont aménagées	-Commune -Direction des Travaux Publics Commune

		-Le système de transport public est effectif	
--	--	--	--

	Renforcement des capacités des acteurs intervenant dans le secteur des transports	<ul style="list-style-type: none"> -Les importateurs et vendeurs de véhicules d'occasion sont mieux organisés et le secteur assaini -Les mécaniciens /réparateurs de véhicules sont recyclés et perfectionnés -Les conducteurs de taxis-motos sont recyclés et perfectionnés - Le permis de conduire Moto est rendu obligatoire mais à un coût très abordable 	<ul style="list-style-type: none"> -Commune -Ministère chargé du commerce -Commune -Direction des Transports routiers Ministère en charge du transport routier, de la Sécurité
	Suivi des pollutions dues au secteur des transports	<ul style="list-style-type: none"> -Les points stratégiques de mesure de pollution de l'air sont recensés -Les analyseurs multi gaz sont acquis et mis en service -Des agents sont formés à l'utilisation des analyseurs multi gaz 	<ul style="list-style-type: none"> -Commune -Direction de l'Environnement -Commune -Direction de l'Environnement
Réglementer le brûlage des déchets	Sensibilisation de la population sur les effets néfastes du brûlage des déchets	La population est sensibilisée	<ul style="list-style-type: none"> -Commune -Direction de l'Environnement

	Interdiction du brûlage des déchets dans les agglomérations	Le texte réglementaire d'interdiction est pris et vulgarisé	Direction de l'Environnement
Promouvoir l'utilisation du gaz butane dans les ménages	Maintien de la subvention du gaz butane	La subvention du gaz butane est maintenue	Ministère chargé du commerce
	Sensibilisation de la population pour l'utilisation du gaz butane dans les ménages	La population est sensibilisée pour l'utilisation du gaz butane dans les ménages	-Commune -Direction chargée de l'environnement

- **Lutter contre les nuisances sonores**

Tableau n°60: Synthèse des actions stratégiques pour lutter contre les nuisances sonores

Objectifs spécifiques	Actions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Réduire les nuisances sonores liées au secteur de transports	Ediction et application effective de la réglementation sur les nuisances sonores du secteur des transports	La réglementation sur les nuisances sonores est édictée et appliquée	Ministère en charge de l'environnement Commune
Réduire les nuisances			

sonores liées aux activités sources de bruits			
---	--	--	--

	Ediction et application effective de la réglementation des heures d'émission de bruits par les garagistes, les artisans, les débits de boissons, les moulins...	La réglementation est édictée et appliquée	Commune Ministère en charge de l'environnement
	Vulgarisation des textes réglementaires	Les textes réglementaires sont vulgarisés	Commune Ministère en charge l'environnement
	Sensibilisation des acteurs sources de bruits	Les acteurs sources de bruits sont sensibilisés	Commune Ministère en charge de l'environnement

1.6.2. Axe stratégique 2 : L'approvisionnement en eau potable à toute la population dans le but d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les maladies hydriques

Tableau n°61: Synthèse des actions stratégiques pour l'approvisionnement en eau potable

Objectifs spécifiques	Actions stratégiques	Résultats attendus	Responsables
Faciliter l'accès à l'eau potable pour toute la population urbaine	Mise en place d'un dispositif réglementaire pour faciliter l'accès à l'eau	Un dispositif est mis en place	Ministère en charge de l'eau Commune
Réduire les maladies hydriques et améliorer les conditions de vie	Facilitation de l'accès à l'eau potable	L'eau potable est accessible à tous	Commune Ministère en charge de l'environnement
	Sensibilisation des acteurs sur la nécessité de consommer de l'eau potable	Les acteurs sources de bruits sont sensibilisés	Commune Ministère en charge de l'environnement

1.6.3. Axe stratégique 3 : Une gestion des ressources forestières et fauniques assurant leur durabilité et la lutte contre les changements climatiques

Tableau n°62: Actions stratégiques pour la réduction de la pression sur les ressources forestières, fauniques et la lutte contre les changements climatiques

Objectifs spécifiques	Sources de pression	Actions stratégiques
Réduire la pression sur les forêts	Orpillage	Encadrement de l'activité d'orpillage
	Urbanisation accélérée	Application des textes relatifs à l'urbanisation
		Maîtrise du problème foncier
	Occupation des domaines sacrés, réserves administratives et bois et forêts urbains.	Restauration des bois et forêts sacrés
		Promouvoir l'aménagement participatif des forêts communautaires
		Création des jardins botaniques et des forêts communales
	Recherche du -bois énergie	Aménagement des massifs forestiers de la commune pour assurer leur gestion communautaire durable

1.7. La programmation spatiale des équipements projetés à l'horizon du SDAU

Pour l'ensemble des équipements spatiaux de la ville de Fada N'Gourma, chaque projet y afférent requiert une évaluation environnementale en tenant compte de la réglementation nationale en vigueur. En effet, chaque projet regorge, dans sa réalisation, des impacts qui peuvent être négatifs ou positifs, directs ou indirects sur les communautés environnantes. Pour connaître l'ampleur des impacts, une évaluation environnementale est requise en vue d'atténuer éventuellement les impacts négatifs et de bonifier ceux qui sont positifs. Le tableau suivant nous permet de s'apercevoir que les aménagements spatiaux retenus ont des impacts sur l'environnement et donc leur mise en œuvre nécessite une EIE ou NIE selon le classement des projets en vigueur au Burkina Faso.

Tableau n°63 : Equipement projetés pour la ville et leurs impacts attendus sur l'environnement

Projets sources d'impact sur l'environnement	Impacts positifs	Impacts négatifs	Actions stratégiques prévues
AMENAGEMENT SPATIAL			
Elaboration du POS	X	x	Evaluation environnementale(E E)
Actions de préservation des zones Agropastorales			
Clôture de l'aéroport	X	x	
lotissement en cours 300 ha	X	x	EE
Délimitation des zones inondables et submersibles			
Aménagement de la bande verte autour du périmètre du SDAU avec une largeur 200 m	X	x	EE
Aménagement du parc Urbain : forêt communal secteur9	X	x	EE
Hôpital vétérinaire	X	x	EE
Aménagement champs d'expérimentation 200 ha	X	x	EE
Construction d'un abattoir frigorifique	X	x	EE
Zone émetteur de 15 ha			
EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE			
Ecole préscolaire			
Ecole primaire			
Lycée (salles de classes)			

Université des ingénieurs FADA 150 ha	X	x	EE
CSPS	X	x	EE
Nouvelle CHR avant Bougui sur 25 ha	X	x	EE
Plateau Omnisport	X	x	EE
EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURE			
Voirie			
Elargissement de voirie primaire n°4 Etudes en cours	X	x	EE
Voirie secondaire à aménager en terre	X	x	EE
AEP			
Bornes fontaines	X	x	EE
Poteau d'incendie	X	x	EE
Réalisation de forages	X	x	EE
Assainissement			
Elaboration du schéma Directeur de Drainage des eaux pluviales de FADA	X	x	EE
Construction de caniveaux (ml)	X	x	EE
Curage des caniveaux existants	X	x	EE
Réalisation des latrines publiques	X	x	EE
Site de pré-collecte d'ordures	X	x	EE
Camion Benne			
Electricité			
Extension du réseau	X	x	EE

CONCLUSION GENERALE

La ville de Fada N’Gourma comptera 123 639 habitants en 2030, horizon du SDAU. Cette croissance qui aura un impact considérable sur l’occupation spatiale en termes de besoins en logements, d’activités et d’équipements exige la mise en œuvre des actions prévues dans le présent SDAU. Il constitue en effet, le document de référence de planification spatiale de la ville de Fada à l’horizon 2030 et devra être impérativement être complété par le plan d’occupation des sols (POS). Ce document doit être un outil souple, capable de s’adapter aux mutations.

Ainsi, la mise en œuvre de ce schéma au cours des dix sept (17) prochaines années, s’articulera autour des grandes orientations de développement suivantes :

- la gestion rationnelle de l’espace ;
- l’amélioration du niveau d’équipements et de services de la ville.
- le développement des activités commerciales.

Ces orientations qui prennent en compte toutes les politiques de développement sectoriel exige une implication effective tous les acteurs (structures de l’Etat, commune, populations, partenaires, etc.) pour leur mise en œuvre en vue d’un développement harmonieux et durable de la ville de Fada N’Gourma.

L’effectivité de la mise en œuvre des différentes actions préconisées constituera une amorce pour la maîtrise de la croissance urbaine et permettra ainsi la réalisation de l’objectif général de la politique nationale de développement urbain en créant les conditions pour l’amélioration du cadre de vie des populations et en renforçant la contribution des villes à la croissance et au développement accélérés.

BIBLIOGRAPHIE

1. Analyse de la dynamique socio-économique de la région de l’Est (1998-2004), novembre 2004 ;
2. Annuaire statistique de la région de l’Est : INSD, 2009 ;

3. Annuaire statistique du marché de l'emploi, 2010 : Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF) ; Ministère de la jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi ;
4. Atlas de l'Afrique (2005), *Atlas Burkina*, Les éditions J.A.
5. Brève présentation de la région de l'Est, juin 2010 ;
6. Burkina Faso, *Code Général des Collectivités Territoriales*
7. Commune de Fada N'Gourma (2005), Monographie De la commune urbaine de Fada N'Gourma.
8. Commune de Fada N'Gourma (2008) *Plan communal de développement de Fada N'Gourma*.
9. Conseil Régional de l'Est (2009), *Plan Régional de Développement de l'Est 2009-2013*.
10. Ensemble des textes portant RAF au Burkina
11. INSD (2010), *RGPH 2006, Fichier village*.
12. Max Derruau (1997), *Géographie humaine*, Armand Colin.
13. Monographie de la commune de Fada Gourma, mars 2006, Financement Ficod ;
14. Monographie de la Région de l'Est, Direction Régionale de l'Economie et de la Planification, 2009 ;
15. Plan Communal de Développement de la Commune de Fada Gourma, *Avril 2008, financement : Programme Décentralisation / Développement Communal (PDDC/GTZ)*, UNICEF, Coopération Suisse (EPCD) ;
16. Plan Régional de Développement de l'Est (2009-2013), version définitive, juin 2009 ;
17. Profil de la région de l'Est, 2009
18. Rapport de projet de construction de l'abattoir moderne de fada
19. Rapport provisoire de diagnostic régional(troisième version)
20. Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 1985 ;
21. Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la démographie (INSD), 1996 ;
22. Recensement Général de la Population et de l'Habitation, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2006 ;
23. Recensement Général de la Population, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 1975 ;

24. Résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages(EICVM), 2009-2010, INSD ;
25. Statistiques de l'Education de Base 2009/2010, Direction des études et de la planification (DEP), avril 2010.
26. synthèse des audits de la commune de fada n'gourma Audits technique, organisationnel et financière- Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité Juillet 2011
27. MCTC, 2008. Politique nationale du tourisme (PNT), 46 p.
28. MEF, 2010. Profil des régions du Burkina Faso ; 455 p.
29. MEF, 2011. La stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), horizon 2011-2015 ; 108 p.
30. MHU, 2008, Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (PNH DU), 53p.
31. MID-MT, 2010. Actualisation de la stratégie de développement du secteur des transports au Burkina Faso, Première phase, version définitive ; 312 p.
32. MID-MT, 2011. Actualisation de la stratégie de développement du secteur des transports au Burkina Faso, Troisième phase, version provisoire ; 59 p.
33. MID-MT, 2011. Actualisation de la stratégie de développement du secteur des transports au Burkina Faso, deuxième phase, version définitive ; 113 p.
34. MENA, 2011, Annuaire statistique de l'éducation nationale, 2010/2011, 448 p.
35. MS, 2011, Plan National de Développement Sanitaire 2011-2020, 55p.
36. MENA, 2010, Education et enseignement non formel campagne 2010, 412 p.
37. MS, 2012, Carte Sanitaire 2010, 132 p.

